



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°78-2021-120

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2021

Sommaire

DDT / Service de l'éducation et de la sécurité routière

78-2021-06-10-00007 - ARRÊTÉ portant renouvellement quinquennal [??] de l'agrément référencé E 16 078 0021 0 [??] autorisant Monsieur Mouhamed SARR à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière [??] dénommé POP CONDUITE situé 54 Rue Jean Jaurès à TRAPPES (78 190) [??] (3 pages) Page 4

78-2021-06-10-00008 - Arrêté préfectoral signé portant restrictions de circulation dans le cadre de travaux de renouvellement de couche de roulement sur RN12 sens CréTEIL-DREUX du PR 33+000 au PR 45 +000 hors agglomération (3 pages) Page 8

Préfecture des Yvelines / Direction des sécurités

78-2021-06-07-00009 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS situé 2 Esplanade Napoléon Bonaparte [??] 78210 Saint-Cyr-L Ecole [??] (3 pages) Page 12

78-2021-06-07-00011 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] à l'établissement 1001 VIES HABITAT Résidence « Chatou Les Landes » situé 190 rue des Landes 78400 Chatou [??] (3 pages) Page 16

78-2021-06-07-00014 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] à l'établissement SAS Bexley situé au centre commercial Westfield Parly 2 [??] 2 avenue Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay-Rocquencourt [??] (3 pages) Page 20

78-2021-06-07-00012 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] à l'établissement UNIVIC/ Les opticiens conseils situé 34 rue du vieux Marché [??] 78100 Saint-Germain-en-Laye [??] (3 pages) Page 24

78-2021-06-07-00008 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] au débit de boisson SNC KARINE/TABAC LONGCHAMPS situé [??] 17 avenue Pierre Curie 78210 Saint-Cyr-l Ecole [??] (3 pages) Page 28

78-2021-06-07-00007 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] à la Pharmacie Centrale situé 3 avenue Stalingrad 78260 Achères [??] (3 pages) Page 32

78-2021-06-07-00015 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection [??] à l'établissement DESIGUAL/ INTS France-R417 [??] situé au centre commercial One Nation- avenue Président John Fitzgerald Kennedy [??] 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS [??] (3 pages) Page 36

78-2021-06-07-00013 - Arrêté portant autorisation d installation d un système de vidéoprotection à la [??]Boulangerie Louise située 89 boulevard Jean Jaurès 78800 Houilles [??] (3 pages)	Page 40
78-2021-06-07-00017 - Arrêté portant autorisation d installation d un système de vidéoprotection à la station RATP du tramway 6 « Dewoitine » située avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay [??] (3 pages)	Page 44
78-2021-06-07-00016 - Arrêté portant autorisation d installation d un système de vidéoprotection à l Etablissement Public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles [??] (3 pages)	Page 48
78-2021-06-07-00010 - Arrêté portant autorisation d installation d un système de vidéoprotection sur [??]le territoire de la commune de Béhoust [??] (3 pages)	Page 52
Préfecture des Yvelines / DRCT	
78-2021-06-10-00009 - 00206B3BAFA7210610124448 (12 pages)	Page 56
78-2021-06-10-00001 - Commissions de contrôle des opérations électorales - élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (18 pages)	Page 69
Sous-Préfecture de Rambouillet / Cabinet	
78-2021-06-10-00004 - Arrêté complémentaire MHRDC janvier 2021 (2 pages)	Page 88
78-2021-06-10-00006 - Arrêté MHRDC complet juillet 2021 (60 pages)	Page 91
78-2021-06-10-00003 - Arrêté MHRDC mandats électifs juillet 2021 (68 pages)	Page 152
78-2021-06-10-00005 - Arrêté MHT HAMELIN juillet 2021 (14 pages)	Page 221

DDT

78-2021-06-10-00007

ARRÊTÉ portant renouvellement quinquennal
de l'agrément référencé E 16 078 0021 0
autorisant Monsieur Mouhamed SARR à
exploiter un établissement d'enseignement, à
titre onéreux, de la conduite des véhicules à
moteur et de la sécurité routière
dénommé POP CONDUITE situé 54 Rue Jean
Jaurès à TRAPPES (78 190)

ARRÊTÉ

portant renouvellement quinquennal de l'agrément référencé E 16 078 0021 0 autorisant Monsieur Mouhamed SARR à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé POP CONDUITE situé 54 Rue Jean Jaurès à TRAPPES (78 190)

Le Préfet des Yvelines

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L. 211-2, L. 211-4, L. 211-6, L. 212-1, L. 212-4, L. 213-1, L. 213-6, R. 211-3, R. 211-5-1, R. 212-1, R. 212-4, R. 213-1, R. 213-2, R. 213-2-1, R. 233-1 et R. 411-10,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 13 avril 2016 relatif au certificat de qualification professionnelle « responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite »,

Vu le décret ministériel n° 2015-1537 du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière,

Vu l'arrêté du ministre chargé des transports n° 01-000-26A du 8 janvier 2001 modifié, relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté n° D3MI 2010-060 du 30 juin 2010 portant création de la direction départementale des territoires des Yvelines,

Vu la décision n° 78-2018-10-10-002 du 10 octobre 2018 portant délégation de signature à Isabelle DERVILLE, directrice départementale des territoires des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2021-02-08-002 du 8 février 2021 portant modification de l'organisation des services de la direction départementale des territoires des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2021-03-12-004 du 12 mars 2021 portant subdélégation de la signature de Madame Isabelle DERVILLE, directrice départementale des territoires des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT 78/SESR/ER/2016/0043 du 17 juin 2016 délivré à Monsieur Mouhamed SARR, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé POP CONDUITE situé 54 Rue Jean Jaurès à TRAPPES (78 190),

Vu la demande présentée le 22 mars 2021 par Monsieur Mouhamed SARR, Président de la SAS POP CONDUITE, en vue de solliciter le renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 16 078 0021 0 autorisant l'exploitation de l'établissement dénommé POP CONDUITE,

Vu que la demande d'agrément remplit toutes les conditions réglementaires,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'agrément préfectoral référencé **E 16 078 0021 0** autorisant **Monsieur Mouhamed SARR**, à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé **POP CONDUITE** situé 54 Rue Jean Jaurès à TRAPPES (78 190), **est renouvelé.**

Article 2 - Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée 2 mois avant l'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 - L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B - AAC.**

Article 4 - Le nombre maximum de personnes admissibles simultanément dans l'établissement, est fixé à 19 personnes.

Article 5 - Il doit être affiché dans le local, de manière visible :

- les programmes de formation conformes aux objectifs pédagogiques retenus par le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne ;
- le présent arrêté portant agrément de l'établissement ;
- l'interdiction de fumer et de vapoter (code de la santé publique).

Article 6 - Un contrat doit être signé entre le candidat et l'établissement d'enseignement de la conduite. Il doit comporter les mentions suivantes :

1. S'agissant des parties contractantes :
 - la raison ou la dénomination sociale de l'établissement, le nom de l'exploitant et l'adresse de l'établissement agréé, le numéro et la date de l'agrément, la mention de la compagnie et du numéro de la police d'assurance prévue par l'article L. 211-1 du code des assurances,
 - le nom et l'adresse du candidat;
2. L'objet du contrat;
3. L'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation, lorsque cette évaluation est obligatoire;
4. Le programme et le déroulement de la formation;
5. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre pour la formation et l'évaluation du candidat;
6. Les démarches administratives et formalités nécessaires faites éventuellement par l'établissement en nom et place du candidat;
7. Les obligations des parties : engagement de l'établissement à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves en fournissant les moyens nécessaires, engagement du candidat à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de la formation et de l'examen;
8. Les conditions de résiliation ou de rupture du contrat et les modalités financières qui s'y attachent;
9. Le tarif des prestations de formation quelle qu'en soit la forme et le tarif des éventuelles prestations administratives;
10. Les modalités de paiement qui doivent préciser l'échelonnement des paiements;
11. L'existence ou l'absence de souscription par l'établissement à un dispositif de garantie financière permettant le remboursement au candidat des sommes trop perçues en cas de défaillance de l'établissement. En cas de souscription, le nom du garant et le montant de la garantie devront être mentionnés.

Article 7 - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 8 - L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 et par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisés.

Article 9 - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la direction départementale des territoires des Yvelines, bureau de l'éducation routière.

Article 10 - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Mouhamed SARR, représentant l'établissement POP CONDUITE. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (direction départementale des territoires / bureau de l'éducation routière) ou d'un recours hiérarchique (Ministère de l'intérieur). Le recours gracieux ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Versailles, le 10 JUIN 2021

Le Préfet des Yvelines et par délégation
La directrice départementale des territoires

Le D.P.C.S.R.
Chef du Bureau Éducation Routière

Richard HUA

DDT

78-2021-06-10-00008

Arrêté préfectoral signé portant restrictions de circulation dans le cadre de travaux de renouvellement de couche de roulement sur RN12 sens CréTEIL-DREUX du PR 33+000 au PR 45 +000 hors agglomération

Arrêté

Portant restrictions de circulation dans le cadre de travaux de renouvellement de couche de roulement sur RN12 sens CRÉTEIL-DREUX du PR 33+000 au PR 45 +000 hors agglomération sur les communes de PLAISIR, JOURS-PONCHARTRAIN, TREMBLAY-SUR-MAULDRE, MAREIL-le-GUYON et MÉRÉ

Le Préfet des Yvelines,

Officier de la Légion d'honneur

- Vu** la loi n° 82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la Voirie Routière ;
- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2521-1 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
- Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;
- Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;
- Vu** le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROU en qualité de préfet des Yvelines (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle DERVILLE, Ingénier générale des ponts, des eaux et forêts dans l'emploi de Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, à compter du 8 octobre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°78-2018-10-10-002 de M. Jean-Jacques BROU, Préfet des Yvelines portant délégation de signature à Mme Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté n°78-2021-03-12-004 du 12 mars 2021 de Mme DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, portant subdélégation de signature au sein de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines en date du 05 mai 2021 ;
- Vu** l'avis de la Direction des Routes d'Île-de-France en date du 05 mai 2021 ;
- Vu** l'avis de Monsieur Le Commandant de la CRS autoroutière Ouest Ile-de-France en date du 06 mai 2021 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, en date du en date du 10 mai 2021 ;
- Vu** l'avis de Président du Conseil Départemental des Yvelines en date du 07 mai 2021 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Jouars-Pontchartrain en date du 08 juin 2021 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Méré en date du 07 juin 2021 ;

Considérant la nécessité de fermer l'axe de la RN12 sens Dreux du PR 32+530 au PR 45+000 afin

d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux de renouvellement de couche de roulement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour les travaux de renouvellement de couche de roulement, la circulation est interdite sur l'axe de la RN12 sens CRÉTEIL-DREUX du PR 33+000 au PR 45+000 sauf nécessité du service ou besoins du chantier chaque nuit de 22h00 à 5h00 :

Semaine n°25 :

- Nuit du 21 au 22 juin 2021
- Nuit du 22 au 23 juin 2021
- Nuit du 23 au 24 juin 2021
- Nuit du 24 au 25 juin 2021

Semaine n°26 :

- Nuit du 28 au 29 juin 2021
- Nuit du 29 au 30 juin 2021
- Nuit du 30 juin au 1er juillet 2021
- Nuit du 1^{er} au 2 juillet 2021

Semaine n°27 en réserve :

- Nuit du 5 au 6 juillet 2021
- Nuit du 6 au 7 juillet 2021
- Nuit du 7 au 8 juillet 2021
- Nuit du 8 au 9 juillet 2021

Déviations :

Usagers N12 venant de Créteil et allant vers N12 Dreux

Fermeture N12 au PR 33+000, les usagers emprunteront la collectrice nord et sortiront par la bretelle 11E de l'échangeur de Plaisir (RN12/RD30). Ils circuleront ensuite sur la RD30 puis la RD58 (Avenue de Chevreuse). Ils continueront sur la RD912 (Avenue de Dreux, Avenue d'Armorique, Route de Paris, Route du Pontel, Avenue de l'Arbre à la Quenée), ils arriveront au niveau du giratoire RD912/ RD76 à Méré et emprunteront la bretelle d'insertion sur N12 direction Dreux, fin de déviation.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera mise en place conformément au schéma de principe de la fiche CF129b du manuel du chef de chantier, la vitesse sera limitée à 90 km/h du PR 34+360 au PR 37+160.

Les services de la Direction des Routes d'Ile-de-France assureront la mise en place, la maintenance et le repli de la signalisation temporaire, celle-ci sera conforme aux dispositions en vigueur édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I - 8ème partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un

Travaux de renouvellement de couche de roulement sur RN12 sens CRÉTEIL-DREUX du PR 33+000 au PR 45 +000 hors agglomération

recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Yvelines,
Madame la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines,
Monsieur le Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Monsieur Le Commandant de la CRS autoroutière Ouest Ile-de-France
Monsieur le Monsieur le commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
Monsieur le Monsieur le Maire de Jouars-Pontchartrain
Monsieur le Monsieur le Maire de Méré

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et dont copie sera adressée à monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à monsieur le Directeur du SAMU.

Fait à Versailles, le **10 JUIN 2021**

Le Préfet des Yvelines
et par délégation,
La directrice départementale des territoires
des Yvelines,
et par délégation,
Mme Doyelle,



cheffe du
Service éducation et sécurité routières

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00009

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS situé 2
Esplanade Napoléon Bonaparte
78210 Saint-Cyr-L Ecole



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS situé 2 Esplanade Napoléon Bonaparte
78210 Saint-Cyr-L'École**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 2 Esplanade Napoléon Bonaparte 78210 Saint-Cyr-L'École présentée par le représentant de SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 20 mai 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2021/0300. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens. Lutte contre la démarque inconnue.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du président de l'établissement à l'adresse suivante :

2 Esplanade Napoléon Bonaparte
78210 Saint-Cyr-L'Ecole

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans: une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de SPAR SUPERMARCHE/SAS CADIS, 2 Esplanade Napoléon Bonaparte 78210 Saint-Cyr-l'Ecole, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00011

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
à l'établissement 1001 VIES HABITAT
Résidence « Chatou Les Landes » situé 190 rue
des Landes 78400 Chatou



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
à l'établissement 1001 VIES HABITAT – Résidence « Chatou Les Landes » situé 190 rue des
Landes 78400 Chatou**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 190 rue des Landes 78400 Chatou présentée par le représentant de l'établissement 1001 VIES HABITAT ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 29 octobre 2020;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de l'établissement 1001 VIES HABITAT est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2020/0392. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la direction des affaires juridiques de l'établissement à l'adresse suivante :

18 avenue d'Alsace- Bâtiment C -Tour Between
92400 Courbevoie

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans: une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de l'établissement 1001 VIES HABITAT, 18 avenue d'Alsace-Bâtiment C- Tour Between 92400 Courbevoie, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00014

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
à l'établissement SAS Bexley situé au centre
commercial Westfield Parly 2
2 avenue Charles de Gaulle 78150 Le
Chesnay-Rocquencourt



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
à l'établissement SAS Bexley situé au centre commercial Westfield Parly 2
2 avenue Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay-Rocquencourt**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé au centre commercial Westfield Parly 2 - 2 avenue Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay-Rocquencourt présentée par le représentant de SAS Bexley ;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 17 novembre 2020 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de SAS Bexley est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2020/0799. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens. Lutte contre la démarque inconnue.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du Directeur réseau de l'établissement à l'adresse suivante :

19 rue Louis Guérin
69100 Villeurbanne

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans: une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de SAS Bexley, 19 rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00012

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
à l'établissement UNIVIC/ Les opticiens conseils
situé 34 rue du vieux Marché
78100 Saint-Germain-en-Laye



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
à l'établissement UNIVIC/ Les opticiens conseils situé 34 rue du vieux Marché
78100 Saint-Germain-en-Laye**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 34 rue du vieux Marché 78100 Saint-Germain-en-Laye présentée par le représentant de l'établissement UNIVIC/Les opticiens conseils ;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 24 novembre 2020 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de l'établissement UNIVIC/Les opticiens conseils est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2020/0688. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la direction de l'établissement à l'adresse suivante :

71 rue des tilleuls
92100 Boulogne-Billancourt

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans: une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de l'établissement UNIVIC/Les opticiens conseils, 34 rue du vieux marché 78100 Saint-Germain-en-Laye, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00008

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
au débit de boisson SNC KARINE/TABAC
LONGCHAMPS situé
17 avenue Pierre Curie 78210 Saint-Cyr-l'École



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
au débit de boisson SNC KARINE/TABAC LONGCHAMPS situé
17 avenue Pierre Curie 78210 Saint-Cyr-l'Ecole**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 17 avenue Pierre Curie 78210 Saint-Cyr-l'Ecole présentée par Madame Karine CHENG, gérante de l'établissement SNC KARINE/TABAC LONGCHAMPS;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 30 avril 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Madame Karine CHENG, gérante de l'établissement SNC KARINE/TABAC LONGCHAMPS est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2011/0413. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la gérante de l'établissement à l'adresse suivante :

17 avenue Pierre Curie
78210 Saint-Cyr-l'École

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans: une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Karine CHENG, gérante de l'établissement SNC KARINE/TABAC LONGCHAMPS, 17 avenue Pierre Curie 78210 Saint-Cyr-l'Ecole, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00007

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
à la Pharmacie Centrale situé 3 avenue Stalingrad
78260 Achères



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
à la Pharmacie Centrale situé 3 avenue Stalingrad 78260 Achères**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 3 avenue Stalingrad 78260 Achères présentée par Monsieur Gilles DAUTREMER gérant de la Pharmacie Centrale ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 03 mai 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Monsieur Gilles DAUTREMER gérant de la pharmacie Centrale est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2015/0368. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurités des personnes. Prévention des atteintes aux biens

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du gérant de l'établissement à l'adresse suivante :

3 avenue Stalingrad
78260 Achères

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Gilles DAUTREMER gérant de la pharmacie Centrale, 3 avenue Stalingrad 78260 Achères, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00015

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection
à l'établissement DESIGUAL/ INTS France-R417
situé au centre commercial One Nation- avenue
Président John Fitzgerald Kennedy
78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection
à l'établissement DESIGUAL/ INTS France-R417
situé au centre commercial One Nation- avenue Président John Fitzgerald Kennedy
78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé au centre commercial One Nation- avenue Président John Fitzgerald Kennedy 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS présentée par le représentant de DESIGUAL/ INTS France-R417;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 11 février 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de DESIGUAL/ INTS France-R417 est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2015/0109. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens. Secours à personne-défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques. Lutte contre la démarque inconnue.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une

demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R. 252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du département de sécurité de l'établissement à l'adresse suivante :

14 rue des Jeuneurs
75002 Paris

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L. 253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant le représentant de DESIGUAL/ INTS France-R417, 14 rue des Jeuneurs 75002 Paris, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00013

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection à la
Boulangerie Louise située 89 boulevard Jean
Jaurès 78800 Houilles



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la
Boulangerie Louise située 89 boulevard Jean Jaurès 78800 Houilles**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 89 boulevard Jean Jaurès 78800 Houilles présentée par Madame Béatrice LEROY, gérante de la Boulangerie Louise ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 28 avril 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Madame Béatrice LEROY, gérante de la Boulangerie Louise est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2015/0228. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes, Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur opérationnel l'établissement à l'adresse suivante :

89 boulevard Jean Jaurès
78800 Houilles

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Béatrice Leroy, gérante de la Boulangerie Louise, 60 Rue de la République 59750 FEIGNIES, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00017

Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la station RATP du tramway 6 « Dewoitine » située avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la station RATP du
tramway 6 « Dewoitine » située avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay présentée par le représentant de la RATP ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 19 mai 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{ER} juin 2021;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le représentant de RATP est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2015/0420. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Secours à personnes. Prévention des atteintes aux biens. Régulation du trafic routier. Prévention d'actes terroristes. Incidents technique sur les installations. Diminution de l'accidentologie.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : La voie publique et les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du représentant de la RATP à l'adresse suivante :

185 rue de Bercy
75012 Paris

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : L'arrêté préfectoral n° 2016294-0012 du 20 octobre 2016 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la RATP est abrogé.

Article 14 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de la RATP, 30 rue Championnet 75889 Paris Cedex 18, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00016

Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à l'Établissement Public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à
l'Établissement Public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé sur le territoire du Château, du Musée et du domaine national de Versailles présentée par la présidente de l'Établissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 27 mai 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{er} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Madame la présidente de l'Établissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2010/0431. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes, Prévention des atteintes aux biens. Protection des bâtiments publics. Prévention d'actes terroristes.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le représentant de l'établissement est autorisé à visionner les abords immédiats du site, sans emprise sur la voie publique et les propriétés avoisinantes. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité de l'établissement à l'adresse suivante :

1 rue de l'indépendance américaine
78008 VERSAILLES CEDEX.

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : L'arrêté préfectoral n° 78-2021-05-18-00010 du 18 mai 2021 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles est abrogé.

Article 14 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la présidente de l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles, 1 rue de l'indépendance américaine - RP 834 - 78008 Versailles cedex,, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-07-00010

Arrêté portant autorisation d'installation d'un
système de vidéoprotection sur
le territoire de la commune de Béhoust



**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur
le territoire de la commune de Béhoust**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé sur le territoire de la commune de Béhoust présentée par le maire ;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 21 mai 2021 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 01^{ER} juin 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Le maire de Béhoust est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2013/0845. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes. Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Les propriétés avoisinantes doivent être hors du champ de vision des caméras. Leur vision devra être floutée ou masquée.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L. 251-2, L. 251-3, L. 252-1 à L. 252-6, L. 253-1 à L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R. 252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du maire de la commune à l'adresse suivante :

1 place du Village
78910 Béhoust

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L. 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L. 253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de Béhoust, 1 place du Village 78910 Béhoust, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Fait à Versailles, le 07 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Thomas LAVIELLE

En application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-10-00009

00206B3BAFA7210610124448

**Arrêté portant règlement des budgets primitifs 2021
au titre du budget principal de la commune de Louveciennes
et du budget annexe prestations de service assainissement**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-2 ;
- Vu** le code des juridictions financières, notamment son article L.232-1 ;
- Vu** les lois et règlements relatifs aux budgets des communes ;
- Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté n°78-2021-02-05-003 du 05 février 2021 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;
- Vu** la saisine en date 26 avril 2021 de la chambre régionale des comptes Île-de-France en application de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2021 de la commune de Louveciennes n'a pas été adopté dans les délais prévus par la loi ;
- Vu** l'avis n° A-06 rendu le 27 mai 2021 par la chambre régionale des comptes Île-de-France proposant les modalités de règlement des budgets primitifs 2021 de la commune de Louveciennes et du service de l'assainissement ;

I – SUR LA SAISINE AU TITRE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours* » ;

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, le refus d'adoption du budget principal de la commune, malgré l'adoption du budget annexe de prestation de service pour l'assainissement, conduit à examiner l'ensemble du budget primitif, budget principal et budget annexe comme non adoptés au sens des dispositions de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ; qu'il appartient dès lors à la chambre de formuler des propositions en vue du règlement du budget primitif principal et annexe de 2021 de la commune par le représentant de l'État ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante d'opérer les choix budgétaires de la collectivité et que, dès lors, les propositions en vue du règlement du budget non voté ont pour objet de doter la collectivité des crédits nécessaires à la conduite des affaires locales, et notamment d'assurer la continuité du service public ;

Considérant qu'en application de ce principe, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses qui soit présentent un caractère obligatoire, soit sont déjà engagées, soit revêtent un caractère d'urgence, au regard de la sécurité, de la salubrité et de la continuité du service public, et qu'il lui appartient de proposer l'inscription des recettes permettant de financer ces dépenses ;

I I – SUR LE BUDGET ANNEXE DE PRESTATIONS DE SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Considérant que la compétence assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine depuis 2020 et qu'un budget de prestation de service pour l'assainissement a été alors créé permettant à la commune de Louveciennes de gérer ce même budget de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine moyennant des conventions de gestion provisoire successives ;

A) AU TITRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

En dépenses

Considérant que les dépenses d'exploitation peuvent être arrêtées suivant les crédits votés par l'assemblée délibérante le 30 mars 2021 ; qu'en conséquence, les crédits au chapitre 011 « charges à caractère général » sont arrêtés à 100 000 € ; que les crédits du chapitre 65 « autres charges » s'établissent à 660 000 € et les crédits du chapitre 67 « charges exceptionnelles » à 30 000 € ;

Considérant dès lors, que les dépenses prévisionnelles totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 790 000 € ;

En recettes

Considérant que les recettes d'exploitation peuvent être arrêtées suivant les crédits votés par l'assemblée délibérante le 30 mars 2021 ; qu'en conséquence, les crédits au chapitre 70 « ventes de produits » peuvent être arrêtés à 770 000 € et les crédits du chapitre 77 « reprises exceptionnelles » à 20 000 € ; qu'en conséquence les recettes de fonctionnement peuvent être arrêtées à 790 000 € ;

Considérant dès lors, que les recettes prévisionnelles totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 790 000 € ;

B) AU TITRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses

Considérant que les dépenses d'investissement peuvent être arrêtées suivant les crédits votés par l'assemblée délibérante le 30 mars 2021 ; qu'en conséquence les crédits du compte 45 « opérations pour le compte de tiers » peuvent être arrêtés à 50 000 € ;

Considérant dès lors que les recettes prévisionnelles totales de la section d'investissement s'élèvent à 50 000 € ;

En recettes

Considérant que les recettes d'investissement peuvent être arrêtées suivant les crédits votés par l'assemblée délibérante le 30 mars 2021 ; qu'en conséquence les crédits sur le compte 45 « opérations pour compte de tiers » peuvent être arrêtés à 50 000 € ; qu'en conséquence les dépenses de la section d'investissement peuvent être arrêtées à 50 000 € ;

Considérant dès lors, que les recettes prévisionnelles totales de la section d'investissement sont arrêtées à 50 000 € ;

III – SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A) – SUR LA DETERMINATION DES RESULTATS ET DES RESTES A REALISER

Considérant que par la délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat excéditaire d'investissement en section d'investissement sur le compte R001 « solde d'exécution positif reporté » pour 915 597, 82 € et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le compte R002 « report excédent antérieur » pour 6 066 737, 79 € ;

Considérant néanmoins, la clôture du budget de la caisse des écoles de la commune suite à sa mise en sommeil fin 2017 dont les résultats de la section de fonctionnement d'un montant de 7 751, 86 € doivent être repris au budget primitif 2021 du budget principal conformément à la délibération numéro 2021-03-22 en date du 9 mars 2021 ;

Considérant dès lors, qu'il y a lieu de s'écarter de la proposition de reprise de l'excédent de fonctionnement sur le compte R002 « report excédent antérieur » pour 6 066 737, 79 € ;

Considérant par conséquent, que le montant de l'excédent de fonctionnement sur le compte R002 « report excédent antérieur » doit être porté à 6 074 489, 65 € ;

Considérant qu'après examen des pièces justificatives, les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 720 183, 12 € en dépenses ; qu'il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

B) - AU TITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Considérant qu'au vu des justifications apportées, les charges à caractère général inscrites au chapitre 011 doivent être ramenées à 2 834 790 € ;

Considérant que le chapitre 012 d'un montant de 6 014 880 € a bien été justifié par la commune par le tableau des effectifs et le tableau de simulation des dépenses de personnel pour 2021 ;

Considérant que le montant du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » doit être ramené à 2 390 175 € ; que le compte 653 relatif aux indemnités des élus doit être réduit de moitié à 66 520 € dans la mesure où les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites conformément à l'article L. 2123-17 du code général des collectivités territoriales ; qu'en revanche le compte relatif à la formation des élus doit être porté à 10 000 € afin de renforcer les

compétences des élus dans leurs fonctions ;

Considérant que le chapitre 66 « charges financières » doit être fixé à 194 400 € afin de payer les intérêts des emprunts globalisés au titre du budget principal et du budget assainissement provisoirement géré par la commune à la demande de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine ;

Considérant que le chapitre globalisé 014 « atténuations de produits » doit être maintenu à 2 206 724 €, la commune étant contributrice au FNGIR et FSRIF pour respectivement 1 571 724 € et 635 000 € ; que le chapitre 67 « charges exceptionnelles » doit être fixé à 27 720 € ;

Considérant que les opérations entre sections du chapitre 042 s'élèvent à 499 100 €, que les dotations aux provisions inscrites au chapitre 68 doivent être maintenues à 300 000 € ;

Considérant qu'au vu des propositions qui précèdent en recettes et en dépenses, il convient de diminuer le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et de fixer son montant à 2 870 267 € ;

Considérant de ce qu'il résulte que les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 17 338 056 € ;

En recettes :

Considérant que le chapitre 013 « atténuation de charges » s'établit à 55 000 € ;

Considérant que, par délibération du 15 avril 2021, le conseil municipal a reconduit les taux fiscaux à l'identique de ceux de 2020 ; que, selon l'état 1259, le produit fiscal attendu est de 4 741 918 € ; que, compte tenu des notifications reçues par la commune en ce qui concerne les autres impôts et taxes, les recettes portées au chapitre 73 « impôts et taxes » sont de 10 601 036 € ;

Considérant que compte tenu des notifications reçues par la collectivité, le chapitre 74 « Dotations et subventions » est de 686 402 € ; que les produits des services du chapitre 70 s'établissent à 717 980 € ;

Considérant que les recettes du chapitre 76 « Produits financiers » sont de 21 120 € ;

Considérant que les « autres produits de gestion courante » du chapitre 75 s'élèvent à 315 000 € ; que les opérations d'ordre du chapitre 042 s'établissent à 577 000 € en raison de la reprise d'une provision pour contentieux ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement reporté du compte R002 s'élève à 6 074 489, 65 € ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le montant des recettes de fonctionnement est arrêté à 19 048 027, 65 € ;

C) - AU TITRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses

Considérant qu'en ce qui concerne les crédits du chapitre 20 « immobilisations incorporelles », il convient d'inscrire 120 171, 70 € afin de financer le règlement local de publicité ainsi que l'achat d'un logiciel ; que le montant du chapitre 204 « subventions d'équipement versées » doit être ramené à 134 937 € ;

Considérant que le chapitre 21 « immobilisations corporelles » comprenant les travaux liés aux reprises de concession, à l'affaissement du sol de l'école Doumer et à la toiture, les travaux de mise aux normes de l'office de restauration scolaire, de la maison médicale et de mise aux normes incendie, aux travaux de sécurisation liés aux brise-vue école, à la porte du garage du bâtiment de la police municipale, à la vidéo protection et aux armes pour la police municipale s'élève à 2 587 673 € ;

Considérant que le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » s'élève à 108 000 € en raison du remboursement nécessaire de la taxe d'aménagement ;

Considérant que le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » s'élève à 974 000 € ;

Considérant que les opérations d'ordre du chapitre 040 doivent être maintenues à 577 000 € ;

Considérant que le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement fixé par la Chambre régionale des comptes a été arrondi à l'euro supérieur ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur matérielle et qu'il convenait d'ajuster sa proposition initiale à hauteur de 720 183, 12 € ;

Considérant que, compte tenu des restes à réaliser de 720 183, 12 €, le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 5 221 964, 82 € ;

En recettes

Considérant que les prévisions de recettes sur le chapitre 13 « subventions d'investissement » ont été ramenées à 474 000 € ;

Considérant que les prévisions de recettes sur le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » doivent être maintenues telles que proposées par la collectivité, à savoir 380 000 € ; qu'il en va de même pour les « dépôts et cautionnement reçus », soit 1 000 € et que la somme de 82 000 € doit être inscrite au chapitre 27 « autres immobilisations financières » au titre du remboursement de l'annuité de l'emprunt dû par le budget de service d'assainissement au budget principal ;

Considérant que le montant des opérations d'ordre du chapitre 040 doivent être maintenues à 499 100 € ;

Considérant que le montant de l'excédent d'investissement reporté fixé par la Chambre régionale des comptes a été arrondi à l'euro supérieur ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur matérielle et qu'il convenait d'ajuster sa proposition initiale à hauteur de 915 597,82 € ;

Considérant que le virement de la section de fonctionnement est porté à 2 870 267 € ;

Considérant qu'ainsi le montant total des recettes d'investissement peut être fixé à 5 221 964,82 € ;

D) - AU TITRE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le montant total des dépenses de la section de fonctionnement s'établit à 17 338 056 € et que le montant total des recettes de la même section s'élève à 19 048 027,65 € ; que la section de fonctionnement présente un excédent de 1 709 971,65 € au sens de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales selon lequel : « pour l'application de l'article L. 1612-5 n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées » ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement est arrêté à 5 221 964,82 € ; que le montant des ressources propres de la section d'investissement constituées notamment du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 2 870 267 €, est suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital d'un montant de 974 000 € ;

Considérant ainsi que le budget de la commune de Louveciennes est présenté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : Les budgets primitifs 2021 du budget principal de la commune de Louveciennes et du budget annexe prestations de service assainissement sont réglés et rendus exécutoires conformément aux annexes jointes au présent arrêté.

Article 2 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.4215-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, le maire du Vésinet, le directeur départemental des finances publiques, le trésorier de Saint-Germain-en-Laye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le **10 JUIN 2021**

Le Préfet,



Jean-Jacques BROT

**Annexes de l'arrêté portant règlement des budgets primitifs 2021
du budget principal de la commune de Louveciennes et du budget annexe
prestations de service assainissement**

ANNEXES

Budget Ville de Louveciennes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	2 834 790,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 014 880,00
014	Atténuation de produits	2 206 724,00
65	Autres charges de gestion courante	2 390 175,00
66	Charges financières	194 400,00
67	Charges exceptionnelles	27 720,00
68	Dotations aux provisions	300 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<i>Sous-total</i>		<i>13 968 689,00</i>
023	Virement à la section d'investissement	2 870 267,00
042	Opération d'ordre entre section	499 100,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
D002	Résultat reporté ou anticipé	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 338 056,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013	Atténuations de charges	55 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	717 980,00
73	Impôts et taxes	10 601 036,00
74	Dotations et participations	686 402,00
75	Autres produits de gestion courantes	315 000,00
76	Produits financiers	21 120,00
77	Produits exceptionnels	0,00
<i>Sous-total</i>		<i>12 396 538,00</i>
042	Opération d'ordre entre section	577 000,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
R002	Résultat reporté ou anticipé	6 074 489,65
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 048 027,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	120 171,70
204	Subventions d'équipement versées	134 937,00
21	Immobilisations corporelles	2 587 673,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>2 842 781,70</i>
10	Dotations, fonds divers et réserve	108 000,00
16	Remboursement d'emprunts	974 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00
	<i>Sous-total dépenses financières</i>	<i>1 082 000,00</i>
45..1	Total des opérations pour compte de tiers	
40	Opération d'ordre entre section	577 000,00
041	Opérations patrimoniales	
	Restes à Réaliser	720 183,12
D001	Solde d'exécution négatif ou anticipé	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 221 964,82

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	474 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	
10	Dotations, fonds divers et réserve	380 000,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
27	Autres immo financières	82 000,00
	<i>Sous-total recettes financières</i>	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 870 267,00
040	Opération d'ordre entre sections	499 100,00
	Restes à Réaliser	
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	915 597,82
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 221 964,82

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	100 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	660 000
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	30 000
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
	<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>790 000</i>
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opération d'ordre entre section	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
	Total dépenses d'ordre d'exploitation	
D002	Résultat reporté ou anticipé	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	790 000

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	770 000
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courantes	
013	Atténuation de charges	
77	Produits exceptionnels	20 000
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>790 000</i>
042	Opération d'ordre entre section	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
	Total recettes d'ordre d'exploitation	
R002	Résultat reporté ou anticipé	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	790 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	
16	Remboursement d'emprunts	
020	Dépenses imprévues	
	<i>Sous-total dépenses financières</i>	
45	Opérations pour compte de tiers	50 000
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 000
40	Opération d'ordre entre section	
041	Opérations patrimoniales	
	Restes à Réaliser	
D001	Solde d'exécution négatif ou anticipé	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 000

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	
10	Dotations, fonds divers	
106	Réserves	
18	Compte de liaison	
	<i>Sous-total recettes financières</i>	
45	Opérations pour compte de tiers	50 000
	Total des recettes réelles d'investissement	50 000
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opération d'ordre entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Restes à Réaliser	
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 000

Préfecture des Yvelines

78-2021-06-10-00001

Commissions de contrôle des opérations
électorales - élections départementales et
régionales des 20 et 27 juin 2021



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales**

Bureau des élections

ARRETE N°

portant institution des commissions de contrôle des opérations de vote
dans les communes de plus de 20 000 habitants
pour les élections départementales et les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

*Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,*

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

Vu les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel de Versailles,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} : le contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département des Yvelines, pour le scrutin régional et pour le scrutin départemental, sera effectué le **20 juin 2021** par les commissions composées comme suit :

Commune de Mantes-la-Jolie

Nom	Qualité	Fonction
Mme Teodora PETROVA	Magistrat	Président
Me Béatrice LENA	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Caroline MAHIEU	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune de Mantes-la-Ville

Nom	Qualité	Fonction
Mme Juliette DAVOUST	Magistrat	Président
Me Frédéric SIMON	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M . Danial BAPIKI	Chef de bureau - Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune des Mureaux

Nom	Qualité	Fonction
M. Pierre PEDRON	Magistrat	Président
Me Daniel MERCADAL	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Mina CHÉRIF	Agent de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune d'Elancourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Catherine CORVAISIER	Magistrat	Président
Me Marc MANDICAS	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sunda KUMANAN	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune de Rambouillet

Nom	Qualité	Fonction
Mme Olivia RODRIGUES	Magistrat	Président
Me Antoine LE HONSEC	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Julien BERTRAND	Secrétaire Général - Sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune d'Achères

Nom	Qualité	Fonction
Mme Marie-Hélène MONTES	Magistrat	Président
Me Gisela SUCHY	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Ruxandra DUMITRESCU	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Chatou

Nom	Qualité	Fonction
Mme Alexandra BERHAULT	Magistrat	Président
Me Philippe SCHELOUCH	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Frédéric LE BORGNE	Chargé de mission - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Conflans-Sainte-Honorine

Nom	Qualité	Fonction
Mme Marine SCIORE	Magistrat	Président
Me Grégory FOURGNAUD	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Simone EPEE-EKWALLA	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Houilles

Nom	Qualité	Fonction
Mme Julie COUTY	Magistrat	Président
Me Lauren DUCROCQ	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Roxane LALLEMAND	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Maisons-Laffitte

Nom	Qualité	Fonction
Mme Béatrice CABRIERES	Magistrat	Président
Me Frédéric PICARD	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Odile LINDEN	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Poissy

Nom	Qualité	Fonction
Mme Caroline BON	Magistrat	Président
Me Véronique HARLAY	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Marc ENJALBERT	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Saint-Germain-en-Laye

Nom	Qualité	Fonction
M. Christophe MORGAN	Magistrat	Président
Me Geoffroy BRUNEEL	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Sartrouville

Nom	Qualité	Fonction
M. Paul MARION-GABER	Magistrat	Président
Me Corentin COUDRET	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Bérengère NICOLAS	Secrétaire général - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Arrondissement de Versailles

Commune de la Celle-Saint-Cloud

Nom	Qualité	Fonction
Mme Cécile LAINE	Magistrat	Président
Me Sébastien CROMBEZ	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Emilie DELERUE	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune du Chesnay-Roquencourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Laurence JOHANET	Magistrat	Président
Me Bernard MASSAT	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Florence LANGLOIS	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Guyancourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Virginie DUVAL	Magistrat	Président
Me Sylvie GARCIA	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Céline TARDY-RIALLAND	Chef de bureau – Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Montigny-le-Bretonneux

Nom	Qualité	Fonction
Madame Diane LESCURE	Magistrat	Président
Me Cécile PROMPSAUD	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Aurélie Le GOURRIEC	Adjoint au chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Plaisir

Nom	Qualité	Fonction
Mme Emmanuelle PIERUCCI	Magistrat	Président
Me Michel RENOARD	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Karine PODENCE	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Trappes

Nom	Qualité	Fonction
Mme Maia ESCRIVE	Magistrat	Président
Me Nathalie BARRAUD	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Fatiha NECHAT	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Vélizy-Villacoublay

Nom	Qualité	Fonction
Mme Raja CHEBBI	Magistrat	Président
Me Céline COUVE-DUMÉZ	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Nella CELINI	Chef de section - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Versailles

Nom	Qualité	Fonction
Mme Mathilde ROSSI	Magistrat	Président
Me Catherine LESAGE	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Nathalie LOPES	Adjoint au chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Article 2 : le contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département des Yvelines, pour le scrutin régional et pour le scrutin départemental, sera effectué le **27 juin 2021** par les commissions composées comme suit :

Commune de Mantes-la-Jolie

Nom	Qualité	Fonction
Mme Agnès PACCIONI	Magistrat	Président
Me Anne-Laure LOPIN	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Caroline MAHIEU	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune de Mantes-la-Ville

Nom	Qualité	Fonction
Mme Carole MONTRADE	Magistrat	Président
Me Laurent JOUVIN	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sophie ROSELL	Chef de bureau - Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune des Mureaux

Nom	Qualité	Fonction
Mme Angélique HEIDSIECK	Magistrat	Président
Me Daniel MERCADAL	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Mina CHÉRIF	Agent de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune d'Elancourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Christel BOYNTON	Magistrat	Président
Me Marc MANDICAS	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sunda KUMANAN	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune de Rambouillet

Nom	Qualité	Fonction
Mme Amélie de ROBIEN	Magistrat	Président
Me Laurent ANDRE	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Julien BERTRAND	Secrétaire Général - Sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune d'Achères

Nom	Qualité	Fonction
Mme Cécile VIGNAT	Magistrat	Président
Me Gisela SUCHY	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Ruxandra DUMITRESCU	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Chatou

Nom	Qualité	Fonction
Mme Isabelle REGNIAULT	Magistrat	Président
Me José BRAUN	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Frédéric LE BORGNE	Chargé de mission - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Conflans-Sainte-Honorine

Nom	Qualité	Fonction
Mme Carole MAURAT	Magistrat	Président
Me Karine MARTIN	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Simone EPEE-EKWALLA	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Houilles

Nom	Qualité	Fonction
M. Bertrand BONVENTI	Magistrat	Président
Me Gülay DEMIRTAS	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Roxane LALLEMAND	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Maisons-Laffitte

Nom	Qualité	Fonction
Mme Christine LEFEVRE-GANAHL	Magistrat	Président
Me Aldjia BERKANI	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Odile LINDEN	Adjoint au chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Poissy

Nom	Qualité	Fonction
Mme Anne DUVAL	Magistrat	Président
Me Nicolas MAHIEU	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
M. Marc ENJALBERT	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Saint-Germain-en-Laye

Nom	Qualité	Fonction
Mme Julia SCHMOLL	Magistrat	Président
Me Régis NAMUR	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER	Chef de bureau - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Sartrouville

Nom	Qualité	Fonction
Mme Sandy SIVAGER	Magistrat	Président
Me Hélène DURAND LAINE	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Bérengère NICOLAS	Secrétaire générale - Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Arrondissement de Versailles

Commune de la Celle-Saint-Cloud

Nom	Qualité	Fonction
Mme Anne ZYSMAN	Magistrat	Président
Me Leila VOLLE	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Emilie DELERUE	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune du Chesnay-Roquencourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Pascale HUMBERT	Magistrat	Président
Me Bernard MASSAT	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Florence LANGLOIS	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Guyancourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Charlotte MASQUART	Magistrat	Président
Me Philippe BAIL	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Céline TARDY-RIALLAND	Chef de bureau – Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Montigny-le-Bretonneux

Nom	Qualité	Fonction
Mme Laetitia DARDELET	Magistrat	Président
Me Muriel MIE	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Aurélie Le GOURRIEC	Adjoint au chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Plaisir

Nom	Qualité	Fonction
Mme Caroline GUILLEMAIN	Magistrat	Président
Me Anne-Claire DUTREUIL	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Karine PODENCE	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Trappes

Nom	Qualité	Fonction
Mme Béatrice LE-BIDEAU	Magistrat	Président
Me Coraline BOURGETEAU	Notaire	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Fatiha NECHAT	Chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Vélizy-Villacoublay

Nom	Qualité	Fonction
Mme Laurence TARDIVEL	Magistrat	Président
Me Anne-Lise ROY	Avocat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sandra PHILLIPON	Adjoint au chef du CERT - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Versailles

Nom	Qualité	Fonction
Monsieur Thierry BELLANCOURT	Magistrat	Président
Me Xavier BARIANI	Huissier de justice	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Nathalie LOPES	Adjoint au chef de bureau - Préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Article 3 : Suppléances

1 / Les présidents des commissions susmentionnées désignés par le Président de la cour d'appel pourront indifféremment être suppléés dans leurs attributions par l'un ou l'autre des magistrats suivants :

Pour les commissions du 20 juin 2021 mentionnées à l'article 1 du présent arrêté :

Mme Carole VUJASINOVIC
Mme Valérie DUMERC-CHAMPAGNE
M. Arnaud MARCANGELI
M. Luc ZAMANSKY
M. Laurent RICHARD
Mme Anne DEMORTIERE
Mme Carole MONTRADE
Mme Sandy SIVAGER
Mme Laurence JOULIN
Mme Laetitia DARDELET

Pour les commissions du 27 juin 2021 mentionnées à l'article 2 du présent arrêté :

M. Luc ZAMANSKY
M. Arnaud MARCANGELI
Mme Sophie COUPET
Mme Michèle VERNEAU
Mme Valérie DUMERC-CHAMPAGNE
Mme Claire LAFOIX
Mme Vanessa SELMI
M. Nicolas GRAND
Mme Carole VUJASINOVIC

2 / Les membres des commissions susmentionnées désignés par le Président de la cour d'appel pourront être suppléés dans leurs attributions par les membres suivants :

Pour les commissions du 20 juin 2021 mentionnées à l'article 1 du présent arrêté :

- Commune d'Achères : Me Sophie BINET
- Commune de Chatou : Me Amélie CENES
- Commune de Conflans-Sainte-Honorine : Me Isabelle VIGNE
- Commune d'Elancourt : Me Laurence GAREL-FAGET
- Commune de Guyancourt : Me Stéphane DARMON
- Commune de Houilles : Me Appolinaire POSSOUKPE
- Commune de La Celle-Saint-Cloud : Me Sandrine FRAPPIER
- Commune du Chesnay-Rocquencourt : Me Klervi ALIX
- Commune des Mureaux : Me Karine MARTIN
- Commune de Maisons-Laffitte : Me Niels ROLF-PEDERSEN
- Commune de Mantes-la-Jolie : Me Anne-Sophie GOUX
- Commune de Mantes-la-Ville : Me Alexandre SANCHEZ
- Commune de Montigny-le-Bretonneux : Me Sophie REGNIER
- Commune de Plaisir : Me David PELARD
- Commune de Poissy : Me Jean DELFAUD

- Commune de Rambouillet : Me Antoine DIACRE
- Commune de Saint-Germain-en-Laye : Me Régis NAMUR
- Commune de Sartrouville : Me Hélène DURAND LAINE
- Commune de Trappes : Me Thomas LABARRE
- Commune de Vélizy-Villacoublay : Me Renaud GANNAT
- Commune de Versailles : Me Aline BRU NIFOSI

Pour les commissions du 27 juin 2021 mentionnées à l'article 2 du présent arrêté :

- Commune d'Achères : Me Sophie BINET
- Commune de Chatou : Me Philippe SCHELOUCH
- Commune de Conflans-Sainte-Honorine : Me Henri-Pierre PERRIER
- Commune d'Elancourt : Me Floriane PERON
- Commune de Guyancourt : Me François GOUHIER
- Commune de Houilles : Me Agnès STORME
- Commune de La Celle-Saint-Cloud : Me Marine de RAUCOURT
- Commune du Chesnay-Rocquencourt : Me Fadila BARKAT
- Commune des Mureaux : Me Sébastien VERGER
- Commune de Maisons-Laffitte : Me Alexandrine DUCLOUX
- Commune de Mantes-la-Jolie : Me Virginie CALLE
- Commune de Mantes-la-Ville : Me Christine GIOBBINI-FOURREAU
- Commune de Montigny-le-Bretonneux : Me Dominique KAZI-TANI
- Commune de Plaisir : Me Cécile GERMAIN-PEZERON
- Commune de Poissy : Me Natalia BOGDANOVA-PATAUD
- Commune de Rambouillet : Me Antoine DIACRE
- Commune de Saint-Germain-en-Laye : Me Geoffroy BRUNEEL
- Commune de Sartrouville : Me Martine MOREL GESLIN
- Commune de Trappes : Me Coralie BONOT
- Commune de Vélizy-Villacoublay : Me Renaud GANNAT
- Commune de Versailles : Me Eric TRICOU

3 / Les membres des commissions susmentionnées désignés par le Préfet pourront être suppléés dans leurs attributions; les 20 et 27 juin 2021 par les personnes suivantes, par ordre de priorité :

- pour les communes de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie : Mme Fabienne REBUS, chargé de mission ;
- pour les communes de l'arrondissement de Rambouillet : M. Alain ADAM, chef de bureau ;
- pour les communes de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye : M. Denis GOUJON, chef de section, Mme Véronique DEFIOLLE-DERAY, chargé de mission ;
- pour les communes de l'arrondissement de Versailles : Mme Maryse DERNONCOURT, chef de bureau, Mme Marie-Hélène BERCELLI, directrice.

Article 4 : Le membre de la commission désigné par le Préfet assure le secrétariat.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L. 85-1 du code électoral, ces commissions pourront s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département.

Article 6 : Le siège des commissions citées aux articles 1 et 2 du présent arrêté est situé dans les locaux de la préfecture , 1 rue Jean Houdon, 78010 Versailles.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, les sous-préfets, les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 10 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,


~~Pour le Préfet et par délégation~~
Le Secrétaire Général
Etienne DESPLANQUES

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2021-06-10-00004

Arrêté complémentaire MHRDC janvier 2021



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

**Arrêté complétant l'arrêté du 19 novembre 2020
accordant la Médaille d'Honneur Régionale,
Départementale et Communale
À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021**

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU l'arrêté n°78-2020-09-28-018 portant délégation à Madame Hélène GERONIMI, Sous-préfète de Rambouillet.

—
Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Rambouillet

A R R Ê T É

Article 1er - L'arrêté du 19 novembre 2020 portant attribution de la médaille régionale, départementale, et communale est complété comme suit :

La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Échelon VERMEIL :

- **Madame Claudine BOUCHER** demeurant à Issou.

Agent du patrimoine principal de 2^{ème} classe, commune de ISSOU.

Article 2 - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est retirée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

échelon OR :

- **Madame Claudine BOUCHER** demeurant à Issou.

Agent du patrimoine principal de 2^{ème} classe, commune de ISSOU.

Article 3 – Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le

Le Préfet,
et par délégation
La Sous-préfète de Rambouillet



Hélène GERONIMI

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2021-06-10-00006

Arrêté MHRDC complet juillet 2021



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

ARRETE N° 78-2021-06-10-00006

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021**

La Sous-préfète de Rambouillet

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU l'arrêté n°78-2020-09-28-018 portant délégation de signature à Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète de Rambouillet,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE :

Article 1er : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABCHI Salah

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur ADDICHANE Lhassane

Agent de maîtrise, COMMUNE DE EPONE, demeurant à MEZIERES-SUR-SEINE.

- Madame AGOT Huguette

Adjoint administratif territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur AIT YOUB Abderrahmane

Ouvrier principal 2^{ème} classe, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Monsieur AJOUAOU Mohend

Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à FRENEUSE.

- **Monsieur ALM Gilles**
Ingénieur principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
- **Madame AMEDJKANE Nourelhouda née BARIGOU**
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Monsieur ANDRE Sivaperoumal**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à GUYANCOURT.
- **Madame ANFIS Sophie née PORCHERON**
Agent social principale 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à ELANCOURT.
- **Monsieur ANNE Olivier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE, demeurant à TESSANCOURT-SUR-AUBETTE.
- **Madame ANSART Mélanie née GUERREIRO**
Adjoint territorial d'animation principal 2e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à LIMAY.
- **Monsieur ARAMBURU Dominique**
Aide-soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.
- **Monsieur ARCA Angélo**
Ingénieur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE.
- **Madame ARNAUDON Nathalie**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
- **Monsieur ARZEL Cyrille**
Ingenieur principal, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.
- **Madame ATHIAS Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame AVET-ROCHEX Chantal**
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Madame BAIS Céline née ZARADER**
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à CHEVREUSE.
- **Madame BAKIRI Yasmina née FEDDAL**
Agent spécialisé des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Monsieur BALAVOINE Thomas**

Ingenieur principal/ directeur du service environnement, COMMUNE DE GENNEVILLIERS, demeurant à HOUILLES.

- Madame BALL Aftad née MOHAMAD

Redacteur principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à TRAPPES.

- Madame BAMBA CALMELS Maténé née BAMBA

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.

- Monsieur BARONCE Jean

Gardien - brigadier, COMMUNE DE COLOMBES, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame BARRAULT Stéphanie

Assistante administrative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à ACHERES.

- Madame BASTARD Laëtitia

Adjoint administratif principal de 2ème classe / secretaire, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MARLY-LE-ROI.

- Madame BATARD Delphine

Adjoint administratif pp de 1ere classe / responsable rh / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY, demeurant à NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

- Madame BAUR Maëlle

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame BAVAY Corinne

Redacteur principal de 1ere classe, COMMUNE DE PONTOISE, demeurant à LE MESNIL-LE-ROI.

- Madame BAYON Brigitte

Directrice du pôle citoyen attaché principal 4ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à CHEVREUSE.

- Madame BAZIN Marie-Claire née LOCHON

Assistante familiale, VILLE DE PARIS, demeurant à SEPTEUIL.

- Madame BELLEMIN Elodie

Attache - directrice des affaires sociales, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, demeurant à ANDRESY.

- Monsieur BELLENGER Christophe

Conseiller municipal, COMMUNE DE PLAISIR, demeurant à PLAISIR.

- Monsieur BELLEZANNE Rémy

Brigadier chef, COMMUNE DE VOISINS LE BRETONNEUX, demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX.

- Madame BENAKCHA Sophie née GARIN

Responsable petite enfance, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à NOTRE DAME DE LA MER.

- Madame BEN-AMMAR Mounira née CHALGHOUMI

Agent de maîtrise, COMMUNE DE ST DENIS, demeurant à LE PECQ.

- **Madame BENARD Nadine née VIDAL**
Adjoint administratif, COMMUNE DE PORCHEVILLE, demeurant à LIMAY.
- **Madame BERNAGOU Virginie**
Attache territoriale, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.
- **Madame BERNARD Patricia née SOLIBIEDA**
Infirmière en soins généraux 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- **Madame BERNOLLIN Geneviève née ROYER**
Conseillère municipale, COMMUNE DE PLAISIR, demeurant à PLAISIR.
- **Monsieur BEROGE Gérard**
Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC, demeurant à VERSAILLES.
- **Monsieur BERTRAND Pascal**
Agent de maîtrise principal/ responsable magasin, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.
- **Madame BESGE Marie née CAMELIN**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Madame BESSIN Catherine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHAMBOURCY, demeurant à CHAMBOURCY.
- **Madame BETTONI Gwénola née LE ROI**
Infirmier cadre de santé paramédical, HOPITAL DU VESINET, demeurant à VILLEPREUX.
- **Madame BIGOT Nadine**
Educateur aps principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- **Monsieur BILLY Pierre**
Technicien territorial, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.
- **Monsieur BIMLIKH Christophe**
Adjoint administratif principal 1ère cl, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à ACHERES.
- **Monsieur BINDECH Abdelmajid**
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à COIGNIERES.
- **Madame BISCAÏNO Isabelle née SANSONE**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur BLIN Grégory**
Chef d'équipe conducteur automobile principal, VILLE DE PARIS, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame BLONDEAU Brigitte née CID

Infirmier en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX.

- Madame BOGDAN Karine née DA COSTA

Attaché, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Madame BONDIA Christine née GALLET

Atsem, COMMUNE DE CHAVENAY, demeurant à CHAVENAY.

- Monsieur BONNEAU Cédric

Agent de maîtrise principal - responsable pool de gardiens, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à HOUILLES.

- Madame BONNEFONS Guilaine née CANIA

Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur BORDAS Franck

Agent de maîtrise, COMMUNE D AUBERGENVILLE, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Monsieur BORGA Laurent

Technicien supérieur en chef de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur BOUBENIDER Djamel

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame BOUCHEAU Agnès née TALEC

Animatrice, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à POISSY.

- Monsieur BOUCHER Antoine

Directeur des services techniques, COMMUNE DE CHAMBOURCY, demeurant à CHAMBOURCY.

- Madame BOUCHER Christine née POULIQUEN

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.

- Madame BOUCHE Véronique

Cadre de santé paramédicaux, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.

- Madame BOUFFAY Murielle née JOUEN

Adjoint technique principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Madame BOUTEL Line née MARGEZ

Ingénieur, responsable du centre technique communautaire de conflans sainte honorine, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à VILLENES-SUR-SEINE.

- Madame BOUVET Marie-France née DEGRENNE

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE JOUY EN JOSAS, demeurant à JOUY-EN-JOSAS.

- Monsieur BOUYSSOU Mamadou

Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur BRAULT Xavier

Agent polyvalent, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Monsieur BRIER Jean-Francois

Adjoint technique principal de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BUC.

- Madame BRIGAND Cécile

Attaché, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à CHATOU.

- Monsieur BROCHERIEU François

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame BRODU Marjorie née PIERRE

Brigadier chef principal - agent de police municipale, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, demeurant à EPONE.

- Monsieur BRO Jean-Luc

Technicien, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS.

- Madame BROQUET Christine née LLOBREGAT

Infirmière en soins généraux hors classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à GAMBAIS.

- Madame BROSSEAU Jenny

Agent de maîtrise, COMMUNE DE HOUILLES, demeurant à HOUILLES.

- Monsieur BRUGERE Jérôme

Technicien supérieur en chef, VILLE DE PARIS, demeurant à RAMBOUILLET.

- Monsieur BRZEZNY Piotr

Adjoint adminis. ter. principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à BEHOUST.

- Madame BUDELLI Michelle née LAMY

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame BUJEAU Véronique

Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.

- Monsieur CAILLE Richard

Ingenieur, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Monsieur CALINGHEE Frédéric

Adjointe technique territorial/agent d'entretien, OPH DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame CALIXTE Sabine

Adjoint technique, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur CAMARA Idrissa

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à TRAPPES.

- Madame CAMUS Nathalie

Aide soignant principal, HOPITAL DU VESINET, demeurant à ANDRESY.

- Madame CARBILLET Sophie

Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à ELANCOURT.

- Madame CARBONNEL Véronique

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à TRAPPES.

- Madame CARLIER Martine

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES, demeurant à HOUILLES.

- Madame CARRUELLE Nathalie née MAISON

Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à MAISONS-LAFFITTE.

- Monsieur CASANA Thierry

Agent de propreté des espaces publics au pôle cadre de vie et patrimoine bâti adjoint technique principal 2ème class, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.

- Madame CASCADE Sandrine née BOISNET

Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE CHAVILLE, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame CAYET Laëtitia

Atsem, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE, demeurant à PORCHEVILLE.

- Monsieur CAZENAVE Jean-Bernard

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur CERBELAND Jean-Luc

Garde champêtre chef, COMMUNE DE CHAVENAY, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE.

- Monsieur CHAMPION Laurent

Brigadier chef principal, COMMUNE DE SEVRES, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Monsieur CHAN Peou

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.

- Madame CHAN TON Angélique née PACAUD

Adjoint animation principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.

- Monsieur CHARLEMAINE Florian

Adjoint administratif territorial principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à LOUVECIENNES.

- Madame CHARNI Samia

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE POISSY, demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES.

- Monsieur CHARRRON Stéphane

Agents des services hospitaliers qualifie de classe superieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Madame CHATELAIN-CADET Nathalie née SAGNOL

Chargée de la production végétale-espaces verts au pôle cadre de vie et patrimoine bâti - agent de maîtrise princi, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à VICQ.

- Monsieur CHERRABI Youssef

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame CHESSE Sylvie née GERNEZ

Adjoint administratif principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur CHEVALIER Christophe

Ingenieur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES.

- Madame CHEVALLIER Adeline

Adjoint administratif territorial principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à ELANCOURT.

- Madame CHEVRIER Viviane

Adjoint technique principal de 1ere classe - agent de restauration, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur CHUBERRE Alain

Agent de maîtrise principal/ agent d'exploitation, SI D'ASSAINISSEMENT REG NEAUPHLE CHATEAU, demeurant à LEVIS-SAINT-NOM.

- Madame CICCHETTI Marie-Elisabeth

Infirmiere anesthesiste reanimation, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.

- Madame CLEMENCE Florence née ZOUBAGH

Rédacteur pal 1cl, COMMUNE DES ULIS, demeurant à BONNELLES.

- Madame CLENET Olivia

Auxiliaire de puericulture principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur CLOAREC Didier

Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS, demeurant à VIROFLAY.

- Monsieur COLONNETTE Franck

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à PORCHEVILLE.

- Madame CONDOLO Véronique

Assistante administratif, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Monsieur CONTE Nicolas

Adjoint technique/agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à CONFLANS-SAINT-HONORINE.

- Madame CORDONNIER Françoise née JEAN

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à NEAUPHLETTE.

- Madame COTE Danielle née BIDEAU

Agent de maîtrise principal - responsable des sites de restauration, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.

- Madame COUDERC Christine

Masseur kinésithérapeute classe supérieure, HOPITAL DU VESINET, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

- Madame COUDERT Véronique

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SEVRES, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Monsieur COULT Christian

Agents des espaces verts, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Monsieur COZIGOU Marc

Opérateur des activités physiques et sportives, maître nageur sauveteur, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à ACHERES.

- Madame CRECHE Catherine

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame CROUZET Florence

Attache territoriale, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MAISONS-LAFFITTE.

- Monsieur CROVILLE Denis

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame DADE Claire née DESCAZAUX

Puericultrice de classe supérieure, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

- Madame DALFARAT Tatiana née GAEL

Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur DAMON Benjamin

Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.

- Madame DA ROCHA Marie née ALVES

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à GAMBAIS.

- Monsieur DEBON Cyrille

Agent de maîtrise principal, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame DEJEAN Béatrice née VALY

Préparatrice en pharmacie hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLENES-SUR-SEINE.

- Madame DE JESUS SILVA Silvia

Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE, demeurant à FONTENAY-MAUVOISIN.

- **Monsieur DELAGE Jean-Luc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.
- **Monsieur DELAY Alexis**
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.
- **Madame DELETANG Aurore née GODARD**
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.
- **Madame DEMARZY Karine**
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame DE MONTILLE Saïda née HAMMANI**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à BEYNES.
- **Monsieur DENSA Arnaud**
Ingenieur, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN.
- **Madame DENYS Valérie née PORTRON**
Adjoint administratif territorial principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GARANCIERES.
- **Madame DEQUIN Catherine**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.
- **Madame DERMENJIAN Isabelle née BILLAUD**
Educatrice de jeunes enfants, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à BUC.
- **Madame DEROUBAIX Willyane née POUWELS**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT, demeurant à MAURECOURT.
- **Madame DESCHAMPS Corine née FAUDEAU**
Animatrice, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.
- **Madame DESNEUX BERTRAND Agnès née LOURADOUR**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.
- **Monsieur DESSEAUX Dominique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- **Monsieur DIALLO Abdoul**
Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS, demeurant à ABLIS.
- **Monsieur DIALLO Boubacar**
Adjoint territorial du patrimoine principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à TRAPPES.
- **Monsieur DIERICK Marcel**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- **Monsieur DIOP Bachir**
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DI VITA Anthony**
Secrétaire administratif classe exceptionnelle, VILLE DE PARIS, demeurant à ECQUEVILLY.
- **Monsieur DOISNE François**
Agent d'accueil et de surveillance ppal 1c, VILLE DE PARIS, demeurant à ADAINVILLE.
- **Madame DOLIGNON Dominique née MOUSSEAUX**
Adjoint technique, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.
- **Madame DOMINATI Laëtitia**
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à LE VESINET.
- **Madame DOMIN Claudine**
Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- **Madame DOMMANGET Christelle**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à HOUDAN.
- **Madame DOS SANTOS Isabelle née ALLANO**
Adjt adm, COMMUNE DES ULIS, demeurant à BONNELLES.
- **Madame DRECOURT Anita née DELHAY**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT, demeurant à MAURECOURT.
- **Madame DUBOIS Carole née SCHMITT**
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à MAUREPAS.
- **Madame DUBUS Alexandra**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- **Madame DUCHIRON Karine née TORRES**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à MAURECOURT.
- **Madame DUFAYS Adeline**
Adjoint administratif principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à ECQUEVILLY.
- **Madame DUJARDIN Stéphanie**
Conseiller socio éducatif, CTRE COM ACTION SOCIALE, demeurant à MAULE.
- **Madame DUPONT Hélène**
Adjoint administratif principal de 2ème classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à LA VERRIERE.
- **Madame EIRAS NOVO Nadège née DROUILLETTE**
Assistante de direction au pôle d'enseignement artistique et de diffusion-rédacteur principal 2ème classe-8ème éche, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.

- **Madame ENARD Axelle**
Infirmière soins généraux grade 2, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CHATOU.
- **Madame ESTELA Pascale**
Attache territoriale, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à LE PERRY-EN-YVELINES.
- **Madame ESTEVES Paula**
Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI, demeurant à NOISY-LE-ROI.
- **Monsieur FAGES Nicolas**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES, demeurant à TESSANCOURT-SUR-AUBETTE.
- **Monsieur FAID Halim**
Agent animation principal 2e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à HOUILLES.
- **Monsieur FALEMPIN Marc**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE HOUILLES, demeurant à HOUILLES.
- **Madame FAMBART Diana née SIRIEIX**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à ACHERES.
- **Madame FAROUX Ginette née TARRAGON**
Conseillère municipale, COMMUNE DE PLAISIR, demeurant à BEYNES.
- **Madame FAUDEAU Simonne née GUYONNEAU**
Agent de restauration, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.
- **Monsieur FAUNE Franck**
Eboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à TRAPPES.
- **Madame FAURE Laurence née OYAUX**
Adjoint animation, COMMUNE DE LES ESSARTS-LE-ROI, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- **Monsieur FERNANDES Patrick**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Madame FERRE Nathalie née JONDREVILLE**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.
- **Madame FINET Sophie née GUILLOT**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Madame FISCHER Caroline**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur FLEURET Didier**

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAULE, demeurant à MAULE.

- Monsieur FOFANA Issa

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à HOUILLES.

- Madame FOUQUET Angélique née HENRY

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Monsieur FOURNIER Christophe

Adjoint administratif titulaire, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES, demeurant à MEULAN-EN-YVELINES.

- Madame FOURNIER Isabelle

Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur GAILLARD Daniel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à FONTENAY-SAINT-PERE.

- Madame GALES Valérie

Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame GALLEN Nelly

Ingénieur principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame GARAUDE Magalie

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à GRESSEY.

- Madame GARCIA Anne

Adjoint technique territorial de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE, demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE.

- Madame GARCIA Céline née REY

Infirmière soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur GBESSAYA Gilbert

Coordinateur programme de réussite éducative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Madame GEFFROY Agnès

Attaché, responsable administratif et financier, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à LAINVILLE-EN-VEXIN.

- Madame GEOFFROY Patricia née MEZENCE

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à POISSY.

- Madame GERARD Muriel née PIEDNOEL

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.

- Monsieur GIARD Thierry

Chef service parcs et jardins, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à SARTROUVILLE.

- **Monsieur GIRON Jean-Pierre**
Adjoint technique territorial/ gardien, OPH DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame GNASSOU Delphine née BODIN**
Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Monsieur GOBLET Jean-François**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.
- **Madame GOMES Maria Di Natividade née DOS SANTOS PITARMA**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.
- **Monsieur GOMEZ Joël**
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à MAISONS-LAFFITTE.
- **Madame GONIN Florence**
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.
- **Monsieur GORIN Alain**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.
- **Madame GOUNOT Séverine née FERCOQ**
Assistante socio-éducative t iv grade 1 de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à GRESSEY.
- **Madame GOUT Corine née DODIER**
Attaché, responsable de l'unité administrative et financière, cycle de l'eau, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à BOUAFLE.
- **Monsieur GRATZER Michel**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Madame GRAVIER Reine-May**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à POISSY.
- **Madame GRIGGIO Catherine**
Responsable administrative et ressources, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.
- **Madame GRIL Cécile née BRUCHET**
Attache hors classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.
- **Monsieur GROLLIERE Thierry**
Ingénieur principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
- **Madame GROSBOILLOT Caroline née SELINCOURT**
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Madame GROSBOIS Ghislaine née LATCHIMY

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à TRAPPES.

- Monsieur GROS Boris

Attache territorial, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.

- Monsieur GUILLOT Hervé

Agent d'exploitation de la maintenance technique au pôle loisirs - adjoint technique principal 2ème classe - 8ème éc, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.

- Madame HAAG Sandrine née DELMAS

Adjoint technique territorial principal de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE, demeurant à LOMMOYE.

- Monsieur HADDAD Mourad

Ingenieur, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VILLEPREUX.

- Madame HADJAZ Louisa

Adjoint du patrimoine principal 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE, demeurant à MAGNANVILLE.

- Madame HARDY Nathalie

Adjoint administratif, COMMUNE DE SARTROUVILLE, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame HAREL Cécile née BOUCHENY

Attaché principal, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à CONDE-SUR-VESGRE.

- Madame HECTOR Sandrine

Attache territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS.

- Madame HERPIN Isabelle née KEROUANE

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à SOINDRES.

- Madame HERVE Armelle

Adjoint de conservation principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à MOUSSEAUX-SUR-SEINE.

- Madame HO Anne-Sophie née MASSAT

Directeur général des services, COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE.

- Monsieur HOUARI Mohammed

Adjoint technique territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à TRAPPES.

- Madame HUBACZ-LEDRU Agnès née LEDRU

Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MONTESSON.

- Madame HUCLEUX Mélanie née ROUSSEAU

Ingenieur principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur HURTEAU Robert

Adjointe technique territorial/ agent d'entretien, OPH DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame IHAMMOUTEN Fatiha

Adjoint technique principal de 1ere classe - agent spécialisée des ecoles maternelles, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.

- Madame JACK Céline

Infirmière cadre supérieure de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame JACQUENS Murièle née SCHWARTZ

Redacteur principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à RAMBOUILLET.

- Madame JACQUES Françoise née VILLA

Agent specialise principal des ecoles maternelles 1ere classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à MEULAN-EN-YVELINES.

- Madame JALLOT Kristell née GAUTIER

Ide isgs grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLEPREUX.

- Madame JANNIN Stéphanie née BARIDEAU

Assistant de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à MAULETTE.

- Madame JEANTILS Anne née SOURICE

Manipulateur electroradiologie classe superieure, HOPITAL DU VESINET, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame JEUMER Anne née POLARD

Auxiliaire de puericulture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MONTAINVILLE.

- Monsieur JIMENEZ José

Brigadier chef principal, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.

- Madame JOAO Thérèse

Agent médico-technique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MAUREPAS.

- Madame JOLIVEL Nathalie

Adjoint administratif principal 2eme classe/charge de gestion locative/statut de la fonction publique territoriale, OPH DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame JUSTER Sylvie

Attache territorial, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Monsieur KAMMERER Sylvain

Agent de maîtrise principal, agent de surveillance des travaux, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame KARL Frédérique

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE GENNEVILLIERS, demeurant à ECQUEVILLY.

- **Monsieur KAYAL Jérôme**
Attaché territorial, COMMUNE DE DUGNY, demeurant à CHATOU.
- **Madame KESSOULA Malika née BENAMEUR**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Monsieur KIENE Edgar**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à LES MUREAUX.
- **Madame KNOCH Mariannick**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Monsieur KOCISZEWSKI Yvan**
Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame KOLLMANNSBERGER Joséphine née GORI**
Adjointe au maire, COMMUNE DE PLAISIR, demeurant à PLAISIR.
- **Monsieur KONRAD Damien**
Responsable énergies et achats au pôle cadre de vie et patrimoine bâti - ingénieur - 8ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à LE PERRY-EN-YVELINES.
- **Monsieur LABIDI Sabri**
Adjoint animation principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Madame LACEN Cindy**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- **Madame LAFARGE Claire**
Redacteur, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Monsieur LAHMAR Rachid**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur LAIGNEL Philippe**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE LISSES, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT.
- **Monsieur LAKRIB Nasser**
Operateur aps principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Madame LAMY Sylvie née ROUSSEAU**
Referent comite oeuvres sociales, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Madame LAUREANA Cécile**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- **Monsieur LE BAIL Pascal**
Agent technique, COMMUNE DE HARDRICOURT, demeurant à HARDRICOURT.
- **Madame LE BIHAN Catherine**
Agent d'accueil, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LE BOEUF Dominique**
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à ELANCOURT.
- **Monsieur LE BOHEC Anthony**
Infirmier en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Madame LEBOUQC Christine**
Agent administratif facturation au ccas- adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.
- **Monsieur LE DOZE Loïc**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame LEFEBVRE Elisabeth née RENOUX**
Gestionnaire administrative et technique, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à VAUX-SUR-SEINE.
- **Madame LEFEVRE Linda**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à TILLY.
- **Monsieur LE FLOCH Yann**
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à BUCHELAY.
- **Monsieur LEFORT Franck**
Manutentionnaire au pôle cadre de vie et patrimoine bâti-agent de maîtrise-7ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à ELANCOURT.
- **Madame LEGROS Lucie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Madame LEGUAY Catherine née ABRAHAM**
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à MEULAN-EN-YVELINES.
- **Monsieur LE JAN Yan**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHAVENAY, demeurant à MAULE.
- **Madame LE MEUR Nathalie née PERSON**
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN.
- **Monsieur LENNE Roger**
Agent de maîtrise/ gardien chef, OPH DE VERSAILLES, demeurant à GUYANCOURT.

- **Madame LENORMAND-ECHEVARRIA Béatrice née LENORMAND**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à GUERVILLE.
- **Madame LEPAGE Murielle née CANU**
Dgas, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à ANDRESY.
- **Madame LERMECHAIN Valérie née REIX**
éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.
- **Madame LETANG BAILLEUL Carine née BAILLEUL**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à BEYNES.
- **Monsieur LETON Fabrice**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES.
- **Monsieur LEVRAUD Loïc**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à TRAPPES.
- **Monsieur LIENHARD Denis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.
- **Madame LIMA DA CRUZ Ligia**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Madame LIPPIS Marie-Hélène née CARABANTES**
Attache hors classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN.
- **Madame LIVE YU Joëlle**
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BOUGIVAL.
- **Madame LONGONI Valérie née BRULE**
Assistante administrative au pôle communication et animation de la ville-adjoint administratif principal 1ère classe-6, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à BOISSETS.
- **Monsieur LOREC Pierre**
Directeur de la communication, de la culture, des sports et de la vie associative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.
- **Madame LORMETEAU Véronique née GOAS**
Adjoint administratif principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT, demeurant à MAURECOURT.
- **Monsieur LOSIO Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à ACHERES.
- **Madame LOUBE Nathalie**

A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Madame MACE Andrés née HIPPOLYTE

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MAUREPAS.

- Madame MAGES Jocelyne née FALCAO

Assistante familiale, VILLE DE PARIS, demeurant à FOLLAINVILLE-DENNEMONT.

- Madame MAGNY Christelle née ROUZEAU

Redacteur principal de premiere classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à BOIS-D'ARCY.

- Monsieur MAILLARD Frédéric

Animateur principal 2ème classe, COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Monsieur MAILLARD Sébastien

Agent de surveillance de la voie publique, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.

- Madame MALEAPPANE Amouda

Adjoint technique, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à ELANCOURT.

- Monsieur MANTRAND Frédéric

Ingenieur, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à MAULE.

- Madame MARTIN France née BELARBI

Assistant administratif, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Monsieur MARTINS José

Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LE VESINET.

- Madame MARTINS PIRES Maria

Agent technique polyvalent à la crèche française dolto-adjoint technique principal 2ème classe-9ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à ELANCOURT.

- Monsieur MASSENA Antoine

Coordonnateur technique, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

- Monsieur MASSON Frédéric

Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à MEZIERES-SUR-SEINE.

- Madame MATEO Murielle née BESNARD

Adjoint technique pp 2eme classe / agent restauration / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY, demeurant à LE PORT-MARLY.

- Monsieur MATHIEU François

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à BREVAL.

- Madame MAURICE Véronique née FOURNIER

Attaché, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à BEYNES.

- **Madame MEKERRI Fatiha**
Attache, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur MENARA Patrick**
Responsable travaux, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI, demeurant à NOISY-LE-ROI.
- **Monsieur MERCIER Maxime**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- **Monsieur MERCIER Raphaël**
Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAVENAY, demeurant à CHAVENAY.
- **Monsieur MODESTE Dominique**
Conseiller municipal, COMMUNE DE PLAISIR, demeurant à PLAISIR.
- **Madame MOHAMAD Fatima née MOUHAMADSITIK**
Assistante paysage et environnement, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Monsieur MONJE Enrique**
Chef service accueil courrier reprographie, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à FRENEUSE.
- **Monsieur MONNIER Mickaël**
Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE, demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE.
- **Monsieur MONTAROU Mathieu**
Isvp, VILLE DE PARIS, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame MORETTE Séverine née BOUTELOUP**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Monsieur MOUTOUSSAMY-APATOUT Jean-Claude**
Agent de maitrise, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame MULLER Gladys née LEROUX**
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE PUTEAUX, demeurant à MONTESSON.
- **Madame MULLER Michèle née GLOUX**
Attaché hors classe / directrice générale des services, COMMUNE DE CLICHY, demeurant à MARLY-LE-ROI.
- **Madame MUNTENER Patricia**
Adjoint d'animation principal de 1ere classe/animatrice, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET, demeurant à GUYANCOURT.
- **Madame NAIGEON Brigitte**
Ingenieur, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame NAUGUET Sandrine née BOUREAU**
Adjoint administratif, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à BONNELLES.
- **Madame NEVEUR Magali née CHARLET**

Infirmier cadre de sante paramedical / cadre soignante de pole, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX.

- Monsieur NIAU Philippe

Adjoint adminis.ter.pl.1e, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Madame NIPHON Nadine née SCHWEIGHOFFER

Redacteur, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à ELANCOURT.

- Madame NOEL Stéphanie née JOINEAU

Adjoint administratif principal de premiere classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.

- Madame NOGUES Gina née DEMEY

Agent spécialisé principal des écoles maternelles, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.

- Madame NORVES Corinne

Attache principal, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à RAMBOUILLET.

- Madame NOTEUIL Isabelle née MAINGON

Agent technique de la petite enfance principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Monsieur OGOUNCHI Francis

Adjoint technique principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame OSMOND Dominique

Adjoint administratif, DEPARTEMENT DE L EURE, demeurant à BLARU.

- Madame PARIS Karine née HUDELET

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Monsieur PARTHUISOT Serge

Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX.

- Madame PATRONE Christelle

Technicien principal de 1ère classe/responsable secteur traitement, SI D'ASSAINISSEMENT REG NEAUPHLE CHATEAU, demeurant à VILLIERS-SAINT-FREDERIC.

- Monsieur PEPER Dominique

Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame PERIN Carole

Assistante maternelle, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à TRAPPES.

- Madame PERRIER Patricia née FOUGERE

Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur PESSON Pierre

Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Madame PEYROT Catherine née ROGER

Attache, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à GARGENVILLE.

- Madame PIBAULT Anne

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES, demeurant à HARDRICOURT.

- Monsieur PICARD-BACHELERIE Jean-Luc

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA ETAMPOIS SUD ESSONNE, demeurant à BOUGIVAL.

- Monsieur PIERROT André

Adjoint technique, agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MEULAN-EN-YVELINES.

- Madame PINTO DE OLIVEIRA Maria née ALMEIDA LIGEIRO

Agent specialise principal de deuxieme classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE VERNOUILLET, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.

- Madame PINTO MONTEIRO Maria de Lurdes

Assistante maternelle, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur PIPPIA Domenico

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à LIMAY.

- Madame PIRES Marie-Christine

Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à ANDRESY.

- Monsieur PIRIOU Jean-Pierre

Agent de maitrise, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à POISSY.

- Monsieur PLICHON Fabrice

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à OINVILLE-SUR-MONTCIENT.

- Monsieur POINAMBALOM Erick

Chef de service de police municipale principal 2ème classe titulaire, COMMUNE DE PUTEAUX, demeurant à MAGNANVILLE.

- Madame POLLET Sarah

Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à VIEILLE- EGLISE-EN-YVELINES.

- Monsieur POUPART Jean-Christophe

Jardinier, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Madame POUPLET Corinne

Préparatrice en pharmacie, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à TRAPPES.

- Monsieur POUVIN Gérard

Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Monsieur PRADO Alain

Technicien principal de 2eme classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

- Madame PREGA-RENAUD Natasa née TEODOROVIC

Adjoint d'animation principal de 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE, demeurant à MAGNANVILLE.

- Madame PRONZAC Séverine

Infirmiere anesthésiste 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à BOIS-D'ARCY.

- Madame PRUVOST Maria née BARROSO DE OLIVEIRA

Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.

- Madame QUEMENER Elisabeth née GONCALVES

Atsem principale de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à PLAISIR.

- Madame QUEMENEUR Patricia

Educatrice de jeunes enfants, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, demeurant à OINVILLE-SUR-MONTCIENT.

- Monsieur RAHMA Mohamed

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame RANDRIANAHARISOLO Annie

Ouvrier hospitalier principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame RAVE Marina née MARCHIONI

Agent de maîtrise principal - responsable du site de restauration maternelle la reinette, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY, demeurant à BEYNES.

- Monsieur RAZIK Nourredine

Agent de maîtrise - responsable du site de restauration scolaire messiaen, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur REGENT Raymond

Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.

- Monsieur REIVAX Philippe

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

- Madame REMARS Sabrina née HEUDE

Ingenieur, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à VERNOUILLET.

- Monsieur RICARD Nicolas

Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN.

- Madame RICHARD Carine née CEBRIAN

Adjointe administrative principale de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à MAGNANVILLE.

- Madame RICOU Sophie

Ide isgs grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame ROBERT Cécile

Assistant administratif territorial principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame ROBERT Jacqueline née GALLO

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à ACHERES.

- Monsieur ROINARD Eric

Agent d'exploitation voirie-adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à GALLUIS.

- Monsieur ROINEL Jean-Christophe

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAULE, demeurant à ECQUEVILLY.

- Madame ROLLE Julie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.

- Madame RONCELIN Isabelle née SICHEZ

Technicienne de laboratoire médical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Monsieur RONCELIN Stéphane

Technicien de laboratoire médical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Madame ROTTNER Karin née MATHERN

Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE JOUY EN JOSAS, demeurant à TRAPPES.

- Madame SAHALI Patricia née BEILLAUD

Adjoint administratif, COMMUNE DE SARTROUVILLE, demeurant à SARTROUVILLE.

- Monsieur SAÏD Ahmad

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Madame SAILLARD Cécile née THIMONIER

Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à MAUREPAS.

- Madame SAINT MARTIN Cécile

Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à RAMBOUILLET.

- Madame SALABERT Emmanuelle

Assistant de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à ELANCOURT.

- Monsieur SALA Didier

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE POISSY, demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

- Madame SALADIN Caroline née CARDOCK

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à BAILLY.

- Madame SALEZ Nathalie

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à PLAISIR.

- Madame SALMIER-VERZELLESI Valérie née SALMIER

Secrétaire administratif / responsable rh, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Madame SALOMON Chantal née BASSET

Aide soignante, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CHATOU.

- Madame SARAVANANE Xxx née SARODJADEVY

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.

- Madame SAVARY Irène née HURON

Assistante familiale, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES.

- Madame SCHAEFFER Sandrine

Atsem, COMMUNE DE CHAMBOURCY, demeurant à CHAMBOURCY.

- Monsieur SCHERRER Mathias

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE BENNECOURT, demeurant à BENNECOURT.

- Madame SCHOUMAKER Priscilla

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à MAUREPAS.

- Monsieur SEHEUX Bertrand

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE, demeurant à MEZY-SUR-SEINE.

- Madame SERAN Frédérique née SAHUM

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE EPONE, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Madame SILOU Valérie née EXCHYLLES

Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.

- Madame SIMON Mireille née STECK

Educateur de jeunes enfants de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Madame SIWIAK Marion

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Madame SOLET Anne

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame SPADI Audrey née LABUSSIÈRE

Adjoint animation, COMMUNE DE LES ESSARTS-LE-ROI, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.

- Madame SUDOUR Angélique née BOUQUIN

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à MAUREPAS.

- Madame SURGET Céline

Agent de maîtrise, COMMUNE DE POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Madame SYLVA Madeleine née DACOSTA

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur SY Siguiné

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame TABIT Nadia née GHAZAZ

Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.

- Monsieur TAFERANT Kamel

Isvp, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.

- Monsieur TAILLEFUMIER Nicolas

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE.

- Madame TANGUY Béatrice née AUDOUIN

Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à ACHERES.

- Madame TANGUY Carol née LAMBERT

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.

- Madame TASSEL Marie-Christine

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur TEIXEIRA Alain

Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame THAUNAY Véronique née DUFOSSE

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à ACHERES.

- Madame THEATIN Angéline

Adjoint technique principal de 2ème classe, PARIS MUSEES, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Madame THEUNISSEN Anne

Adjoint d'animation principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à MAUREPAS.

- Madame THIBAUT Sophie

Adjoint d'animation, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à ACHERES.

- Madame THOMAS Marie née DOR

Atsem, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI, demeurant à NOISY-LE-ROI.

- Monsieur TISON Ludovic

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VILLEPREUX.

- Monsieur TITOUH Mohamed-Oulhadj

Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, COMMUNE DE ST DENIS, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Monsieur TONAERA Joseph

Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Monsieur TOURE Alassane

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à SOINDRES.

- Monsieur TRAN Quang Minh

Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à CHATOU.

- Madame TRENTIN Mélanie

Agent pal atsem 1cl, COMMUNE DES ULIS, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.

- Monsieur TRENTO Patrick

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame TREVOUX Christine

Psychologue hors classe/psychologue, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame TRINCART Dominique née PONTLEVOY

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LIMAY.

- Madame VACHERESSE Magalie

Rédacteur, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur VALESCH-MONNEREAU Stephen

Encadrant magasin, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame VALLI Aleksandra née JOVANOVIC

Professeur d'enseignement artistique hors classe, GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame VANDENBOSSCHE Sophie née LE GRUSSE

Infirmiere grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à PLAISIR.

- Madame VARLET Pascale

Assistant de conservation pal 2ème classe/ directeur de la médiathèque, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

- Madame VASSILIADES STERN Barbara née VASSILIADES

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur VEGUER Philippe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame VELGHE Brigitte

Attache, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à BUC.

- Madame VELLEAUS Nathalie

Agent specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.

- Madame VENACTER Cécile

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à GARGENVILLE.

- Madame VENACTER Delphine née BABINSKY

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LAINVILLE-EN-VEXIN.

- Monsieur VERHEYLESONNE Vincent

Technicien principal de 1ère classe titulaire, BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à LE MESNIL-LE-ROI.

- Madame VERRON Véronique née MARCHAIS

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE EPONE, demeurant à EPONE.

- Madame VIANEFE Lisa

Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MAUREPAS.

- Madame VIGNES Michèle née ZECH

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.

- Madame VILLEMIN Magali

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LA VERRIERE.

- Monsieur VIRASSAMY Emilien

Adjoint technique principal 2eme classe/ gardien de secteur, OPH DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame VITALIEN Marie née VALBON

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à ISSOU.

- Monsieur WALLON Serge

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE BENNECOURT, demeurant à BENNECOURT.

- Madame WARLOP Hélène née TANGUY

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur WATIER Franck

Agent en charge du contrôle et du nettoyage, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à BOUAFLE.

- Monsieur WEILLER Hans

Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à ACHERES.

- Madame YAPI Chimambo née SE

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à POISSY.

- Madame YIGIT Zeynep née GÜR

Atsem, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur YVON Thierry

Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à DROCOURT.

- Monsieur ZARITZKI Yves

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

- Madame ZORRAQUINO Béatrice née BALANDREAU

Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ADAMCZAK Pawel

Ingénieur en chef, DEPARTEMENT DU VAL D OISE, demeurant à VAUX-SUR-SEINE.

- Madame AIT NOURI Malika née ARAB

Adjoint administratif principal de 2ème classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

- Madame ALA Colette née GEORGEL

Aide soignante principale hospitalière, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

- Madame ALBIN Dominique née HENRI

Ibode, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à ANDELU.

- Madame AMAT Laurence née ABRAHAM

Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame AMMOUR Nadia

Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à ELANCOURT.

- Madame **ANDRIEU Marie-Josée née MOREL**
Auxiliaire de puériculture, **COMMUNE DE TRAPPES**, demeurant à **GAZERAN**.
- Monsieur **ARAB Rachid**
Technicien hospitalier, **ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS**, demeurant à **SARTROUVILLE**.
- Monsieur **BABEL Bruno-Charles**
Animateur principal de 1ere classe, **COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET**, demeurant à **HOUILLES**.
- Monsieur **BALLAND Philippe**
Agent de maîtrise, **SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE**, demeurant à **ACHERES**.
- Madame **BALLEUX HUE-LACOINTE Véronique née BALLEUX**
Redacteur principal de 1ere classe, **DEPARTEMENT DES YVELINES**, demeurant à **CARRIERES-SOUS-POISSY**.
- Madame **BALTIDE Sylvie née DUGAST**
Aide soignant principal, **HOPITAL DU VESINET**, demeurant à **MONTESSEON**.
- Madame **BAUBANT Lydie née DUBOIS**
Agent d accueil et de surveillance ppal 1c, **VILLE DE PARIS**, demeurant à **LES MUREAUX**.
- Madame **BELKACEM Karima née CHAIBI**
Assistante maternelle, **COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE**, demeurant à **SAINT-CYR-L'ECOLE**.
- Madame **BELMILOUD Yvonne née BOLEAT**
Brigadier-chef principal, **COMMUNE DE RUEIL MALMAISON**, demeurant à **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**.
- Monsieur **BENAMEUR Mohamed**
Agent d'exploitation, **COMMUNE DE MANTES LA JOLIE**, demeurant à **MANTES-LA-JOLIE**.
- Monsieur **BENHACOUN Ari**
Directeur general des services, **SAINT QUENTIN EN YVELINES**, demeurant à **ELANCOURT**.
- Madame **BENUFFE Adeline née BOUSIGNAC**
Aide-soignante pp c3, **ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS**, demeurant à **ACHERES**.
- Madame **BEQUET-DEWALLY Sandrine née BEQUET**
Aide soignante principale, **CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**, demeurant à **BOIS-D'ARCY**.
- Madame **BERGE Laurence née IGLESIAS**
Auxiliaire de puériculture, **COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY**, demeurant à **CARRIERES-SOUS-POISSY**.
- Madame **BERNADY Isabelle née LAMY**
Auxiliaire de puériculture principal 2eme classe 11eme echelon, **COMMUNE DE MAREIL MARLY**, demeurant à **MAREIL-MARLY**.
- Madame **BEUZIT Maud**
Auxiliaire de puériculture, **CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**, demeurant à **BAILLY**.

- Madame **BIGARRE Sylvie née GUILLEMIN**
Educatrice territoriale jeunes enfants, **COMMUNE DE POISSY**, demeurant à **POISSY**.
- Monsieur **BIHEL Loïc**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, **COMMUNE DE MAULE**, demeurant à **MAULE**.
- Madame **BITOR Maryse**
Adjoint technique territorial 1ere classe, **SAINT QUENTIN EN YVELINES**, demeurant à **ELANCOURT**.
- Madame **BLION Patricia née ALEXANDRE**
Aide soignante principale, **CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**, demeurant à **FONTENAY-LE-FLEURY**.
- Madame **BLOQUET Michèle née DE PRIESTERE**
Technicienne labo cs, **ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS**, demeurant à **VERNOUILLET**.
- Monsieur **BOEHNLEN Claude**
Agent de maîtrise/agent de voirie, **GRAND PARIS SEINE ET OISE**, demeurant à **EPONE**.
- Madame **BOREL Martine née PROUD**
Redacteur principal de 1ere classe, **DEPARTEMENT DES YVELINES**, demeurant à **LE CHESNAY-ROQUENCOURT**.
- Madame **BOTTER Isabelle née NONAT**
Professeur d'enseignement artistique hors classe titulaire, **COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES**, demeurant à **NEAUPHLE-LE-CHATEAU**.
- Madame **BOULOGNE Claudine née CALISTE**
Aide soignante, **CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**, demeurant à **TRAPPES**.
- Monsieur **BOUREZG Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, **COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE**, demeurant à **CONFLANS-SAINTE-HONORINE**.
- Madame **BOUTTET Virginie**
Infirmiere anesthésiste 2eme grade, **CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES**, demeurant à **CHANTELOUP-LES-VIGNES**.
- Monsieur **BOUZA Alain**
Adjoint technique, **COMMUNE DE HOUDAN**, demeurant à **TACOIGNIERES**.
- Monsieur **BRONDEAU Christophe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, **COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**, demeurant à **GUYANCOURT**.
- Madame **BULARD Patricia née GILLET**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, **VILLE DE PARIS**, demeurant à **LES CLAYES-SOUS-BOIS**.
- Madame **BULIN Sandrine née GUET**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à MAUREPAS.

- Monsieur CACHIA Carl
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAULE, demeurant à MAULE.

- Madame CAMARA Nadia née MONTONE
Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.

- Madame CAPRON Isabelle
Infirmiere en soins generaux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur CARRIERE Christophe
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE, demeurant à GOMMECOURT.

- Madame CAZANOVE Huguette née LAROSE
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Monsieur CHABERNAUD Jean-Claude
Ingenieur principal, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Monsieur CHAINON Steve
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à ANDRESY.

- Madame CHAMI Fatma née DJEMEL
Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur CHAMORET Philippe
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur CHAMPDAVOINE Patrice
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Madame CHAPLET Isabelle née PROD'HOMME
Attache principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE.

- Madame CHATRY Béatrice née LE BLANC
Directrice de la crèche familiale de maurepas-puéricultrice de classe supérieure-7ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.

- Madame CHEREL Martine née GIQUEL
Adjoint administratif principal 2eme classe, HOPITAL DU VESINET, demeurant à SARTROUVILLE.

- Madame CHERON-CRESPEL Patricia née CRESPEL
Cadre d'unité de soins chargée de missions transversales, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à NEAUPHLETTE.

- Monsieur CHERRIER Christophe

Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

**- Madame CHIPAN Marie-Mauricia née ADELAIDE
Adjoint administratif pp de 1ère classe / gestionnaire administrative polyvalent / titulaire fpt,
COMMUNE DE LE PORT MARLY, demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES.**

**- Monsieur CHISTEL Eric
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MAULE, demeurant à AULNAY-SUR-MAULDRE.**

**- Madame CIEUTAT Eliane née CLAUS
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.**

**- Madame CLAUDE Marie-Geneviève née RANGUIN
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.**

**- Madame COSSOU Claire
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à POISSY.**

**- Madame COSTARD Catherine née BOUCHARD
Adjointe administrative principale de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE.**

**- Madame COTARD Brigitte
Agent social principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY-MAULDRE,
demeurant à MAULE.**

**- Madame COTONNEC Monique
Auxiliaire de puéricultrice principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à
VERSAILLES.**

**- Monsieur COTRON Thierry
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à
CHATOU.**

**- Monsieur COURTIN Pascal
Technicien, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à BOIS-D'ARCY.**

**- Madame COUSTY Marie-Catherine
Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.**

**- Monsieur COUVREUR Didier
Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à ELANCOURT.**

**- Madame CREUSOT Isabelle née MOCELIN
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOURDAN, demeurant à
SAINTE-MESME.**

**- Madame DANDEU Isabelle née MOREAU
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à
GUYANCOURT.**

- Monsieur DAVID Pascal
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LA BOISSIERE-ECOLE.
- Monsieur DEBIEN Stéphane
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- Madame DE FROMONT DE BOUAILLE Béatrix
Sage femme, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
- Madame DEGUILLAUME Marie-Pierre née GERMOT
Conservateur du patrimoine, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à VERSAILLES.
- Madame DELANNOY Patricia née GORON
Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
- Madame DELAVEAU Carine
Educateur de jeunes enfants 1ère classe, COMMUNE DE PUTEAUX, demeurant à HOUILLES.
- Madame DELUME Johanita née VALCKE
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- Madame DEMARET Valérie née COFFINET
Gestionnaire paie/carrieres, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à ACHERES.
- Madame DEMEULENAERE Isabelle née TALOTE
Technicienne labo cs, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MAREIL-MARLY.
- Madame DESHAYES Sandrine
Adjoint administratif principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.
- Madame DEVEILLE Corinne née ZARAMELLA
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.
- Madame DIARD Marie-Hélène
Attaché, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à JOUY-EN-JOSAS.
- Monsieur DIDIER Jean-Jacques
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à AUBERGENVILLE.
- Madame DIOT Sylvie née SAINT
Assistante maternelle, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.
- Madame DKAKI Bouchra née ACHAK
Agent de gestion comptable-adjoint administratif principal 1ère classe-7ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à LE PERRY-EN-YVELINES.
- Madame DOS SANTOS Patricia

Agent specialise principal 1er classe ecole maternelle, COMMUNE DE PORCHEVILLE, demeurant à GUERNES.

**- Madame DUCOURTIOUX Véronique née PERRET
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.**

**- Madame DUMONT Nathalie née BRILLAULT
Redacteur, COMMUNE DE BOUAFLE, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.**

**- Madame DUPONT Catherine née MONNATTE
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS.**

**- Madame DUPONT Sylvie
Adjoint administratif, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à ABLIS.**

**- Monsieur EDAHMANI Mohammed
Conseiller territorial aps principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.**

**- Monsieur EMERY David
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.**

**- Monsieur EPAILLARD Christophe
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE EPONE, demeurant à AUBERGENVILLE.**

**- Madame ESSANNANI Hayat
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.**

**- Madame ETIENNE Catherine née RENARD
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MAUREPAS.**

**- Madame EVRARD Jacqueline née HERILLARD
Agent territorial specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MAGNANVILLE.**

**- Madame FLAMENT Marina née VELLERE
Assistante maternelle, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.**

**- Madame FOUCART Sylvie née BAURY
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.**

**- Monsieur FOULON José
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE JUZIERS, demeurant à JUZIERS.**

**- Monsieur FOURE Jean-François
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à TRAPPES.**

**- Monsieur FOURNIER Bruno
Agent de maitrise espaces verts, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à ANDRESY.**

**- Madame FRANCOIS Murielle née WILLEMART
Adjoint administratif principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à CHEVREUSE.**

- Monsieur **GAILLARD Franck**
Technicien territorial, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à VAUX-SUR-SEINE.
- Monsieur **GALLERAND Philippe**
Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à RAMBOUILLET.
- Monsieur **GARLEJ Bruno**
Directeur du conservatoire, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à CHEVREUSE.
- Madame **GAUDICHE Isabelle née PRINCE**
Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à HOUDAN.
- Madame **GAUNET Marie-Thérèse née DOUDARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à GAZERAN.
- Madame **GAUTIER Isabelle née HOENS**
Assistante maternelle, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.
- Monsieur **GAUTIER Michel**
Adjoint technique principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à TRAPPES.
- Monsieur **GEHANT Rémy**
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.
- Monsieur **GELANIE Fabrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à SARTROUVILLE.
- Madame **GELLIBERT Delphine née PIENS**
Adjoint technique principal de 2ème classe - atsem, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.
- Madame **GELY Caroline**
Adjoint au responsable citoyenneté, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à GOMMECOURT.
- Madame **GERVAIS Cécile née GOHET**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.
- Madame **GIRAUD Isabelle**
Atsem, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à AUBERGENVILLE.
- Madame **GODEFROY Véronique**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MAGNANVILLE.
- Madame **GOURDIN Catherine**
Aspp, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.
- Monsieur **GOURNAC Alain**
Maire, COMMUNE DE LE PECQ, demeurant à LE PECQ.

- Madame **GRAULIER Béatrice née DENNIEL**
Responsable de site au service hygiène et restauration- adjoint technique principal 1ère classe-
9ème échelon, **COMMUNE DE MAUREPAS**, demeurant à **LE PERRY-EN-YVELINES**.
- Madame **GREMLING Maryline**
Agent d'accueil, **COMMUNE DE MANTES LA JOLIE**, demeurant à **MANTES-LA-JOLIE**.
- Monsieur **GUEGOU Jean-Claude**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, **COMMUNE DE JOUY EN JOSAS**, demeurant à
JOUY-EN-JOSAS.
- Madame **GUENCHI Hafida**
Redacteur territorial, **DEPARTEMENT DES YVELINES**, demeurant à **LA CELLE-SAINT-CLOUD**.
- Monsieur **GUIBERT Michel**
Eboueur principal de classe superieure, **VILLE DE PARIS**, demeurant à **LA CELLE-SAINT-CLOUD**.
- Madame **GUIGNARD Blandine née DRACACCI**
Préparatrice en pharmacie hospitalière, **ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS**,
demeurant à **CHANTELOUP-LES-VIGNES**.
- Madame **GUILLARD- MONTHULÉ Patricia née GUILLARD**
Agent de maîtrise principal, **COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**, demeurant à
GUYANCOURT.
- Monsieur **GUILLEMOTO Thierry**
Agent de maîtrise principal, **GRAND PARIS SEINE OUEST**, demeurant à **JOARS-
PONTCHARTRAIN**.
- Madame **GUILLOT Catherine née RENAULT**
Attache, **COMMUNE DE POISSY**, demeurant à **ANDRESY**.
- Monsieur **GUINOISEAU Rodolphe**
Imprimeur reprographe - pôle communication et animation de la ville - agent de maîtrise
principal - 10ème échelon, **COMMUNE DE MAUREPAS**, demeurant à **SONCHAMP**.
- Madame **HAMELINE Nathalie**
Assistant administratif, **COMMUNE DE MANTES LA JOLIE**, demeurant à **MANTES-LA-VILLE**.
- Madame **HAUTECOUVERTURE Maryline née LEMOINE**
Assistante de direction, **COMMUNE DE MANTES LA JOLIE**, demeurant à **ROSNY-SUR-SEINE**.
- Madame **HENROT Carole**
Attaché principal, **COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE**, demeurant à **POISSY**.
- Madame **HEPP Françoise**
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, **DEPARTEMENT DES YVELINES**, demeurant à
CHAMBOURCY.
- Madame **HERMENIER Sylvie née VASSELLE**
Redacteur territorial, **DEPARTEMENT DES YVELINES**, demeurant à **VERSAILLES**.
- Monsieur **HERMOSO Christophe**

Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à GUYANCOURT.

**- Monsieur HERTAULT Hugues
Technicien principal de 1ere classe/responsable du patrimoine gardienne, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.**

**- Monsieur HERVÉ Marc
Chef de la police municipal, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.**

**- Madame HERVIOU Nadine née LE FRIEC
Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.**

**- Monsieur HOAREAU Marie-Alain
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à LES MUREAUX.**

**- Madame HONTEBEYRIE Dominique
Assistante de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à TRAPPES.**

**- Madame HOUBLOUP Patricia
Animatrice, COMMUNE D ANDRESY, demeurant à ANDRESY.**

**- Madame HUGONENQ DE LABONNEFON Véronique née THOUVENIN
Auxiliaire puériculture principal 1ere/ass.educ petite enfance, COMMUNE DE BUCHELAY, demeurant à FRENEUSE.**

**- Madame JACOB Sandrine née LEYMONERIE
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à THOIRY.**

**- Madame JACQUIN Pascale
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à PLAISIR.**

**- Madame JEANNETTE Marie-Christine
Redacteur principal 1ere cl, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.**

**- Madame JEAN-PIERRE Marie née AYADASSEN
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LA VERRIERE.**

**- Madame JOLY Michèle
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à BEYNES.**

**- Madame KEISER Véronique
Assistant socio-educatif, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à CHAMBOURCY.**

**- Monsieur KERAUFFRET Alain
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.**

**- Monsieur KHELALF Pascal
Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS, demeurant à VERNOUILLET.**

- Monsieur KHIDOUR Mohamed
Agent de surveillance, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- Monsieur KUSIK Philippe
Ouvrier principal, HOPITAL DU VESINET, demeurant à LE VESINET.
- Monsieur LACHAUD-LENOUVEL Bernard
Adjoint technique principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à ACHERES.
- Madame LAGNIER Véronique née GALLET
Eje - directrice de multi accueil, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, demeurant à MEULAN-EN-YVELINES.
- Madame LAMARRE Magguy née ALBERI
Agent d accueil et de surveillance ppal 2c, VILLE DE PARIS, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.
- Monsieur LANJUIN Alain
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- Madame LAPORTE Nathalie née MINISSEL
Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.
- Monsieur LARCHER Sébastien
Infirmier en soins generaux 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.
- Madame LARGESSE Sophie née TREMBLAY
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX.
- Madame LASRI Zohra née GHROUSI
Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- Madame LAUVERGNAT Patricia née CONCHON
Préparatrice en pharmacie hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- Monsieur LAVERDET Pascal
Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC, demeurant à VERSAILLES.
- Monsieur LE BROUDER Fabrice
Ttps, VILLE DE PARIS, demeurant à NEAUPHLE-LE-CHATEAU.
- Madame LE CALVEZ Véronique
Charge d'etat civil et regie, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- Madame LECHIFFLART Lydie
Rédacteur, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame LECOMTE Fabienne
Aide soignante principal hospitalier, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.
- Madame LE DANTEC Marie-Christine
Cadre de sante de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- Monsieur LEMAIRE Frédéric
Ttps, VILLE DE PARIS, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.
- Monsieur LEMAIRE Philippe
Adjoint des cadres, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à ABLIS.
- Madame LEPINE Claudie
agent spécialisé principal des écoles maternelle 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.
- Madame LETAILLEUR DOLLE Nathalie née LETAILLEUR
Atsem, COMMUNE DE CHAMBOURCY, demeurant à CHAMBOURCY.
- Madame LIENHARD Francine née LE BRIS
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.
- Madame LOPEZ Nathalie née LAVOINE
Technicienne labo cs, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- Monsieur LOPEZ Ronald
Rédacteur principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.
- Monsieur LORENDEAU Vincent
Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- Madame LOURENCO CARDOSO CARVALHO Isabel née LOURENCO CARDOSO
Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- Madame LUCAS Marie-Pierre née FOUQUE
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CHEVREUSE, demeurant à CHEVREUSE.
- Madame MAILLE Frédérique
Auxiliaire de puériculture principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- Monsieur MANCKOUNDIA Cadry
Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE, demeurant à GUYANCOURT.
- Monsieur MARCELIN Patrice
Gestionnaire de stock magasinier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LIMAY.
- Madame MARCO Laurence née MULOT

Masseur-kinesithérapeute classe supérieure / masseur-kinesithérapeute, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE.

- Madame MARIE-SAINTE Murielle
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LA VERRIERE.

- Monsieur MARTIGNONI Marc
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.

- Madame MASSE Nathalie
Gestionnaire des transports, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Madame MAUREL Agnès née POLI
Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à SARTROUVILLE.

- Monsieur MAURER Hugues
éboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame MAZE Isabelle
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Monsieur MAZET Lilian
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.

- Madame MEDJADJ Marinella née CARGNELUTTI
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à BAZEMONT.

- Monsieur MELLOT Bruno
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE, demeurant à FRENEUSE.

- Madame MENANT Christine
Assistant de conservation principale 1ère classe, COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE, demeurant à HOUILLES.

- Madame MERCENIER Colette née MESAIZE
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à ELANCOURT.

- Madame MINÉ Véronique née BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à AUBERGENVILLE.

- Madame MIOSSEC Christine née BREHAMEL
Adjoint administratif principal 1ère cl, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à POISSY.

- Monsieur MIZIOLEK Gilles
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame MOELLER Sigrid

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BAGNOLET, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Monsieur MOLIERE David
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame MONROSE Pascale née CORNELUS
Ide cl sup, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à ELANCOURT.

- Madame MOREAU Sophie
Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à JOUY-EN-JOSAS.

- Madame NICOT Nicolette
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame OGET Sandrine née BART
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à CHATOU.

- Madame OLEJNICZAK Christine née LEQUIEN
Adjoint d'animation principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à MAISONS-LAFFITTE.

- Madame OLIVEIRA Isa
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Madame OLIVIER Sylvie née GUFFROY
Redacteur, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à SEPTEUIL.

- Madame ONESIME Valérie
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Monsieur PADILLA Privat
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VERSAILLES.

- Monsieur PARRA Manuel
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BEYNES.

- Monsieur PAUL Yann
Gestionnaire arrosage intégré, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Madame PAUNOVIC Nada née STOJANOVIC
Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame PAUPARD Armelle
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à ELANCOURT.

- Monsieur PEPIN Dominique
Chef de service de police municipale principal de 2eme classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE, demeurant à MONTESSON.

- Madame PERIAULT Marie-Laure née JARRY
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE CHAVILLE, demeurant à JOUY-EN-JOSAS.
- Madame PETITGERARD Maryse
Animatrice principale 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- Madame PHILIBERT Sylvie
Infirmière cadre de santé, HOPITAL DU VESINET, demeurant à MONTESSON.
- Monsieur PICARD Philippe
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à LE PERRAY-EN-YVELINES.
- Madame PIRE Véronique née NOIA
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- Madame PIVET Patricia
Attaché de conservation, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à NEAUPHLETTE.
- Monsieur POIRIER Philippe
Masseur-kinésithérapeute, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- Madame POLETTA Christine
Responsable de site au service hygiène et restauration-adjoint technique principal 2ème classe-9ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.
- Madame POTINO Marie-Michelle
Adjoint administratif principal 1er, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à ELANCOURT.
- Monsieur PRADEL Raymond
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à RAMBOUILLET.
- Madame QUIEVREUX Béatrice
Secrétaire médicale, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.
- Madame RABAUD Patricia née POIDEVIN
Adjoint technique principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- Madame RAIMBAULT Nathalie
Rédacteur, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à BEYNES.
- Madame RAUTURIER Josette
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VIROFLAY.
- Madame RAY Françoise
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES, demeurant à NEZEL.

- Monsieur RIAUBLANC Patrick
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- Madame RIBEAU Claire
Masseur-kinesitherapeute classe superieure / masseur-kinesitherapeute, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
- Monsieur RICHARD Louis
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- Madame RICHE Karine née SANSON
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.
- Monsieur RICOIS Georges
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à GUERVILLE.
- Monsieur ROBERT Pascal
Adjoint administratif, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CHATOU.
- Madame ROBICHON Nathalie
Agent foncier, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- Madame RODA Isabelle née LEMAISTRE
Adjoint administratif principal 1er classe/ assistante de direction, COMMUNE DE BUCHELAY, demeurant à LE TERTRE-SAINT-DENIS.
- Monsieur ROTURIER Didier
Administrateur gmao gtc technique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MAUREPAS.
- Madame ROUSSEAU Arsène
Agent spécialisé principal des ecoles maternelles 1ère classe / atsem, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.
- Monsieur ROY Emmanuel
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à PLAISIR.
- Madame SAUPIN Emmanuelle
Adjoint administratif principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à TRAPPES.
- Madame SCHUVER Sylvie née LE FOURNIS
Agent specialise principal de premiere classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE VERNOUILLET, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.
- Madame SEMBA Rony
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à GUYANCOURT.
- Madame SENTIER Lydia
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.

- Madame SILVIUS Bernadette
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à PLAISIR.
- Madame SIMIC Mira
Agent de maîtrise titulaire, CAISSE ECOLES 12 EME ARRON PARIS, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- Madame SIMONETTI Brice
Assistant socio-éducatif, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
- Madame SIRUGUE Marilyne née MONTSERRAT
Rédacteur, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE, demeurant à FOLLAINVILLE-DENNEMONT.
- Madame SMAINI Sadia
Adjoint adminis. ter.pl. 2e, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LIMAY.
- Monsieur SOHET Philippe
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à MONTESSON.
- Madame SORIANO Isabelle née THILLMANY
Ashq cl sup c2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.
- Madame STEINES Brigitte née FICHET
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à VIROFLAY.
- Madame STEVENOOT Thérèse née MANCEAU
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à ELANCOURT.
- Monsieur TEDESCHI Sylvestro
A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
- Madame TELLIER Brigitte née DESAGULLIER
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.
- Monsieur THAU Christian
Technicien principal de 1ère classe - régisseur lumière, L'ONDE, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- Monsieur THEARD Bruno
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à GUERNES.
- Madame THEBAUD Sylvie née TIOLAIS
Infirmiere, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- Madame THEUREAU Catherine née NOEL
Assistante maternelle, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.
- Monsieur THEURE Olivier
Contractuel de categorie a, VILLE DE PARIS, demeurant à BEYNES.

- **Monsieur THOMAS Claude**
Adjoint technique principal de 2 ème classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.
- **Madame THURET Véronique**
éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à BOUAFLE.
- **Monsieur TILLAND Patrice**
Responsable du centre technique municipal, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à ECQUEVILLY.
- **Monsieur TULLOUE-BONDEAU Thierry**
Technicien, GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à GUYANCOURT.
- **Madame TURMENKO Sylvie née GUILLOU**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MAGNANVILLE.
- **Madame VAIDY Corinne**
Auxiliaire de puericulture principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à MORAINVILLIERS.
- **Monsieur VANDEKERKHOVE Erik**
Adjoint technique principal de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame VARNAJOT Corinne**
Adjoint technique principal 1ere classe - secretaire technique et administrative, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.
- **Madame VERMILAS Marie-Claude**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS, demeurant à MAUREPAS.
- **Madame VEZIN Nathalie**
Adjoint administratif principal 1ere classe - chargé de mission animations et commerces, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à JUMEAUVILLE.
- **Madame VICASSIAU-GAUCHET Muriel née JOLY**
Adjoint adminis. ter.pl. 2e, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Monsieur VILLEMIN Marc**
Ingénieur principal, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame VINCENT Véronique née BESTIN**
Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BUC.
- **Madame VIRTOS Marie née RACKIN**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à TRAPPES.
- **Monsieur VOINDROT Lionel**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Madame **WAGNIER Carine**
Adjoint au directeur drh, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à BENNECOURT.

- Madame **WINCKELL Sandrine née LAMBERT**
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à CHAUFOUR-LES-BONNIERES.

- Madame **WINKEL Isabelle née ECHARDOUR**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DE MAULE, demeurant à MAULE.

- Monsieur **ZEKIRI Hakim**
Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SARTROUVILLE.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame **ABOU BRETON Nelly née BRETON**
Cadre infirmier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur **ANDAMAYE Jean**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE, demeurant à LIMETZ-VILLEZ.

- Madame **ARRIGHI Fabienne**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LIMAY.

- Madame **ATGER Christine née FRETE**
Assistante socio-éducative principale des administrations parisiennes, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Madame **AURIBAUT Corinne**
Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à MAUREPAS.

- Monsieur **BADAoui Karim**
Infirmier, HOPITAL DEPARTEMENTAL STELL, demeurant à POISSY.

- Monsieur **BALTIDE Yvon**
Ouvrier principal 1ere classe, HOPITAL DU VESINET, demeurant à MAURECOURT.

- Monsieur **BEGAIN Claude**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE LONGJUMEAU, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame **BELOT Catherine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur **BENCHAOUCH Houcine**

Adjoint technique, agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à LES MUREAUX.

- Monsieur BENCHIR Messaoud

Chef d'équipe propreté, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à ROSNY-SUR-SEINE.

- Madame BERGET Marilyne

Agent de crèche, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur BIBET Bruno

Directeur général des services, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE, demeurant à MAISONS-LAFFITTE.

- Monsieur BIERGE Christian

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.

- Madame BILLAUD Sylvie née MOREAU

Gardien d'école, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.

- Monsieur BIMONT Didier

Adjoint technique principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à POISSY.

- Madame BLAISE Maryvonne née NAGÉRA

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à PLAISIR.

- Madame BLANCHARD Marie-Florence née ADNOT

Manipulatrice électro-radiologie, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame BLONDEAU Corinne née LAURENT

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LA FALAISE.

- Madame BLONDEAU Martine née QUERTIER

Adjoint administratif principal de 1ère classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

- Madame BONNAL Corinne née KAUFFMANN

Ouvrier principal, HOPITAL DEPARTEMENTAL STELL, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

- Madame BOURGALLE Maryse

Adjoint technique principal 2ème classe, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

- Monsieur BOURGEOIS Laurent

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à FOLLAINVILLE-DENNEMONT.

- Madame BOUZOPOULOS Annie née LE PALABE

Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à RAMBOUILLET.

- Monsieur BRAMARD Jean-Claude

Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Monsieur BRETTE Denis

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame BRIAND Annie

Infirmière diplômée d'etat, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame BYL Monique née FARAMUS

Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à POISSY.

- Madame CASALINO Ines

Agent territorial specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

- Madame CAULIER Pascale née RODRIGUEZ

Adjoint d'animation pp 1ere classe / agent polyvalent / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY, demeurant à LE PORT-MARLY.

- Monsieur CELINE Bruno

Chef d'équipe des espaces ludiques, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame CHAMPALAUNE Catherine née POINTEL

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à ISSOU.

- Monsieur CHANTREUX Christian

Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CHATOU.

- Madame COLASSE Carole née NOUAILLE

Attaché territorial - secrétaire de mairie, COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES, demeurant à CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

- Monsieur COLLINEAU Patrick

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à PLAISIR.

- Madame COLLIN Marylise née NEUVY

Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Madame CONSTANTIN Valérie née FODERE

Adjoint administratif principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur CONSUMI Guy

Technicien, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à BOIS-D'ARCY.

- Madame CORDIER Brigitte née LHÔTE

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame CORRIERI Nadine née BERHAULT

Adjoint administratif pp de 1ere classe / secretaire dgs / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY, demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES.

- **Monsieur COULANGE Christian**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEZONS, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Madame COUPEL Anne née DESENCLOS**
Adjoint technique principal 1ère classe, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.
- **Monsieur CROIZER Didier**
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur DALISSON Franck**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Madame DEBRAS Sophie**
Auxiliaire de puéricultrice principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à THIVERVAL-GRIGNON.
- **Monsieur DECASTER Jean-Christophe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIMAY, demeurant à LIMAY.
- **Monsieur DEFOSSE-HORRIDGE Philippe**
Directeur de l'école de musique, COMMUNE D AUBERGENVILLE, demeurant à AUBERGENVILLE.
- **Madame DELHAYE Martine née HUCHET**
Rédacteur, gestionnaire des dépenses et des marchés, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MAGNANVILLE.
- **Madame DELRIC Jacqueline née JOSEPH EDOUARD**
A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LIMAY.
- **Madame DEPREZ Christine**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à TRAPPES.
- **Madame DROUET Sophie**
Animateur ludothèque, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- **Madame DRUGEON Dominique née SAMSON**
Attache territoriale, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à TRAPPES.
- **Monsieur DUBOIS Serge**
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à CONFLANS-SAINT-HONORINE.
- **Monsieur DUCHAT Dominique**
Technicien/responsable unité propre espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MEZY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DUCHAUSSOY Pascal**
Agent de maîtrise principal, agent de voirie, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à LIMAY.
- **Madame DUCHENE Pascale**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LE MESNIL-LE-ROI.

- **Madame DUFAIT Maggy née AIGUADEL**
Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Madame DUVAL Nathalie**
Conducteur ambulancier, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à PARAY-DOUAVILLE.
- **Madame ÉLIE Catherine née SERRE**
Directrice adjointe à la crèche de la villeparc - pôle famille - attaché - 11ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à LEVIS-SAINT-NOM.
- **Madame ESCOUBEIROU Odile née MAZETIER**
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.
- **Madame FILLAUDEAU Corinne**
Technicien principal de 1ere classe, COMMUNE DE GENNEVILLIERS, demeurant à MAREIL-MARLY.
- **Madame FISCHER Ginette née DELOIGNON**
Redacteur, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON, demeurant à POISSY.
- **Madame FOURREZ Dolores née THESE**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAL D OISE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Madame FRANCOIS Nathalia née DA SILVA GOMES**
Assistante maternelle à la crèche familiale-contractuel assistante maternelle, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à MAUREPAS.
- **Monsieur GACE Jocelyn**
Agent d'accueil et de surveillance ppal 1c, VILLE DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame GESBERT Isabelle**
Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame GICQUEL Patricia née ADOLPHE**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.
- **Madame GILLET Corinne**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- **Monsieur GODEFROY Thierry**
Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE, demeurant à MAGNANVILLE.
- **Madame GOSSELIN Sylvie**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à POISSY.
- **Madame GOUBAULT Sylvie née BLAIN**
Adjoint technique, COMMUNE DE ISSOU, demeurant à ISSOU.
- **Madame GREDESCHE Catherine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à NOISY-LE-ROI.

- Monsieur GRENET Dominique

Technicien hospitalier / encadrant maintenance électrique, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame GRIMBER Monique née MALARDE

Chef service état-civil, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à BOUGIVAL.

- Madame GUARNIERI Eliane née BRUN

Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à VERSAILLES.

- Madame GUERBERT Brigitte née COLLIN

Redacteur principal 2eme classe/responsable urbanisme et elections, COMMUNE DE BUCHELAY, demeurant à BUCHELAY.

- Madame GUIADER Michèle née BERVET

Attachee principale, COMMUNE DE COURBEVOIE, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.

- Monsieur GUILBON René

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BAZEMONT, demeurant à BAZEMONT.

- Madame GUILLEMOT Françoise née LECOQ

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE GARANCIERES, demeurant à BEHOUST.

- Madame GUILLEMOT Gisèle née POHU

Attache territoriale, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX.

- Monsieur HILAIRE Jean-Christophe

Infirmier cadre de sante paramedical / encadrant d'unites de soins et d'activites paramedical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à BUC.

- Monsieur JAVAUX Christian

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame JEGONDAY Catherine

Directrice de la piscine municipale, COMMUNE DE CHATOU, demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

- Monsieur JIMENEZ Juan

Adjoint technique principal de 1ère classe/agent de propreté, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Madame JOUAN-BALLEUR Carole

Redacteur, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Madame KHAROUNI Karina

Redacteur principal 2eme cl, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE.

- Madame LABBAT Joséphine née ALESSI

Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES.

- **Madame LAHALLE BAZEILLE Catherine née BAZEILLE**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur LAURENCE Fabrice**
Technicien supérieur hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SARTROUVILLE.
- **Monsieur LAVERGE André**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.
- **Madame LE BELLEGO Françoise**
Agent des services hospitaliers classe supérieure / agent de bio-nettoyage, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LE BERRE Jean-Claude**
Ingenieur en chef, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à BUC.
- **Madame LEBLOND Mynaphone née LUANGKHAM**
Charge d'état civil et regie, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à FRENEUSE.
- **Monsieur LE BRETON Thierry**
Chef d'équipe espaces verts urbain, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.
- **Madame LEFEVRE Dominique née CAILLEUX**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à BOIS-D'ARCY.
- **Madame LEGOUINI Catherine née DAESCHLER**
Infirmière puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.
- **Monsieur LE GUILLOU Dominique**
Agent polyvalent, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à GUERNES.
- **Monsieur LE LORC'H Marc**
Ingenieur hospitalier principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.
- **Madame LE MOINE Annie**
Bibliothécaire principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à GUYANCOURT.
- **Madame LERAY Sylvie**
Agent spec ecoles mat. principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT, demeurant à ELANCOURT.
- **Monsieur LEROUX Yann**
Attache principal, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE, demeurant à POISSY.
- **Madame LLORIA - Y - FABABU Laurence née HERAULT**
Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à PLAISIR.

- **Monsieur LOOSVELDT Maryan**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- **Monsieur L'OSTELIER Claude**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à PLAISIR.
- **Madame LOZAC'H Christine**
Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame LUONG Andriamaromanebo née RALAIVAO**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame MAGNERON Pascale née MARCHAND**
Secrétaire médicale, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.
- **Madame MAOUCHE Maria Da Conceição née DE CARVALHO**
Atsem agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE, demeurant à ROCHEFORT-EN-YVELINES.
- **Monsieur MARANDON Olivier**
Adjoint technique, COMMUNE DE CHATEAUFORT, demeurant à TOUSSUS-LE-NOBLE.
- **Monsieur MARIE Jean-Claude**
Policier municipal, COMMUNE DE GARANCIERES, demeurant à AUTEUIL LE ROI.
- **Monsieur MAUBOUSSIN Claude**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.
- **Monsieur MAUCLAIR Patrick**
Jardinier, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.
- **Madame MESTON Nathalie**
Infirmiere, HOPITAL DU VESINET, demeurant à CHATOU.
- **Monsieur METRAL Gilles**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY.
- **Madame MIGET-LENOIR Sylvie née LENOIR**
Cadre de santé de 1ère classe, COMMUNE DE CLICHY, demeurant à LES ESSARTS-LE-ROI.
- **Monsieur MILON Philippe**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à BUCHELAY.
- **Monsieur MOËSAN Marc**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LIMAY.
- **Madame MOINET Patricia**
Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à RAMBOUILLET.

- Monsieur MOREAU Jean-Luc

Ingenieur principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES, demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX.

- Monsieur MOREL Jean-Luc

Technicien supérieur, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION, demeurant à RAMBOUILLET.

- Madame MOULIN Jacqueline née DESPRES

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Madame MULLER Marie-Christine née BONNOT

Redacteur principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à MAUREPAS.

- Madame NABETH Véronique née ZAOUI

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à TRIEL-SUR-SEINE.

- Madame NERMOND Florence née COLIN

Redacteur principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT, demeurant à GUYANCOURT.

- Madame NOUAUD Anne-Marie née MAUDET

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à ACHERES.

- Monsieur NOURINE Karim

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à VILLEPREUX.

- Madame OGBI Sabine née LION

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL D OISE, demeurant à CHATOU.

- Madame OGNE Brigitte

Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à HOUILLES.

- Monsieur OLLIVIER Bernard

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.

- Madame OUHAB Ouardia

Gestionnaire comptable, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LE PECQ.

- Madame PACTEAU Florence

Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE.

- Monsieur PAGE Jean

Ingenieur / directeur de l'équipement, SI POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS (SITREVA), demeurant à GROSROUVRE.

- Monsieur PAUCHET Fabrice

Attaché, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE.

- Monsieur PIGUET Hervé

Ingénieur et architecte divisionnaire d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Monsieur PILLON Serge

Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à CHATOU.

- Madame PINCEPOCHE Marie-Noëlle née BERTHIER

Coordinatrice des crèches, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI, demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS.

- Madame PLESSIS Daniela née HAMPL

Auxiliaire de puériculture à la halte-jeux - pôle famille - auxiliaire de puériculture principal 1 classe-10ème éc, COMMUNE DE MAUREPAS, demeurant à BOISSETS.

- Madame PLOUZEAU Roselyne

lade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY.

- Madame PUCHEU Sylvia née FENOCCHI

Diététicienne, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Monsieur QUEMENER Thierry

Agent de matrise principal, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC, demeurant à VERSAILLES.

- Madame RAINERI Catherine née FOURNIER

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame RASSIAL Agnès née KILIAN

Bibliothécaire, COMMUNE DE SURESNES, demeurant à CHATOU.

- Madame RENAI Malika

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY, demeurant à POISSY.

- Monsieur RENOULT Yves

Manipulateur d'électroradiologie médicale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.

- Madame RIVIERE Christiane née RUSSEIL

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à LES MUREAUX.

- Madame ROCHON Maryse née FOURSAC

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD.

- Monsieur ROUAS Thierry

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à MONTESSON.

- Monsieur ROULON Jean-Jacques

Menuisier, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI, demeurant à NOISY-LE-ROI.

- Monsieur ROUSSEAU Patrick

Technicien hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à BOUGIVAL.

- Madame SAINT MARC Evelyne née BENOIT

Spécialiste clinique en gériatrie, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VERSAILLES.

- Madame SAINT MARTIN Sylvie née DUREISSEIX

Technicien supérieur en chef de la ville de paris, VILLE DE PARIS, demeurant à HOUILLES.

- Madame SAINT-PRIX Guylène née BABOT

Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame SANTELLANI Nicole

Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à VERSAILLES.

- Madame SENART Suzy

Standardiste, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à LA VERRIERE.

- Monsieur SERVOUIN Pascal

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à GAMBAIS.

- Monsieur SIGNARBIEUX Alain

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE, demeurant à LA QUEUE-LES-YVELINES.

- Madame SOTTOVIA Véronique née DESAGA

Infirmiere cadre de sante paramedical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, demeurant à PLAISIR.

- Monsieur SVEHLA Jack

Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE TRAPPES, demeurant à TRAPPES.

- Madame THEVENIAUX Christine née GRANDJEAN

Technicien des services opérationnels, VILLE DE PARIS, demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

- Madame THIREL Mary-Evelyne née FALMER

Attachée principale d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Monsieur THIRIET Etienne

Chef d'exploitation, VILLE DE PARIS, demeurant à MONTESSON.

- Monsieur THOMAS Michel

Adjoint technique principal de 1ère classe, agent de propreté, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

- Madame TREHOUT Marina née BESANCON

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX, demeurant à TESSANCOURT-SUR-AUBETTE.

- Monsieur VACHET Eric

Brigadier chef principal, COMMUNE DE MANTES LA VILLE, demeurant à MANTES-LA-VILLE.

- Monsieur VALETTE Clément

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE, demeurant à MAREIL-MARLY.

- Madame VASSEUR-CROSES Jocelyne née VASSEUR

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC, demeurant à GUYANCOURT.

- Monsieur VINCENT Michel

Responsable des espaces verts, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY, demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY.

- Monsieur WAGNAC Jean

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DES YVELINES, demeurant à LIMAY.

Article 4: Monsieur le Secrétaire Général de la Sous Préfecture de Rambouillet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rambouillet, le **10 JUIN 2021**

La Sous-préfète de Rambouillet



Hélène GERONIMI

11/07/2021

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2021-06-10-00003

Arrêté MHRDC mandats électifs juillet 2021



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2021

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU l'arrêté n°78-2020-09-28-018 portant délégation à Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète de Rambouillet,

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Rambouillet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille de vermeil

- **Monsieur GOURNAC Alain**
Maire, LE PECQ,

Médaille d'argent

- **Monsieur BELLENGER Christophe**
Conseiller municipal, PLAISIR,

- **Madame BERNOLLIN Geneviève**
Conseillère municipale, PLAISIR,

- **Madame FAROUX Ginette**
Conseillère municipale, PLAISIR,

- **Madame KOLLMANNSBERGER Joséphine**
Adjointe au maire, PLAISIR,

- **Monsieur MODESTE Dominique**
Conseiller municipal, PLAISIR,

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame ABOU BRETON Nelly**
Cadre infirmier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur ANDAMAYE Jean**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE

- **Madame ARRIGHI Fabienne**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame ATGER Christine**
Assistante socio-éducative principale des administrations parisiennes, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

- **Madame AURIBAUT Corinne**
Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur BADAoui Karim**
Infirmier, HOPITAL DEPARTEMENTAL STELL

- **Monsieur BALTIDE Yvon**
Ouvrier principal 1ere classe, HOPITAL DU VESINET

- **Monsieur BEGAIN Claude**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE LONGJUMEAU

- **Madame BELOT Catherine**
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Monsieur BENCHAOUCH Houcine**
Adjoint technique, agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Monsieur BENCHIR Messaoud**
Chef d'equipe proprete, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame BERGET Marilyne**
Agent de crèche, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX

- **Monsieur BIBET Bruno**
Directeur general des services, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- **Monsieur BIERGE Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Madame BILLAUD Sylvie**
Gardien d'école, COMMUNE DE CHATOU

- **Monsieur BIMONT Didier**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame BLAISE Maryvonne**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BLANCHARD Marie-Florence**
Manipulatrice électro-radiologie, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame BLONDEAU Corinne

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame BLONDEAU Martine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame BONNAL Corinne

Ouvrier principal, HOPITAL DEPARTEMENTAL STELL

- Madame BOURGALLE Maryse

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur BOURGEOIS Laurent

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame BOUZOPOULOS Annie

Auxiliaire puériculture principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur BRAMARD Jean-Claude

Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur BRETTE Denis

Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame BRIAND Annie

Infirmière diplômée d'etat, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame BYL Monique

Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame CASALINO Ines

Agent territorial specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Madame CAULIER Pascale

Adjoint d'animation pp 1ere classe / agent polyvalent / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY

- Monsieur CELINE Bruno

Chef d'équipe des espaces ludiques, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX

- Madame CHAMPALAUNE Catherine

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY

- **Monsieur CHANTREUX Christian**

Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame COLASSE Carole**

Attaché territorial - secrétaire de mairie, COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES

- **Monsieur COLLINEAU Patrick**

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Madame COLLIN Marylise**

Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame CONSTANTIN Valérie**

Adjoint administratif principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur CONSUMI Guy**

Technicien, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame CORDIER Brigitte**

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Madame CORRIERI Nadine**

Adjoint administratif pp de 1ere classe / secretaire dgs / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY

- **Monsieur COULANGE Christian**

Technicien principal de 1ere classe, COMMUNE DE BEZONS

- **Madame COUPEL Anne**

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur CROIZER Didier**

Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Monsieur DALISSON Franck**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS

- **Madame DEBRAS Sophie**

Auxiliaire de puéricultrice principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Monsieur DECASTER Jean-Christophe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIMAY

- **Monsieur DEFOSSE-HORRIDGE Philippe**
Directeur de l'école de musique, COMMUNE D AUBERGENVILLE

- **Madame DELHAYE Martine**
Rédacteur, gestionnaire des dépenses et des marchés, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame DELRIC Jacqueline**
A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame DEPREZ Christine**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame DROUET Sophie**
Animateur ludothèque, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame DRUGEON Dominique**
Attache territoriale, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur DUBOIS Serge**
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DUCHAT Dominique**
Technicien/responsable unite proprete espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Monsieur DUCHAUSSOY Pascal**
Agent de maîtrise principal, agent de voirie, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame DUCHENE Pascale**
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame DUFAIT Maggy**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame DUVAL Nathalie**
Conducteur ambulancier, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Madame ÉLIE Catherine**
Directrice adjointe à la crèche de la villeparc - pôle famille - attaché - 11ème échelon,
COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame ESCOUBEIROU Odile**
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame FILLAUDEAU Corinne**
Technicien principal de 1ere classe, COMMUNE DE GENNEVILLIERS

- **Madame FISCHER Ginette**
Redacteur, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Madame FOURREZ Dolores**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DU VAL D OISE

- **Madame FRANCOIS Nathalia**
Assistante maternelle à la crèche familiale-contractuel assistante maternelle,
COMMUNE DE MAUREPAS

- **Monsieur GACE Jocelyn**
Agent d'accueil et de surveillance ppal 1c, VILLE DE PARIS

- **Madame GESBERT Isabelle**
Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE SURESNES

- **Madame GICQUEL Patricia**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame GILLET Corinne**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur GODEFROY Thierry**
Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE

- **Madame GOSSELIN Sylvie**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE
PARIS

- **Madame GOUBAULT Sylvie**
Adjoint technique, COMMUNE DE ISSOU

- **Madame GREDESCHE Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE TRAPPES

- **Monsieur GRENET Dominique**

Technicien hospitalier / encadrant maintenance électrique, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame GRIMBER Monique**
Chef service état-civil, COMMUNE DE SURESNES

- **Madame GUARNIERI Eliane**
Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- **Madame GUERBERT Brigitte**
Redacteur principal 2eme classe/responsable urbanisme et elections, COMMUNE DE BUCHELAY

- **Madame GUIADER Michèle**
Attachee principale, COMMUNE DE COURBEVOIE

- **Monsieur GUILBON René**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE BAZEMONT

- **Madame GUILLEMOT Françoise**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE GARANCIERES

- **Madame GUILLEMOT Gisèle**
Attache territoriale, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur HILAIRE Jean-Christophe**
Infirmier cadre de sante paramedical / encadrant d'unites de soins et d'activites paramedical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur JAVAUX Christian**
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame JEGONDAY Catherine**
Directrice de la piscine municipale, COMMUNE DE CHATOU

- **Monsieur JIMENEZ Juan**
Adjoint technique principal de 1ère classe/agent de proprete, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame JOUAN-BALLEUR Carole**
Redacteur, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame KHAROUNI Karina**
Redacteur principal 2eme cl, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame LABBAT Joséphine**
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame LAHALLE BAZEILLE Catherine**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Monsieur LAURENCE Fabrice**
Technicien supérieur hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur LAVERGE André**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame LE BELLEGO Françoise**
Agent des services hospitaliers classe superieure / agent de bio-nettoyage, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur LE BERRE Jean-Claude**
Ingenieur en chef, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame LEBLOND Mynaphone**
Charge d'etat civil et regie, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur LE BRETON Thierry**
Chef d'equipe espaces verts urbain, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LEFEVRE Dominique**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame LEGOUINI Catherine**
Infirmiere puericultrice, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur LE GUILLOU Dominique**
Agent polyvalent, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur LE LORC'H Marc**
Ingenieur hospitalier principal, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame LE MOINE Annie**
Bibliothecaire principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame LERAY Sylvie

Agent spec ecoles mat. principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur LEROUX Yann

Attache principal, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L
AGGLOMERATION PARISIENNE

- Madame LLORIA - Y - FABABU Laurence

Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur LOOSVELDT Maryan

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur L'OSTELIER Claude

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame LOZAC'H Christine

Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Madame LUONG Andriamaromanebo

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame MAGNERON Pascale

Secrétaire médicale, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame MAUCHE Maria Da Conceição

Atsem agent de maitrise, COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

- Monsieur MARANDON Olivier

Adjoint technique, COMMUNE DE CHATEAUFORT

- Monsieur MARIE Jean-Claude

Policier municipal, COMMUNE DE GARANCIERES

- Monsieur MAUBOUSSIN Claude

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur MAUCLAIR Patrick

Jardinier, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Madame MESTON Nathalie

Infirmiere, HOPITAL DU VESINET

- **Monsieur METRAL Gilles**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

- **Madame MIGET-LENOIR Sylvie**
Cadre de santé de 1ère classe, COMMUNE DE CLICHY

- **Monsieur MILON Philippe**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- **Monsieur MOËSAN Marc**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame MOINET Patricia**
Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Monsieur MOREAU Jean-Luc**
Ingenieur principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur MOREL Jean-Luc**
Technicien supérieur, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Madame MOULIN Jacqueline**
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE
LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- **Madame MULLER Marie-Christine**
Redacteur principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- **Madame NABETH Véronique**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- **Madame NERMOND Florence**
Redacteur principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Madame NOUAUD Anne-Marie**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes,
VILLE DE PARIS

- **Monsieur NOURINE Karim**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame OGBI Sabine**

Attaché principal, DEPARTEMENT DU VAL D OISE

- Madame OGNE Brigitte

Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur OLLIVIER Bernard

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame OUHAB Ouardia

Gestionnaire comptable, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame PACTEAU Florence

Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur PAGE Jean

Ingenieur / directeur de l'équipement, SI POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS (SITREVA)

- Monsieur PAUCHET Fabrice

Attaché, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur FIGUET Hervé

Ingénieur et architecte divisionnaire d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS

- Monsieur PILLON Serge

Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame PINCEPOTHE Marie-Noëlle

Coordinatrice des crèches, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

- Madame PLESSIS Daniela

Auxiliaire de puériculture à la halte-jeux - pôle famille - auxiliaire de puériculture principal 1 classe-10ème éc, COMMUNE DE MAUREPAS

- Madame PLOUZEAU Roselyne

Iade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame PUCHEU Sylvia

Diététicienne, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur QUEMENER Thierry

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

- **Madame RAINERI Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame RASSIAL Agnès**
Bibliothécaire, COMMUNE DE SURESNES

- **Madame RENAI Malika**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur RENOULT Yves**
Manipulateur d'électroradiologie médicale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame RIVIERE Christiane**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame ROCHON Maryse**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur ROUAS Thierry**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur ROULON Jean-Jacques**
Menuisier, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

- **Monsieur ROUSSEAU Patrick**
Technicien hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame SAINT MARC Evelyne**
Spécialiste clinique en gériatrie, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame SAINT MARTIN Sylvie**
Technicien supérieur en chef de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame SAINT-PRIX Guylène**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame SANTELLANI Nicole**
Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame SENART Suzy**
Standardiste, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur SERVOUIN Pascal**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur SIGNARBIEUX Alain**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame SOTTOVIA Véronique**
Infirmiere cadre de sante paramedical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur SVEHLA Jack**
Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE TRAPPES

- **Madame THEVENIAUX Christine**
Technicien des services opérationnels, VILLE DE PARIS

- **Madame THIREL Mary-Evelyne**
Attachée principale d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS

- **Monsieur THIRIET Etienne**
Chef d'exploitation, VILLE DE PARIS

- **Monsieur THOMAS Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, agent de propreté, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame TREHOUT Marina**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur VACHET Eric**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- **Monsieur VALETTE Clément**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE

- **Madame VASSEUR-CROSES Jocelyne**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

- **Monsieur VINCENT Michel**
Responsable des espaces verts, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Monsieur WAGNAC Jean**

Médaille de vermeil

- Monsieur ADAMCZAK Pawel

Ingénieur en chef, DEPARTEMENT DU VAL D OISE

- Madame AIT NOURI Malika

Adjoint administratif principal de 2ème classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame ALA Colette

Aide soignante principale hospitalière, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame ALBIN Dominique

Ibode, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame AMAT Laurence

Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame AMMOUR Nadia

Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame ANDRIEU Marie-Josée

Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE TRAPPES

- Monsieur ARAB Rachid

Technicien hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur BABEL Bruno-Charles

Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET

- Monsieur BALLAND Philippe

Agent de maîtrise, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE

- Madame BALLEUX HUE-LACOINTE Véronique

Redacteur principal de 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame BALTIDE Sylvie

Aide soignant principal, HOPITAL DU VESINET

- **Madame BAUBANT Lydie**
Agent d accueil et de surveillance ppal 1c, VILLE DE PARIS

- **Madame BELKACEM Karima**
Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Madame BELMILOUD Yvonne**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Monsieur BENAMEUR Mohamed**
Agent d'exploitation, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur BENHACOUN Ari**
Directeur general des services, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame BENUFFE Adeline**
Aide-soignante pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame BEQUET-DEWALLY Sandrine**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BERGE Laurence**
Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame BERNADY Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal 2eme classe 11eme echelon, COMMUNE DE MAREIL MARLY

- **Madame BEUZIT Maud**
Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BIGARRE Sylvie**
Educateur territorial jeunes enfants, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur BIHEL Loïc**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAULE

- **Madame BITOR Maryse**
Adjoint technique territorial 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame BLION Patricia**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame BLOQUET Michèle

Technicienne labo cs, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur BOEHNLEN Claude

Agent de maitrise/agent de voirie, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame BOREL Martine

Redacteur principal de 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame BOTTER Isabelle

Professeur d'enseignement artistique hors classe titulaire, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

- Madame BOULOGNE Claudine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur BOUREZG Didier

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Madame BOUTTET Virginie

Infirmiere anesthesiste 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur BOUZA Alain

Adjoint technique, COMMUNE DE HOUDAN

- Monsieur BRONDEAU Christophe

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame BULARD Patricia

Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame BULIN Sandrine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur CACHIA Carl

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAULE

- Madame CAMARA Nadia

Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame CAPRON Isabelle**
Infirmiere en soins generaux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur CARRIERE Christophe**
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE

- **Madame CAZANOVE Huguette**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur CHABERNAUD Jean-Claude**
Ingenieur principal, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur CHAINON Steve**
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame CHAMI Fatma**
Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur CHAMORET Philippe**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur CHAMPDAVOINE Patrice**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY

- **Madame CHAPLET Isabelle**
Attache principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame CHATRY Béatrice**
Directrice de la crèche familiale de maurepas-puéricultrice de classe supérieure-7ème
échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame CHEREL Martine**
Adjoint administratif principal 2eme classe, HOPITAL DU VESINET

- **Madame CHERON-CRESPEL Patricia**
Cadre d'unité de soins chargée de missions transversales, ASSISTANCE PUBLIQUE
HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur CHERRIER Christophe**
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- Madame CHIPAN Marie-Mauricia

Adjoint administratif pp de 1ere classe / gestionnaire administrative polyvalent / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY

- Monsieur CHISTEL Eric

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MAULE

- Madame CIEUTAT Eliane

Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame CLAUDE Marie-Geneviève

Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame COSSOU Claire

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame COSTARD Catherine

Adjointe administrative principale de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame COTARD Brigitte

Agent social principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY-MAULDRE

- Madame COTONNEC Monique

Auxiliaire de puéricultrice principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur COTRON Thierry

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- Monsieur COURTIN Pascal

Technicien, REGION ILE DE FRANCE

- Madame COUSTY Marie-Catherine

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur COUVREUR Didier

Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SEINE OUEST

- Madame CREUSOT Isabelle

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOURDAN

- Madame DANDEU Isabelle

Infirmiere en soins generaux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur DAVID Pascal**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur DEBIEN Stéphane**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame DE FROMONT DE BOUAILLE Béatrix**
Sage femme, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame DEGUILLAUME Marie-Pierre**
Conservateur du patrimoine, COMMUNE DE SURESNES

- **Madame DELANNOY Patricia**
Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame DELAVEAU Carine**
Educateur de jeunes enfants 1ère classe, COMMUNE DE PUTEAUX

- **Madame DELUME Johanita**
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame DEMARET Valérie**
Gestionnaire paie/carrieres, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame DEMEULENAERE Isabelle**
Technicienne labo cs, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame DESHAYES Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Madame DEVEILLE Corinne**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame DIARD Marie-Hélène**
Attaché, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- **Monsieur DIDIER Jean-Jacques**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame DIOT Sylvie**
Assistante maternelle, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- **Madame DKAKI Bouchra**
Agent de gestion comptable-adjoint administratif principal 1ère classe-7ème échelon,
COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame DOS SANTOS Patricia**
Agent specialise principal 1er classe ecole maternelle, COMMUNE DE PORCHEVILLE

- **Madame DUCOURTIOUX Véronique**
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame DUMONT Nathalie**
Redacteur, COMMUNE DE BOUAFLE

- **Madame DUPONT Catherine**
Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame DUPONT Sylvie**
Adjoint administratif, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Monsieur EDAHMANI Mohammed**
Conseiller territorial aps principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur EMERY David**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur EPAILLARD Christophe**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE EPONE

- **Madame ESSANNANI Hayat**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame ETIENNE Catherine**
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame EVRARD Jacqueline**
Agent territorial specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame FLAMENT Marina**
Assistante maternelle, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame FOU CART Sylvie**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Monsieur FOULON José

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE JUZIERS

- Monsieur FOURE Jean-François

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE TRAPPES

- Monsieur FOURNIER Bruno

Agent de maîtrise espaces verts, COMMUNE D ANDRESY

- Madame FRANCOIS Murielle

Adjoint administratif principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur GAILLARD Franck

Technicien territorial, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE

- Monsieur GALLERAND Philippe

Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur GARLEJ Bruno

Directeur du conservatoire, COMMUNE DE SURESNES

- Madame GAUDICHE Isabelle

Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame GAUNET Marie-Thérèse

Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame GAUTIER Isabelle

Assistante maternelle, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur GAUTIER Michel

Adjoint technique principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur GEHANT Rémy

Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- Monsieur GELANIE Fabrice

Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame GELLIBERT Delphine

Adjoint technique principal de 2ème classe - atsem, COMMUNE DE CHATOU

- Madame GELY Caroline

Adjoint au responsable citoyenneté, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Madame GERVAIS Cécile

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LIMAY

- Madame GIRAUD Isabelle

Atsem, COMMUNE DE ELANCOURT

- Madame GODEFROY Véronique

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame GOURDIN Catherine

Aspp, VILLE DE PARIS

- Madame GRAULIER Béatrice

Responsable de site au service hygiène et restauration- adjoint technique principal 1ère classe-9ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- Madame GREMLING Maryline

Agent d'accueil, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur GUEGOU Jean-Claude

Adjoint technique territorial de 2ème classe, COMMUNE DE JOUY EN JOSAS

- Madame GUENCHI Hafida

Redacteur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur GUIBERT Michel

Eboueur principal de classe superieure, VILLE DE PARIS

- Madame GUIGNARD Blandine

Préparatrice en pharmacie hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame GUILLARD- MONTHULÉ Patricia

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur GUILLEMOTO Thierry

Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SEINE OUEST

- **Madame GUILLOT Catherine**
Attache, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur GUINOISEAU Rodolphe**
Imprimeur reprographe - pôle communication et animation de la ville - agent de maîtrise principal - 10ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame HAMELINE Nathalie**
Assistant administratif, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame HAUTECOUVERTURE Maryline**
Assistante de direction, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame HENROT Carole**
Attaché principal, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame HEPP Françoise**
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame HERMENIER Sylvie**
Redacteur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur HERMOSO Christophe**
Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Monsieur HERTAULT Hugues**
Technicien principal de 1ere classe/responsable du patrimoine gardienne, COMMUNE DE CHATOU

- **Monsieur HERVÉ Marc**
Chef de la police municipale, COMMUNE D ANDRESY

- **Madame HERVIOU Nadine**
Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur HOAREAU Marie-Alain**
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame HONTEBEYRIE Dominique**
Assistante de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame HOUBLOUP Patricia**

Animatrice, COMMUNE D ANDRESY

- Madame HUGONENQ DE LABONNEFON Véronique

Auxiliaire puériculture principal 1ere/ass.educ petite enfance, COMMUNE DE BUCHELAY

- Madame JACOB Sandrine

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- Madame JACQUIN Pascale

Ide, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame JEANNETTE Marie-Christine

Redacteur principal 1ere cl, REGION ILE DE FRANCE

- Madame JEAN-PIERRE Marie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame JOLY Michèle

Auxiliaire de puériculture et de soins principal 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame KEISER Véronique

Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur KERAUFFRET Alain

Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur KHELALF Pascal

Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS

- Monsieur KHIDOUR Mohamed

Agent de surveillance, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur KUSIK Philippe

Ouvrier principal, HOPITAL DU VESINET

- Monsieur LACHAUD-LENOUVEL Bernard

Adjoint technique principal de 1ère classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- Madame LAGNIER Véronique

Eje - directrice de multi accueil, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame LAMARRE Magguy**
Agent d accueil et de surveillance ppal 2c, VILLE DE PARIS

- **Monsieur LANJUN Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame LAPORTE Nathalie**
Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur LARCHER Sébastien**
Infirmier en soins generaux 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame LARGESSE Sophie**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame LASRI Zohra**
Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE LIMAY

- **Madame LAUVERGNAT Patricia**
Préparatrice en pharmacie hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur LAVERDET Pascal**
Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

- **Monsieur LE BROUDER Fabrice**
Ttps, VILLE DE PARIS

- **Madame LE CALVEZ Véronique**
Charge d'etat civil et regie, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LECHIFFLART Lydie**
Rédacteur, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Madame LECOMTE Fabienne**
Aide soignante principal hospitalier, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame LE DANTEC Marie-Christine**
Cadre de sante de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur LEMAIRE Frédéric

Ttps, VILLE DE PARIS

- Monsieur LEMAIRE Philippe

Adjoint des cadres, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- Madame LEPINE Claudie

agent spécialisé principal des écoles maternelle 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame LETAILLEUR DOLLE Nathalie

Atsem, COMMUNE DE CHAMBOURCY

- Madame LIENHARD Francine

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY

- Madame LOPEZ Nathalie

Technicienne labo cs, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur LOPEZ Ronald

Rédacteur principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE

- Monsieur LORENDEAU Vincent

Redacteur principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame LOURENCO CARDOSO CARVALHO Isabel

Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY

- Madame LUCAS Marie-Pierre

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CHEVREUSE

- Madame MAILLE Frédérique

Auxiliaire de puériculture principale de 1er classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur MANCKOUNDIA Cadry

Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE

- Monsieur MARCELIN Patrice

Gestionnaire de stock magasinier, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame MARCO Laurence

Masseur-kinesitherapeute classe superieure / masseur-kinesitherapeute, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame MARIE-SAINTE Murielle

Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Monsieur MARTIGNONI Marc

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE ELANCOURT

- Madame MASSE Nathalie

Gestionnaire des transports, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Madame MAUREL Agnès

Rédactrice principale 1ere classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- Monsieur MAURER Hugues

éboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS

- Madame MAZE Isabelle

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur MAZET Lilian

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY

- Madame MEDJADJ Marinella

Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur MELLOT Bruno

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE

- Madame MENANT Christine

Assistant de conservation principale 1ère classe, COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE

- Madame MERCENIER Colette

Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame MINÉ Véronique

Auxiliaire de puericulture principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- Madame MIOSSEC Christine

Adjoint administratif principal 1ere cl, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE

- Monsieur MIZIOLEK Gilles

Agent de maitrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame MOELLER Sigrid**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BAGNOLET

- **Monsieur MOLIERE David**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame MONROSE Pascale**
Ide cl sup, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame MOREAU Sophie**
Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame NICOT Nicolette**
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX

- **Madame OGET Sandrine**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Madame OLEJNICZAK Christine**
Adjoint d'animation principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- **Madame OLIVEIRA Isa**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame OLIVIER Sylvie**
Redacteur, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame ONESIME Valérie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Monsieur PADILLA Privat**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur PARRA Manuel**
Agent de maitrise principal, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur PAUL Yann**
Gestionnaire arrosage intégré, COMMUNE DE SURESNES

- **Madame PAUNOVIC Nada**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame PAUPARD Armelle**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur PEPIN Dominique**
Chef de service de police municipale principal de 2eme classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

- **Madame PERIAULT Marie-Laure**
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE CHAVILLE

- **Madame PETITGERARD Maryse**
Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame PHILIBERT Sylvie**
Infirmiere cadre de sante, HOPITAL DU VESINET

- **Monsieur PICARD Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- **Madame PIRE Véronique**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame PIVET Patricia**
Attaché de conservation, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- **Monsieur POIRIER Philippe**
Masseur-kinésithérapeute, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame POLETTA Christine**
Responsable de site au service hygiène et restauration-adjoint technique principal 2ème classe-9ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame POTINO Marie-Michelle**
Adjoint adminis.ter.pl.1e, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur PRADEL Raymond**
Adjoint technique principal de 1ere classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame QUIEVREUX Béatrice**
Secrétaire médicale, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame RABAUD Patricia**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame RAIMBAULT Nathalie**
Rédacteur, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Madame RAUTURIER Josette**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame RAY Françoise**
Redacteur principal de 1ere classe, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Monsieur RIAUBLANC Patrick**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY

- **Madame RIBEAU Claire**
Masseur-kinesitherapeute classe superieure / masseur-kinesitherapeute, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur RICHARD Louis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Madame RICHE Karine**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur RICOIS Georges**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur ROBERT Pascal**
Adjoint administratif, HOPITAL DU VESINET

- **Madame ROBICHON Nathalie**
Agent foncier, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame RODA Isabelle**
Adjoint administratif principal 1er classe/ assistante de direction, COMMUNE DE BUCHELAY

- **Monsieur ROTURIER Didier**
Administrateur gmao gtc technique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame ROUSSEAU Arsène

Agent spécialisé principal des ecoles maternelles 1ère classe / atsem, COMMUNE DE CHATOU

- Monsieur ROY Emmanuel

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- Madame SAUPIN Emmanuelle

Adjoint administratif principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- Madame SCHUVER Sylvie

Agent specialise principal de premiere classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE VERNOUILLET

- Madame SEMBA Rony

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- Madame SENTIER Lydia

Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame SILVIUS Bernadette

Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame SIMIC Mira

Agent de maitrise titulaire, CAISSE ECOLES 12 EME ARRON PARIS

- Madame SIMONETTI Brice

Assistant socio-éducatif, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame SIRUGUE Marilyne

Rédacteur, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE

- Madame SMAINI Sadia

Adjoint adminis. ter.pl. 2e, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur SOHET Philippe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame SORIANO Isabelle

Ashq cl sup c2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame STEINES Brigitte

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame STEVENOOT Thérèse

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- Monsieur TEDESCHI Sylvestro

A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame TELLIER Brigitte

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur THAU Christian

Technicien principal de 1ère classe - régisseur lumière, L'ONDE

- Monsieur THEARD Bruno

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame THEBAUD Sylvie

Infirmière, HOPITAL DU VESINET

- Madame THEUREAU Catherine

Assistante maternelle, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur THEURE Olivier

Contractuel de catégorie a, VILLE DE PARIS

- Monsieur THOMAS Claude

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- Madame THURET Véronique

éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur TILLAND Patrice

Responsable du centre technique municipal, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Monsieur TULLOUE-BONDEAU Thierry

Technicien, GRAND PARIS SEINE OUEST

- Madame TURMENKO Sylvie

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame VAIDY Corinne**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur VANDEKERKHOVE Erik**
Adjoint technique principal de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame VARNAJOT Corinne**
Adjoint technique principal 1ere classe - secretaire technique et administrative,
COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame VERMILAS Marie-Claude**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- **Madame VEZIN Nathalie**
Adjoint administratif principal 1ere classe - chargé de mission animations et
commerces, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame VICASSIAU-GAUCHET Muriel**
Adjoint adminis. ter.pl. 2e, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur VILLEMIN Marc**
Ingénieur principal, COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY

- **Madame VINCENT Véronique**
Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame VIRTOS Marie**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur VOINDROT Lionel**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame WAGNIER Carine**
Adjoint au directeur drh, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame WINCKELL Sandrine**
Redacteur principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame WINKEL Isabelle**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DE
MAULE

- **Monsieur ZEKIRI Hakim**
Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

Médaille d'argent

- **Monsieur ABCHI Salah**
Adjoint technique principal de 2 ème classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur ADDICHANE Lhassane**
Agent de maitrise, COMMUNE DE EPONE

- **Madame AGOT Huguette**
Adjoint administratif territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur AIT YOUB Abderrahmane**
Ouvrier principal 2eme classe, HOPITAL DU VESINET

- **Monsieur AJOUAOU Mohend**
Agent de maitrise, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur ALM Gilles**
Ingegnieur principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame AMEDJKANE Nourelhouda**
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- **Monsieur ANDRE Sivaperoumal**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame ANFIS Sophie**
Agent social principale 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

- **Monsieur ANNE Olivier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE

- **Madame ANSART Mélanie**
Adjoint territorial d'animation principal 2e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Monsieur ARAMBURU Dominique**
Aide-soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur ARCA Angélo

Ingenieur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame ARNAUDON Nathalie

Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Monsieur ARZEL Cyrille

Ingenieur principal, REGION ILE DE FRANCE

- Madame ATHIAS Sandrine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame AVET-ROCHEX Chantal

Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- Madame BAIS Céline

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- Madame BAKIRI Yasmina

Agent spécialisé des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE

- Monsieur BALAVOINE Thomas

Ingenieur principal/ directeur du service environnement, COMMUNE DE GENNEVILLIERS

- Madame BALL Aftad

Redacteur principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame BAMBA CALMELS Maténé

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur BARONCE Jean

Gardien - brigadier, COMMUNE DE COLOMBES

- Madame BARRAULT Stéphanie

Assistante administrative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Madame BASTARD Laëtitia

Adjoint administratif principal de 2ème classe / secretaire, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BATARD Delphine**
Adjoint administratif pp de 1ère classe / responsable rh / titulaire fpt, COMMUNE DE LE PORT MARLY

- **Madame BAUR Maëlle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BAVAY Corinne**
Redacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE PONTOISE

- **Madame BAYON Brigitte**
Directrice du pôle citoyen attaché principal 4ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame BAZIN Marie-Claire**
Assistante familiale, VILLE DE PARIS

- **Madame BELLEMIN Elodie**
Attache - directrice des affaires sociales, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Monsieur BELLEZANNE Rémy**
Brigadier chef, COMMUNE DE VOISINS LE BRETONNEUX

- **Madame BENAKCHA Sophie**
Responsable petite enfance, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame BEN-AMMAR Mounira**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE ST DENIS

- **Madame BENARD Nadine**
Adjoint administratif, COMMUNE DE PORCHEVILLE

- **Madame BERNAGOU Virginie**
Attache territoriale, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame BERNARD Patricia**
Infirmière en soins généraux 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur BEROGE Gérard**
Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

- **Monsieur BERTRAND Pascal**
Agent de maîtrise principal/ responsable magasin, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame BESGE Marie**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Madame BESSIN Catherine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHAMBOURCY

- **Madame BETTONI Gwénola**
Infirmier cadre de sante paramedical, HOPITAL DU VESINET

- **Madame BIGOT Nadine**
Educatuer aps principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- **Monsieur BILLY Pierre**
Technicien territorial, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- **Monsieur BIMLIKH Christophe**
Adjoint administratif principal 1ere cl, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L
ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE

- **Monsieur BINDECH Abdelmajid**
Adjoint territorial du patrimoine principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame BISCAÏNO Isabelle**
Adjoint administratif principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur BLIN Grégory**
Chef d'équipe conducteur automobile principal, VILLE DE PARIS

- **Madame BLONDEAU Brigitte**
Infirmier en soins generaux 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame BOGDAN Karine**
Attaché, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame BONDIA Christine**
Atsem, COMMUNE DE CHAVENAY

- **Monsieur BONNEAU Cédric**
Agent de maîtrise principal - responsable pool de gardiens, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame BONNEFONS Guilaine**
Aide-soignante, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur BORDAS Franck**
Agent de maitrise, COMMUNE D AUBERGENVILLE

- **Monsieur BORGA Laurent**
Technicien supérieur en chef de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Monsieur BOUBENIDER Djamel**
Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame BOUCHEAU Agnès**
Animatrice, COMMUNE D ANDRESY

- **Monsieur BOUCHER Antoine**
Directeur des services techniques, COMMUNE DE CHAMBOURCY

- **Madame BOUCHER Christine**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame BOUCHE Véronique**
Cadre de santé paramédicaux, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

- **Madame BOUFFAY Murielle**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame BOUTEL Line**
Ingénieur, responsable du centre technique communautaire de conflans sainte honorine, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame BOUVET Marie-France**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE JOUY EN JOSAS

- **Monsieur BOUYSSOU Mamadou**
Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur BRAULT Xavier**
Agent polyvalent, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Monsieur BRIER Jean-Francois**
Adjoint technique principal de 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame BRIGAND Cécile**
Attaché, COMMUNE DE SURESNES

- **Monsieur BROCHERIEU François**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame BRODU Marjorie**
Brigadier chef principal - agent de police municipale, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Monsieur BRO Jean-Luc**
Technicien, COMMUNE DE TRAPPES

- **Madame BROQUET Christine**
Infirmière en soins généraux hors classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame BROSSEAU Jenny**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE HOUILLES

- **Monsieur BRUGERE Jérôme**
Technicien supérieur en chef, VILLE DE PARIS

- **Monsieur BRZEZNY Piotr**
Adjoint adminis. ter. principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame BUDELLI Michelle**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame BUJEAU Véronique**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

- **Monsieur CAILLE Richard**
Ingenieur, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur CALINGHEE Frédéric**
Adjointe technique territorial/agent d'entretien, OPH DE VERSAILLES

- **Madame CALIXTE Sabine**
Adjoint technique, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Monsieur CAMARA Idrissa**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame CAMUS Nathalie**
Aide soignant principal, HOPITAL DU VESINET

- **Madame CARBILLET Sophie**
Infirmière en soins généraux, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame CARBONNEL Véronique**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame CARLIER Martine**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES

- **Madame CARRUELLE Nathalie**
Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- **Monsieur CASANA Thierry**
Agent de propreté des espaces publics au pôle cadre de vie et patrimoine bâti adjoint technique principal 2ème class, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame CASCADE Sandrine**
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE CHAVILLE

- **Madame CAYET Laëtitia**
Atsem, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE

- **Monsieur CAZENAVE Jean-Bernard**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur CERBELAND Jean-Luc**
Garde champêtre chef, COMMUNE DE CHAVENAY

- **Monsieur CHAMPION Laurent**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE SEVRES

- **Monsieur CHAN Peou**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY

- **Madame CHAN TON Angélique**
Adjoint animation principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Monsieur CHARLEMAINE Florian**
Adjoint administratif territorial principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame CHARNI Samia**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur CHARRRON Stéphane

Agents des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame CHATELAIN-CADET Nathalie

Chargée de la production végétale-espaces verts au pôle cadre de vie et patrimoine bâti - agent de maîtrise princi, COMMUNE DE MAUREPAS

- Monsieur CHERRABI Youssef

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame CHESSE Sylvie

Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur CHEVALIER Christophe

Ingenieur territorial, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame CHEVALLIER Adeline

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame CHEVRIER Viviane

Adjoint technique principal de 1ère classe - agent de restauration, COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY

- Monsieur CHUBERRE Alain

Agent de maîtrise principal/ agent d'exploitation, SI D'ASSAINISSEMENT REG NEAUPHLE CHATEAU

- Madame CICHETTI Marie-Elisabeth

Infirmière anesthésiste réanimation, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame CLEMENCE Florence

Rédacteur pal 1cl, COMMUNE DES ULIS

- Madame CLENET Olivia

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur CLOAREC Didier

Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

- Monsieur COLONNETTE Franck

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame CONDOLO Véronique

Assistante administratif, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur CONTE Nicolas

Adjoint technique/agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame CORDONNIER Françoise

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame COTE Danielle

Agent de maitrise principal - responsable des sites de restauration, COMMUNE DE
FONTENAY LE FLEURY

- Madame COUDERC Christine

Masseur kinesitherapeute classe superieure, HOPITAL DU VESINET

- Madame COUDERT Véronique

Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE SEVRES

- Monsieur COULT Christian

Agents des espaces verts, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur COZIGOU Marc

Opérateur des activités physiques et sportives, maître nageur sauveteur, GRAND
PARIS SEINE ET OISE

- Madame CRECHE Catherine

Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame CROUZET Florence

Attache territorial, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur CROVILLE Denis

Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame DADE Claire

Puericultrice de classe superieure, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame DALFARAT Tatiana

Auxiliaire de puericulture, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Monsieur DAMON Benjamin**
Agent de maîtrise, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame DA ROCHA Marie**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur DEBON Cyrille**
Agent de maîtrise principal, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L
ASSAINISSEMENT DE L AGGLOMERATION PARISIENNE

- **Madame DEJEAN Béatrice**
Préparatrice en pharmacie hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame DE JESUS SILVA Silvia**
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE

- **Monsieur DELAGE Jean-Luc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DELAY Alexis**
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame DELETANG Aurore**
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Madame DEMARSY Karine**
Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE

- **Madame DE MONTILLE Saïda**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Monsieur DENSA Arnaud**
Ingénieur, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame DENYS Valérie**
Adjoint administratif territorial principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame DEQUIN Catherine**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame DERMENJIAN Isabelle**
Educatrice de jeunes enfants, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame DEROUBAIX Willyane**
Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT

- **Madame DESCHAMPS Corine**
Animatrice, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame DESNEUX BERTRAND Agnès**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur DESSEAUX Dominique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DIALLO Abdoul**
Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DIALLO Boubacar**
Adjoint territorial du patrimoine principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur DIERICK Marcel**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur DIOP Bachir**
Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DI VITA Anthony**
Secrétaire administratif classe exceptionnelle, VILLE DE PARIS

- **Monsieur DOISNE François**
Agent d accueil et de surveillance ppal 1c, VILLE DE PARIS

- **Madame DOLIGNON Dominique**
Adjoint technique, COMMUNE DE LIMAY

- **Madame DOMINATI Laëtitia**
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Madame DOMIN Claudine**
Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY

- **Madame DOMMANGET Christelle**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame DOS SANTOS Isabelle**
Adjt adm, COMMUNE DES ULIS

- **Madame DRECOURT Anita**
Adjoint tchnique principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT

- **Madame DUBOIS Carole**
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame DUBUS Alexandra**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE DE POISSY

- **Madame DUCHIRON Karine**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, COMMUNE D ANDRESY

- **Madame DUFAYS Adeline**
Adjoint administratif principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame DUJARDIN Stéphanie**
Conseiller socio éducatif, CTRE COM ACTION SOCIALE

- **Madame DUPONT Hélène**
Adjoint administratif principal de 2ème classe de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame EIRAS NOVO Nadège**
Assistante de direction au pôle d'enseignement artistique et de diffusion-rédacteur principal 2ème classe-8ème éche, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame ENARD Axelle**
Infirmiere soins generaux grade 2, HOPITAL DU VESINET

- **Madame ESTELA Pascale**
Attache territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame ESTEVES Paula**
Auxiliaire de puériculture, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

- **Monsieur FAGES Nicolas**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Monsieur FAID Halim**
Agent animation principal 2e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- **Monsieur FALEMPIN Marc**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE HOUILLES

- **Madame FAMBART Diana**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame FAUDEAU Simonne**
Agent de restauration, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Monsieur FAUNE Franck**
Eboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS

- **Madame FAURE Laurence**
Adjoint animation, COMMUNE DE LES ESSARTS-LE-ROI

- **Monsieur FERNANDES Patrick**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame FERRE Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- **Madame FINET Sophie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame FISCHER Caroline**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur FLEURET Didier**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE MAULE

- **Monsieur FOFANA Issa**
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- **Madame FOUQUET Angélique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Monsieur FOURNIER Christophe**
Adjoint administratif titulaire, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Madame FOURNIER Isabelle**
Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Monsieur GAILLARD Daniel**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame GALES Valérie**
Attaché principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame GALLEN Nelly**
Ingegnieur principal, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame GARAUDE Magalie**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame GARCIA Anne**
Adjoint technique territorial de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE

- **Madame GARCIA Céline**
Infirmiere soins generaux hors classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur GBESSAYA Gilbert**
Coordinateur programme de reussite educative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS
POISSY

- **Madame GEFROY Agnès**
Attaché, responsable administratif et financier, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Madame GEOFFROY Patricia**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame GERARD Muriel**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LIMAY

- **Monsieur GIARD Thierry**
Chef service parcs et jardins, COMMUNE DE SURESNES

- **Monsieur GIRON Jean-Pierre**
Adjoint technique territorial/ gardien, OPH DE VERSAILLES

- **Madame GNASSOU Delphine**
Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE

- **Monsieur GOBLET Jean-François**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- **Madame GOMES Maria Di Natividade**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Monsieur GOMEZ Joël**
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE

- **Madame GONIN Florence**
Assistant socio-educatif, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur GORIN Alain**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame GOUNOT Séverine**
Assistante socio-éducative t iv grade 1 de classe supérieure, VILLE DE PARIS

- **Madame GOUT Corine**
Attaché, responsable de l'unité administrative et financière, cycle de l'eau, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- **Monsieur GRATZER Michel**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET

- **Madame GRAVIER Reine-May**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame GRIGGIO Catherine**
Responsable administrative et ressources, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame GRIL Cécile**
Attache hors classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur GROLLIERE Thierry**
Ingénieur principal, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame GROSBOILLOT Caroline**
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE D AUBERGENVILLE

- **Madame GROSBOIS Ghislaine**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur GROS Boris

Attache territorial, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur GUILLOT Hervé

Agent d'exploitation de la maintenance technique au pôle loisirs - adjoint technique principal 2ème classe - 8ème éc, COMMUNE DE MAUREPAS

- Madame HAAG Sandrine

Adjoint technique territorial principal de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE

- Monsieur HADDAD Mourad

Ingenieur, REGION ILE DE FRANCE

- Madame HADJAZ Louisa

Adjoint du patrimoine principal 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE

- Madame HARDY Nathalie

Adjoint administratif, COMMUNE DE SARTROUVILLE

- Madame HAREL Cécile

Attaché principal, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame HECTOR Sandrine

Attache territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame HERPIN Isabelle

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- Madame HERVE Armelle

Adjoint de conservation principal 2eme classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame HO Anne-Sophie

Directeur général des services, COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE

- Monsieur HOUARI Mohammed

Adjoint technique territorial, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame HUBACZ-LEDRU Agnès

Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame HUCLEUX Mélanie

Ingenieur principal, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Monsieur HURTEAU Robert

Adjointe technique territorial/ agent d'entretien, OPH DE VERSAILLES

- Madame IHAMMOUTEN Fatiha

Adjoint technique principal de 1ere classe - agent specialise des ecoles maternelles,
COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY

- Madame JACK Céline

Infirmière cadre supérieure de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE
VERSAILLES

- Madame JACQUENS Murièle

Redacteur principal de 1ere classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- Madame JACQUES Françoise

Agent specialise principal des ecoles maternelles 1ere classe, COMMUNE DE LES
MUREAUX

- Madame JALLOT Kristell

Ide isgs grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame JANNIN Stéphanie

Assistant de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame JEANTILS Anne

Manipulateur electroradiologie classe superieure, HOPITAL DU VESINET

- Madame JEUMER Anne

Auxiliaire de puericulture, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Monsieur JIMENEZ José

Brigadier chef principal, COMMUNE D ANDRESY

- Madame JOAO Thérèse

Agent médico-technique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame JOLIVEL Nathalie

Adjoint administratif principal 2eme classe/charge de gestion locative/statut de la
fonction publique territoriale, OPH DE VERSAILLES

- Madame JUSTER Sylvie

Attache territorial, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- Monsieur KAMMERER Sylvain

Agent de maîtrise principal, agent de surveillance des travaux, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame KARL Frédérique

Adjoint administratif principal de 1ere classe, COMMUNE DE GENNEVILLIERS

- Monsieur KAYAL Jérôme

Attaché territorial, COMMUNE DE DUGNY

- Madame KESSOULA Malika

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur KIENE Edgar

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY

- Madame KNOCH Mariannick

Brigadier chef principal, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Monsieur KOCISZEWSKI Yvan

Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

- Monsieur KONRAD Damien

Responsable énergies et achats au pôle cadre de vie et patrimoine bâti - ingénieur - 8ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- Monsieur LABIDI Sabri

Adjoint animation principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame LACEN Cindy

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Madame LAFARGE Claire

Redacteur, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur LAHMAR Rachid

Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur LAIGNEL Philippe

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE LISSES

- **Monsieur LAKRIB Nasser**
Operateur aps principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame LAMY Sylvie**
Referent comite oeuvres sociales, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LAUREANA Cécile**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur LE BAIL Pascal**
Agent technique, COMMUNE DE HARDRICOURT

- **Madame LE BIHAN Catherine**
Agent d'accueil, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur LE BOEUF Dominique**
Assistant de conservation, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur LE BOHEC Anthony**
Infirmier en soins generaux 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame LEBOUQC Christine**
Agent administratif facturation au ccas- adjoint administratif principal 2ème classe,
COMMUNE DE MAUREPAS

- **Monsieur LE DOZE Loïc**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX

- **Madame LEFEBVRE Elisabeth**
Gestionnaire administrative et technique, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame LEFEVRE Linda**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- **Monsieur LE FLOCH Yann**
Animateur principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY

- **Monsieur LEFORT Franck**
Manutentionnaire au pôle cadre de vie et patrimoine bâti-agent de maîtrise-7ème
échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame LEGROS Lucie**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- Madame LEGUAY Catherine

Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur LE JAN Yan

Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHAVENAY

- Madame LE MEUR Nathalie

Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur LENNE Roger

Agent de maîtrise/ gardien chef, OPH DE VERSAILLES

- Madame LENORMAND-ECHEVARRIA Béatrice

Adjoint administratif principal de 2ème classe, assistante administrative, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame LEPAGE Murielle

Dgas, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Madame LERMECHAIN Valérie

éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame LETANG BAILLEUL Carine

Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur LETON Fabrice

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Monsieur LEVRAUD Loïc

Adjoint technique principal 2e classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur LIENHARD Denis

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE LIMAY

- Madame LIMA DA CRUZ Ligia

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES

- Madame LIPPIS Marie-Hélène

Attache hors classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame LIVE YU Joëlle

Adjoint administratif principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame LONGONI Valérie

Assistante administrative au pôle communication et animation de la ville-adjoint administratif principal 1ère classe-6, COMMUNE DE MAUREPAS

- Monsieur LOREC Pierre

Directeur de la communication, de la culture, des sports et de la vie associative, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Madame LORMETEAU Véronique

Adjoint administratif principal 2e classe, COMMUNE DE MAURECOURT

- Monsieur LOSIO Franck

Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame LOUBE Nathalie

A. soignant pp c3, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame MACE Andrés

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame MAGES Jocelyne

Assistante familiale, VILLE DE PARIS

- Madame MAGNY Christelle

Redacteur principal de premiere classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Monsieur MAILLARD Frédéric

Animateur principal 2ème classe, COMMUNE D ISSY LES MOULINEAUX

- Monsieur MAILLARD Sébastien

Agent de surveillance de la voie publique, COMMUNE DE CHATOU

- Madame MALEAPPANE Amouda

Adjoint technique, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Monsieur MANTRAND Frédéric

Ingenieur, COMMUNE DE VERSAILLES

- Madame MARTIN France

Assistant administratif, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur MARTINS José

Adjoint technique principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame MARTINS PIRES Maria

Agent technique polyvalent à la crèche française d'outils-adjoint technique principal
2ème classe-9ème échelon, COMMUNE DE MAUREPAS

- Monsieur MASSENA Antoine

Coordonnateur technique, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur MASSON Frédéric

Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE RUEIL MALMAISON

- Madame MATEO Murielle

Adjoint technique pp 2eme classe / agent restauration / titulaire fpt, COMMUNE DE LE
PORT MARLY

- Monsieur MATHIEU François

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- Madame MAURICE Véronique

Attaché, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame MEKERRI Fatima

Attache, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur MENARA Patrick

Responsable travaux, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

- Monsieur MERCIER Maxime

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur MERCIER Raphaël

Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAVENAY

- Madame MOHAMAD Fatima

Assistante paysage et environnement, COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX

- **Monsieur MONJE Enrique**
Chef service accueil courrier reprographie, COMMUNE DE SURESNES

- **Monsieur MONNIER Mickaël**
Adjoint technique principal de 2e classe, COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE

- **Monsieur MONTAROU Mathieu**
Isvp, VILLE DE PARIS

- **Madame MORETTE Séverine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE

- **Monsieur MOUTOUSSAMY-APATOUT Jean-Claude**
Agent de maitrise, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame MULLER Gladys**
Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE PUTEAUX

- **Madame MULLER Michèle**
Attaché hors classe / directrice générale des services, COMMUNE DE CLICHY

- **Madame MUNTENER Patricia**
Adjoint d'animation principal de 1ere classe/animatrice, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET

- **Madame NAIGEON Brigitte**
Ingenieur, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame NAUGUET Sandrine**
Adjoint administratif, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Madame NEVEUR Magali**
Infirmier cadre de sante paramedical / cadre soignante de pole, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Monsieur NIAU Philippe**
Adjoint adminis.ter.pl.1e, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame NIPHON Nadine**
Redacteur, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Madame NOEL Stéphanie**
Adjoint administratif principal de premiere classe, CENTRE NATIONAL DE LA

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Madame NOGUES Gina

Agent spécialisé principal des écoles maternelles, COMMUNE D ANDRESY

- Madame NORVES Corinne

Attache principal, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- Madame NOTEUIL Isabelle

Agent technique de la petite enfance principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS

- Monsieur OGOUNCHI Francis

Adjoint technique principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- Madame OSMOND Dominique

Adjoint administratif, DEPARTEMENT DE L EURE

- Madame PARIS Karine

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur PARTHUISOT Serge

Adjoint technique principal de 1ere classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Madame PATRONE Christelle

Technicien principal de 1ère classe/responsable secteur traitement, SI D'ASSAINISSEMENT REG NEAUPHLE CHATEAU

- Monsieur PEPER Dominique

Agent de maitrise, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame PERIN Carole

Assistante maternelle, COMMUNE DE TRAPPES

- Madame PERRIER Patricia

Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur PESSON Pierre

Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- Madame PEYROT Catherine

Attache, COMMUNE DE LIMAY

- Madame PIBAULT Anne

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

- Monsieur PICARD-BACHELERIE Jean-Luc

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA ETAMPOIS SUD ESSONNE

- Monsieur PIERROT André

Adjoint technique, agent des espaces verts, GRAND PARIS SEINE ET OISE

- Madame PINTO DE OLIVEIRA Maria

Agent specialise principal de deuxieme classe des ecoles maternelles, COMMUNE DE VERNOUILLET

- Madame PINTO MONTEIRO Maria de Lurdes

Assistante maternelle, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur PIPPIA Domenico

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

- Madame PIRES Marie-Christine

Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Monsieur PIRIOU Jean-Pierre

Agent de maitrise, DEPARTEMENT DES YVELINES

- Monsieur PLICHON Fabrice

Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur POINAMBALOM Erick

Chef de service de police municipale principal 2ème classe titulaire, COMMUNE DE PUTEAUX

- Madame POLLET Sarah

Animateur principal 1ere classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- Monsieur POUPART Jean-Christophe

Jardinier, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- Madame POUPLET Corinne

Préparatrice en pharmacie, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Monsieur POUVIN Gérard**
Agent de logistique, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Monsieur PRADO Alain**
Technicien principal de 2eme classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS

- **Madame PREGA-RENAUD Natasa**
Adjoint d'animation principal de 2e classe, COMMUNE DE MAGNANVILLE

- **Madame PRONZAC Séverine**
Infirmiere anesthesiste 2eme grade, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame PRUVOST Maria**
Adjoint technique principal de 2eme classe, COMMUNE DE LIMAY

- **Madame QUEMENER Elisabeth**
Atsem principale de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame QUEMENEUR Patricia**
Educatrice de jeunes enfants, COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Monsieur RAHMA Mohamed**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SARTROUVILLE

- **Madame RANDRIANAHARISOLO Annie**
Ouvrier hospitalier principal 2eme classe, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame RAVE Marina**
Agent de maitrise principal - responsable du site de restauration maternelle la reinette,
COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY

- **Monsieur RAZIK Nourredine**
Agent de maitrise - responsable du site de restauration scolaire messiaen, COMMUNE
DE FONTENAY LE FLEURY

- **Monsieur REGENT Raymond**
Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- **Monsieur REIVAX Philippe**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame REMARS Sabrina**
Ingenieur, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L ASSAINISSEMENT DE L

AGGLOMERATION PARISIENNE

- Monsieur RICARD Nicolas

Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- Madame RICHARD Carine

Adjointe administrative principale de 1ère classe, VILLE DE PARIS

- Madame RICOU Sophie

Ide isgs grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame ROBERT Cécile

Assistant administratif territorial principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- Madame ROBERT Jacqueline

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- Monsieur ROINARD Eric

Agent d'exploitation voirie-adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MAUREPAS

- Monsieur ROINEL Jean-Christophe

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAULE

- Madame ROLLE Julie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

- Madame RONCELIN Isabelle

Technicienne de laboratoire médical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Monsieur RONCELIN Stéphane

Technicien de laboratoire médical, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- Madame ROTTNER Karin

Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE JOUY EN JOSAS

- Madame SAHALI Patricia

Adjoint administratif, COMMUNE DE SARTROUVILLE

- Monsieur SAÏD Ahmad

Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame SAILLARD Cécile**
Redacteur principal 2eme classe, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame SAINT MARTIN Cécile**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PEDIATRIE REEDUCATION BULLION

- **Madame SALABERT Emmanuelle**
Assistant de conservation principal 1ere classe, SAINT QUENTIN EN YVELINES

- **Monsieur SALA Didier**
Agent de maitrise principal, COMMUNE DE POISSY

- **Madame SALADIN Caroline**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- **Madame SALEZ Nathalie**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- **Madame SALMIER-VERZELLESI Valérie**
Secrétaire administratif / responsable rh, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

- **Madame SALOMON Chantal**
Aide soignante, HOPITAL DU VESINET

- **Madame SARAVANANE Xxx**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE ELANCOURT

- **Madame SAVARY Irène**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame SCHAEFFER Sandrine**
Atsem, COMMUNE DE CHAMBOURCY

- **Monsieur SCHERRER Mathias**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE BENNECOURT

- **Madame SCHOUMAKER Priscilla**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

- **Monsieur SEHEUX Bertrand**

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE

- Madame SERAN Frédérique

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE EPONE

- Madame SILOU Valérie

Adjoint technique principal de 2 classe, COMMUNE DE VERSAILLES

- Madame SIMON Mireille

Educateur de jeunes enfants de 1ere classe, COMMUNE DE CHAVILLE

- Madame SIWIAK Marion

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame SOLET Anne

Infirmiere en soins generaux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

- Madame SPADI Audrey

Adjoint animation, COMMUNE DE LES ESSARTS-LE-ROI

- Madame SUDOUR Angélique

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes,
VILLE DE PARIS

- Madame SURGET Céline

Agent de maîtrise, COMMUNE DE POISSY

- Madame SYLVA Madeleine

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Monsieur SY Siguiné

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- Madame TABIT Nadia

Assistante maternelle, COMMUNE DE POISSY

- Monsieur TAFERANT Kamel

Isvp, VILLE DE PARIS

- Monsieur TAILLEFUMIER Nicolas

Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame TANGUY Béatrice**
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame TANGUY Carol**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MAUREPAS

- **Madame TASSEL Marie-Christine**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur TEIXEIRA Alain**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS

- **Madame THAUNAY Véronique**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame THEATIN Angéline**
Adjoint technique principal de 2ème classe, PARIS MUSEES

- **Madame THEUNISSEN Anne**
Adjoint d'animation principal de 1re classe, COMMUNE DE GUYANCOURT

- **Madame THIBAUT Sophie**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame THOMAS Marie**
Atsem, COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

- **Monsieur TISON Ludovic**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur TITOUH Mohamed-Oulhadj**
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe,
COMMUNE DE ST DENIS

- **Monsieur TONAERA Joseph**
Agent supérieur d'exploitation, VILLE DE PARIS

- **Monsieur TOURE Alassane**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, GRAND PARIS SEINE OUEST

- **Monsieur TRAN Quang Minh**
Agent supérieur d'exploitation de la ville de paris, VILLE DE PARIS

- **Madame TRENTIN Mélanie**
Agent pal atsem 1cl, COMMUNE DES ULIS

- **Monsieur TRENTO Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE HOUILLES

- **Madame TREVOUX Christine**
Psychologue hors classe/psychologue, COMMUNE DE CHATOU

- **Madame TRINCART Dominique**
Adjoint technique principal 2eme classe des etablissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame VACHERESSE Magalie**
Rédacteur, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur VALESCH-MONNEREAU Stephen**
Encadrant magasin, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame VALLI Aleksandra**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, GRAND PARIS SEINE OUEST

- **Madame VANDENBOSSCHE Sophie**
Infirmiere grade 2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

- **Madame VARLET Pascale**
Assistant de conservation pal 2ème classe/ directeur de la médiathèque, COMMUNE
DE CHATOU

- **Madame VASSILIADES STERN Barbara**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur VEGUER Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame VELGHE Brigitte**
Attache, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame VELLEAUS Nathalie**
Agent specialise des ecoles maternelles, COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

- **Madame VENACTER Cécile**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Madame VENACTER Delphine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LES MUREAUX

- **Monsieur VERHEYLESOONE Vincent**
Technicien principal de 1ère classe titulaire, BOUCLE NORD DE SEINE

- **Madame VERRON Véronique**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE EPONE

- **Madame VIANEFÉ Lisa**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Madame VIGNES Michèle**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes,
VILLE DE PARIS

- **Madame VILLEMIN Magali**
Adjoint tec.ter.ppal 2e cl ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Monsieur VIRASSAMY Emilien**
Adjoint technique principal 2ème classe/ gardien de secteur, OPH DE VERSAILLES

- **Madame VITALIEN Marie**
Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement,
DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Monsieur WALLON Serge**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE BENNECOURT

- **Madame WARLOP Hélène**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT CYR L ECOLE

- **Monsieur WATIER Franck**
Agent en charge du contrôle et du nettoyage, COMMUNE DE SURESNES

- **Monsieur WEILLER Hans**
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE D ANDRESY

- **Madame YAPI Chimambo**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame YIGIT Zeynep**
Atsem, COMMUNE DE TRAPPES

- **Monsieur YVON Thierry**
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE LIMAY

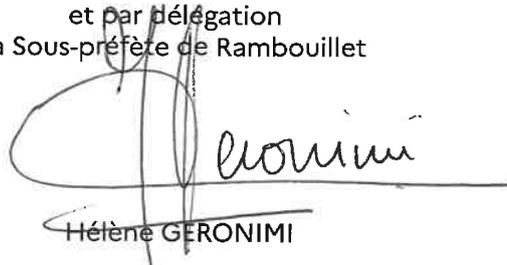
- **Monsieur ZARITZKI Yves**
Adjoint tec ter ppal 1e ee, REGION ILE DE FRANCE

- **Madame ZORRAQUINO Béatrice**
Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE DE MANTES LA VILLE

Article 3 – Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **10 JUIN 2021**

Le Préfet,
et par délégation
La Sous-préfète de Rambouillet



Hélène GERONIMI

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2021-06-10-00005

Arrêté MHT HAMELIN juillet 2021

ARRÊTÉ

Accordant la médaille d'honneur du travail

À l'occasion de la promotion du 15 juillet 2021

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté n°78-2020-09-28-018 portant délégation à Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète de Rambouillet,

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Rambouillet,

A R R Ê T É

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AHDOUR Youness**
Monteur, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à TRAPPES

- **Monsieur ANDRE Cyril**
Infirmier en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE
CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à BOIS-D'ARCY

- **Madame BAMBERG Juliette**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à POISSY

- **Monsieur BARTHEL Adrien**
Responsable projet, THALES SIX GTS FRANCE SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD

- **Monsieur BIHAN David**
Responsable cout produit, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

- **Monsieur BLONDEAU Eric**
Ingénieur systèmes, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à GUYANCOURT

- **Monsieur BOULANGER Bertrand**
Conseiller en gestion d actifs -chef de projet, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, PARIS 13E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Monsieur BOURIAU Yann**
Ingenieur ivvq, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

- **Monsieur CAUVIN Laurent**
Assistant technique itinérant sénior, SCHUCO INTERNATIONAL, LE PERRY-EN-YVELINES.
demeurant à PRUNAY-LE-TEMPLE

- **Madame CLEMENCEAU Blandine**
Pilote des systemes d'information formation, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES

- **Madame COUDRAY Nathalie**
Rédactrice confirmée, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Monsieur CZAPELSKI Guillaume**
Responsable informatique, QATAR NATIONAL BANK, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SARTROUVILLE

- **Madame DA PONTE Sandra**
Assistante de gestion bel foodservice, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, SURESNES.
demeurant à LOUVECIENNES

- **Madame DEMKOVA Jarmila**
Chargée de relation globale cash management, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à MAISONS-LAFFITTE

- **Madame DIOT Valérie**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE
CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à ECQUEVILLY

- **Madame DOUCET Laëtitia**
Assistante de direction, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à VERSAILLES

- **Monsieur DUPONT François**
Ingénieur en informatique, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS

- **Monsieur DUPREZ Nicolas**
Ingénieur en informatique, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à MAUREPAS

- **Madame GBEHOU Edwige**
Chargée de relation entreprise, POLE EMPLOI, SAINT-GERMAIN-EN-
LAYE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame GILETTI Marie-Odile**
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES,
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à VILLEPREUX

- **Madame GISBERT Isabelle**
Assistante de direction, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY

- **Monsieur GODE Samuel**
Chargé de coordination transverse confirmé, GIE BNP PARIBAS
CARDIF, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHATOU

- **Madame GOMINET Sandrine**
Coordinatrice appels d'offres, TK ELEVATOR FRANCE, SAINT-
BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
demeurant à SARTROUVILLE

- **Monsieur GOSSET Philippe**
Ingénieur, NEXTER ROBOTICS, VERSAILLES.
demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Madame GOURET-CAILLER Sonia**
Contrôleur opérationnel permanent, GIE BNP PARIBAS CARDIF, PARIS
9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY

- **Monsieur GUIN Johan**
Chargé d'études, gestion et pilotage, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CONFLANS-SAINT-HONORINE

- **Madame GUY Delphine**
Cadre assurance - responsable de service délégation, GIE BNP PARIBAS CARDIF, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD

- **Monsieur GUYOT Laurent**
Vp audit risks and internal control, THALES, COURBEVOIE.
demeurant à VERSAILLES

- **Madame JANET Michelle**
Directrice, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à LE PORT-MARLY

- **Monsieur JOUFFROY Dominique**
Chef d'équipe logistique, GCA SUPPLY LOGISTICS, VILLEJUST.
demeurant à BOINVILLE-LE-GAILLARD

- **Madame LE PAPE Alette**
Responsable étude marketing, COVEA, PARIS 9E ARRONDISSEMENT.
demeurant à HOUILLES

- **Madame MANDOLESI Paola**
Assistante de direction, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à POISSY

- **Monsieur MAURIN Jean-Philippe**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VIROFLAY

- **Madame MELATO Cécilia**
Responsable marketing, WOLTERS KLUWER FRANCE, PARIS 17E ARRONDISSEMENT.
demeurant à LE VESINET

- **Monsieur MORENO Patrick**
Architecte système, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à MONTCHAUVET

- **Madame MOUZOURI IJDAINI Rachida**
Gestionnaire adv, SPIRAX SARCO, TRAPPES.
demeurant à ELANCOURT

- **Monsieur PELLETIER Didier**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame PEYROT Catherine**
Ingénieur commercial international, THALES SIX GTS FRANCE SAS,
GENNEVILLIERS.
demeurant à VERSAILLES

- **Madame PILA Laure**
Comptable, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE
PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION,
PARIS 12E ARRONDISSEMENT.
demeurant à SAINT-NOM-LA-BRETECHE

- **Madame PLAIN Alexandra**
Responsable equipe, BNP PARIBAS CARDIF, PARIS.
demeurant à SARTROUVILLE

- **Monsieur POGGI Olivier**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-
FRANCE, PARIS.
demeurant à HOUILLES

- **Monsieur POULIQUEN Ronan**
Ingénieur système, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS

- **Madame PREVOT-THOUVIER Marion**
Ingenieur, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à GUYANCOURT

- **Monsieur QUINCE Gérard**
Cariste, ITM LOGISTIQUE EQUIPEMENT DE LA MAISON
INTERNATIONAL, GARANCIERES EN BEAUCE.
demeurant à ABLIS

- **Monsieur RICHARDIER Antoine**
Directeur offres turnkey, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-
SEINE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Monsieur RYCKAERT Yves**
Ingenieur, ABB FRANCE, CERGY.
demeurant à BAILLY

- **Madame SANDRON Marie-Hélène**
Aide soignante, FONDATION LEOPOLD BELLAN, MAGNANVILLE.
demeurant à ROLLEBOISE

- **Madame SEMY Corine**
Assistante de gestion, AVRIL SERVICES, BRUZ.
demeurant à ELANCOURT

- **Madame SIMON BALTAUSS Tania**
Chef de projet recherche translationnelle et clinique, ADIR, SURESNES.
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame TOURNE Mélanie**
Responsable controle financier, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VIROFLAY
- **Monsieur VIMONT Frédéric**
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à CROISSY-SUR-SEINE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Madame AUDUREAU-COELHO Céline**
Responsable equipe comptable, SODEXO EN FRANCE, GUYANCOURT.
demeurant à BOUGIVAL
- **Monsieur BELLAIZE Etienne**
Tolier, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à MANTES-LA-VILLE
- **Madame BERCHE Nicole**
Adjointe administrative, CAMP EUROPE SAS, SAINT-DENIS.
demeurant à MONTESSON
- **Monsieur BERTHE Stéphane**
Technicien electronique, THALES LAS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à GUYANCOURT
- **Monsieur BLED Emmanuel**
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à CHAMBOURCY
- **Madame BLOQUET Gaëlle**
Cadre de banque, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN.
demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Monsieur BLONDEAU Eric**
Ingénieur systèmes, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à GUYANCOURT
- **Madame BONNAMY Catherine**
Assistant comptable, BANQUE DE FRANCE, VERSAILLES.
demeurant à AULNAY-SUR-MAULDRE
- **Madame BOUDARD Sylvie**
Dietéticien, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à HARGEVILLE
- **Monsieur CALLET Olivier**
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à CARRIERES-SOUS-POISSY

- **Monsieur CAUVIN Laurent**
Assistant technique itinérant sénior, SCHUCO INTERNATIONAL, LE
PERRY-EN-YVELINES.
demeurant à PRUNAY-LE-TEMPLE

- **Madame CHARRIERE Cécile**
Conseillère a l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à HOUILLES

- **Monsieur DE MANNOURY DE CROISILLES Jérôme**
Technicien, STELLANTIS N.V, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

- **Madame DENIS Christine**
Assistante paralegale, SAINT-GOBAIN EXPERTISE ET SERVICE,
COURBEVOIE.
demeurant à SARTROUVILLE

- **Monsieur DSSOULI Abdelkader**
Responsable distri, CHRONOPOST, COIGNIÈRES.
demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur DUFOUR Eric**
Chef de projets pédagogiques, MUTUELLE ASSURANCES CORPS SANTE
FRANCAIS, PUTEAUX.
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS

- **Monsieur DUVAL Gilles**
Technicien bancs optroniques, THALES LAS FRANCE SAS,
ÉLANCOURT.
demeurant à GUYANCOURT

- **Madame ENCARNACAO Nathalie**
Assistante, THALES, COURBEVOIE.
demeurant à POISSY

- **Monsieur GIRARD Christophe**
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à ACHERES

- **Monsieur GRAVOUIL Christophe**
Manager régional, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à MORAINVILLIERS

- **Monsieur GUIGUET Jean-François**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à L'ETANG-LA-VILLE

- **Monsieur GUYOT Laurent**
Vp audit risks and internal control, THALES, COURBEVOIE.
demeurant à VERSAILLES

- **Monsieur HAMONIC Christophe**
Charge de contrôle, BNP PARIBAS, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur KOTECKI Sébastien**
Responsable de développement marketing, CREDIT LYONNAIS,
VILLEJUIF.
demeurant à HOUILLES

- **Madame LEBON Nadia**
Employée qualifiée restauration, COMPASS GROUP FRANCE, MANTES-
LA-VILLE.
demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE

- **Madame LE BRAS Emmanuelle**
Ingénieur design, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à GUYANCOURT

- **Monsieur LEFEBVRE Raphaël**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-
ROCQUENCOURT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame LEROY Patricia**
Cadre infirmier, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-
ROCQUENCOURT.
demeurant à ABLIS

- **Monsieur LOMBARD Philippe**
Management controle financier, THALES SIX GTS FRANCE SAS,
VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VERSAILLES

- **Monsieur MARIE Gérard**
Chef de projet, FRANFINANCE, NANTERRE.
demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS

- **Madame MARTIN Isabelle**
Responsable paie, LISI AEROSPACE, PARIS 12E ARRONDISSEMENT.
demeurant à VERNOUILLET

- **Monsieur MAURIN Jean-Philippe**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VIROFLAY

- **Madame MOISAN Magalie**
Responsable politique sureté des voyages, THALES, COURBEVOIE.
demeurant à FEUCHEROLLES

- **Madame MULLER Brigitte**
Rrh, BOSTIK SA, COLOMBES.
demeurant à MAUREPAS

- **Monsieur PELLETIER Didier**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame PICOT Sophie**
Responsable de service, TK ELEVATOR FRANCE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame ROBELOT Nadine**
Chargee d etudes, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE,
NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PORT-MARLY

- **Monsieur RYCKAERT Yves**
Ingenieur, ABB FRANCE, CERGY.
demeurant à BAILLY

- **Monsieur SAINT-MARTIN Jacques**
Directeur technique, SILICOM, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VERSAILLES

- **Madame SALLES Sandrine**
Technicienne d'information médicale, CENTRE HOSPITALIER DE
VERSAILLES, LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.
demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

- **Madame SEMY Corine**
Assistante de gestion, AVRIL SERVICES, BRUZ.
demeurant à ELANCOURT

- **Monsieur TISSERAND Thierry**
Responsable unite, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE,
NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à EPONE

- **Monsieur TRACZ Jean-François**
Professionnel d' essai, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à GUYANCOURT

- **Monsieur VERITE Franck**
Chargé parc téléphonie mobile, VINCI RUEIL GESTION, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à CHATOU

- **Monsieur YOUNSI Arab**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES, LE CHESNAY-
ROCQUENCOURT.
demeurant à AUBERGENVILLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame BERCHE Nicole**
Adjointe administrative, CAMP EUROPE SAS, SAINT-DENIS.
demeurant à MONTESSON

- **Madame CASATI Fabienne**
Vrp, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MONTESSON

- **Monsieur CAUVIN Laurent**
Assistant technique itinérant sénior, SCHUCO INTERNATIONAL, LE
PERRY-EN-YVELINES.
demeurant à PRUNAY-LE-TEMPLE

- **Monsieur CHANTAL Olivier**
Manager engineering transverse, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-
OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à ACHERES

- **Monsieur CORNET Philippe**
Directeur rafale export, THALES DMS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
demeurant à BUC

- **Madame CURET-MASSAR Pascale**
Chargée d'accueil, NEXITY LAMY, PARIS 2E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHATOU

- **Madame DEVAUTOUR-LESCURE Christine**
Cadre direction, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à ACHERES

- **Monsieur FAUGIER Philippe**
Technicien, SOGITEC INDUSTRIES, SURESNES.
demeurant à CHEVREUSE

- **Madame LENOIR Marie-Pierre**
Assistante recherche & développement thérapeutique, INSTITUT DE
RECHERCHES INTERNATIONALES SERVIER IRIS, SURESNES.
demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE

- **Madame MORAIS Lucinda**
Contrôleur de gestion, DALKIA, COURBEVOIE.
demeurant à THOIRY

- **Madame MOUTON Corinne**
Assistante, NEXTER SYSTEMS, VERSAILLES.
demeurant à MANTES-LA-JOLIE

- **Madame MULLER Brigitte**
Rrh, BOSTIK SA, COLOMBES.
demeurant à MAUREPAS

- **Monsieur PELLETIER Didier**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Monsieur RIVOAL Didier**
Personnel de services, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à MANTES-LA-VILLE

- **Monsieur RYCKAERT Yves**
Ingenieur, ABB FRANCE, CERGY.
demeurant à BAILLY

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AMAR Philippe**
Vp finance dis, THALES, COURBEVOIE.
demeurant à BOUGIVAL
- **Madame BAILLY Marie-Claire**
Directrice du developpement des talents, ALSTOM TRANSPORT SA,
SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à LE VESINET
- **Madame BLIN Christine**
Referent en assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE
MALADIE, VERSAILLES.
demeurant à FLINS-SUR-SEINE
- **Madame BOISSAU Monique**
Employé administratif, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame BONNET Véronique**
Gestion services et comptabilite clients, BIC SERVICES, CLICHY.
demeurant à OINVILLE-SUR-MONTCIENT
- **Madame BRUET Christine**
Chargee de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS 15E
ARRONDISSEMENT.
demeurant à JOUY-EN-JOSAS
- **Monsieur CARLONI Bruno**
Management spécialiste publication technique, THALES SIX GTS
FRANCE SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à POISSY
- **Monsieur CAUVIN Laurent**
Assistant technique itinérant sénior, SCHUCO INTERNATIONAL, LE
PERRY-EN-YVELINES.
demeurant à PRUNAY-LE-TEMPLE
- **Monsieur CÉLERIER Patrick**
Responsable contrat support, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS
- **Monsieur CHAREYRE Gilles**
Construction manager, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT-OUEN-SUR-
SEINE.
demeurant à VERNOUILLET

- **Monsieur CUPCIC Jean-Christophe**
Responsable gouvernance technique bl arm et prv, THALES LAS FRANCE SAS, LA FERTÉ-SAINT-AUBIN.
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur HUYENH Thierry**
Agent de stérilisation référent, ASSOCIATION HOPITAL FOCH, SURESNES.
demeurant à MAURECOURT

- **Madame LE DORNER Pascale**
Chef de projet, CIE FCAISE ASSURANCES COMMERCE EXTERIEUR, BOIS-COLOMBES.
demeurant à MORAINVILLIERS

- **Madame MULLER Brigitte**
Rrh, BOSTIK SA, COLOMBES.
demeurant à MAUREPAS

- **Monsieur ODOUARD Jacques**
Ingénieur, THALES DMS FRANCE SAS, VALBONNE.
demeurant à FOURQUEUX

- **Monsieur PELLETIER Didier**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Monsieur RODIER Patrick**
Assistant commercial, FUJIFILM FRANCE S.A.S, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur SANTOS Jorge**
Technicien de gestion de production, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à MAURECOURT

- **Madame THION Corinne**
Referent technique qualite, MUTUELLE RENAULT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VIROFLAY

- **Madame VALLA Véronique**
Comptable, THALES SIX GTS FRANCE SAS, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY

Article 5 : Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rambouillet, le **10 JUIN 2021**

Le Préfet,
et par délégation
La Sous-préfète de Rambouillet



Hélène GERONIMI

